

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

ENERGY, THE
ENVIRONMENT
AND NATURAL
RESOURCES

Chair:

The Honourable RICHARD NEUFELD

Thursday, September 18, 2014
Tuesday, September 23, 2014
Thursday, September 25, 2014

Issue No. 15

First, second and third meetings on:

Bill S-6, An Act to amend the Yukon
Environmental and Socio-economic
Assessment Act and the Nunavut Waters
and Nunavut Surface Rights Tribunal

APPEARING

The Honourable Bernard Valcourt, P.C., M.P.,
Minister of Aboriginal Affairs and
Northern Development

WITNESSES:

(See back cover)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

ÉNERGIE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET
DES RESSOURCES
NATURELLES

Président :

L'honorable RICHARD NEUFELD

Le jeudi 18 septembre 2014
Le mardi 23 septembre 2014
Le jeudi 25 septembre 2014

Fascicule n° 15

Première, deuxième et troisième réunions concernant :

Le projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi
sur l'évaluation environnementale et socioéconomique
au Yukon et la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal
des droits de surface du Nunavut

COMPARAÎT :

L'honorable Bernard Valcourt, C.P., député,
ministre des Affaires autochtones et du
développement du Nord canadien

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
ENERGY, THE ENVIRONMENT AND
NATURAL RESOURCES

The Honourable Richard Neufeld, *Chair*

The Honourable Paul J. Massicotte, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Black	Mitchell
Boisvenu	Patterson
* Carignan, P.C. (or Martin)	Ringuette
* Cowan (or Fraser)	Seidman
MacDonald	Sibbeston
	Wallace

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator MacDonald replaced the Honourable Senator Lang (*September 24, 2014*).

The Honourable Senator Lang replaced the Honourable Senator MacDonald (*September 22, 2014*).

The Honourable Senator Patterson replaced the Honourable Senator Lang (*September 18, 2014*).

The Honourable Senator Lang replaced the Honourable Senator Patterson (*September 17, 2014*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE
L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RESSOURCES NATURELLES

Président : L'honorable Richard Neufeld

Vice-président : L'honorable Paul J. Massicotte
et

Les honorables sénateurs :

Black	Mitchell
Boisvenu	Patterson
* Carignan, C.P. (ou Martin)	Ringuette
* Cowan (ou Fraser)	Seidman
MacDonald	Sibbeston
	Wallace

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur MacDonald a remplacé l'honorable sénateur Lang (*le 24 septembre 2014*).

L'honorable sénateur Lang a remplacé l'honorable sénateur MacDonald (*le 22 septembre 2014*).

L'honorable sénateur Patterson a remplacé l'honorable sénateur Lang (*le 18 septembre 2014*).

L'honorable sénateur Lang a remplacé l'honorable sénateur Patterson (*le 17 septembre 2014*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, June 17, 2014:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Lang, seconded by the Honourable Senator Fortin-Duplessis, for the second reading of Bill S-6, An Act to amend the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act and the Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Poirier, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 17 juin 2014 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Lang, appuyée par l'honorable sénatrice Fortin-Duplessis, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon et la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénatrice Poirier, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, September 18, 2014
(30)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 8:05 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Richard Neufeld, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Boisvenu, Lang, Mitchell, Neufeld, Ringuette, Seidman and Wallace (7).

In attendance: Marc LeBlanc, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, June 17, 2014, the committee began its examination of Bill S-6, An Act to amend the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act and the Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act.

APPEARING:

The Honourable Bernard Valcourt, P.C., M.P., Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development.

WITNESSES:*Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:*

Tara Shannon, Director, Resource Policy and Programs, Northern Affairs;

Janice Traynor, Senior Analyst, Environment and Renewable Resources.

Department of Justice Canada:

Tom Isaac, Senior Counsel.

The chair made a statement.

The Honourable Bernard Valcourt, P.C., M.P., made a statement and, together with Ms. Shannon, Ms. Traynor and Mr. Isaac, answered questions.

At 9:23 a.m., the committee suspended.

At 9:26 a.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

The Honourable Senator Mitchell made a statement resigning as deputy chair of the committee.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le jeudi 18 septembre 2014
(30)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 5, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Richard Neufeld (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Boisvenu, Lang, Mitchell, Neufeld, Ringuette, Seidman et Wallace (7).

Également présent : Marc LeBlanc, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 17 juin 2014, le comité entreprend son étude du projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon et la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut.

COMPARAÎT :

L'honorable Bernard Valcourt, C.P., député, ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien.

TÉMOINS :*Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :*

Tara Shannon, directrice, Politiques en matière de ressources et de programmes, Affaires du Nord;

Janice Traynor, analyste principale, Environnement et ressources renouvelables, Affaires du Nord.

Ministère de la Justice Canada :

Tom Isaac, avocat-conseil principal.

Le président prend la parole.

L'honorable Bernard Valcourt, C.P., député, fait une déclaration puis, avec Mmes Shannon et Traynor, ainsi que M. Isaac, répond aux questions.

À 9 h 23, la séance est suspendue.

À 9 h 26, la séance reprend.

Le président prend la parole.

L'honorable sénateur Mitchell prend la parole et démissionne de son poste de vice-président du comité.

The Honourable Senator Mitchell moved:

That the Honourable Senator Massicotte be deputy chair of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 9:30 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

L'honorable sénateur Mitchell propose :

Que l'honorable sénateur Massicotte soit élu vice-président du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 9 h 30, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière intérimaire du comité,

Jodi Turner

Acting Clerk of the Committee

OTTAWA, Tuesday, September 23, 2014
(31)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 4:58 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Richard Neufeld, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black, Boisvenu, Lang, Mitchell, Neufeld, Patterson, Seidman and Wallace (8).

In attendance: Sam Banks, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, June 17, 2014, the committee continued its examination of Bill S-6, An Act to amend the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act and the Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act.

WITNESSES:

Yukon Government:

The Honourable Darrell Pasloski, Premier of Yukon;
Julie Stinson, Development Assessment Process Manager.

Government of Nunavut:

The Honourable Johnny Mike, M.L.A., Minister of Environment;
William MacKay, Director, Intergovernmental Relations.
The chair made a statement.

OTTAWA, le mardi 23 septembre 2014
(31)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 58, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Richard Neufeld (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black, Boisvenu, Lang, Mitchell, Neufeld, Patterson, Seidman et Wallace (8).

Également présent : Sam Banks, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 17 juin 2014, le comité poursuit son étude du projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon et la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut.

TÉMOINS :

Gouvernement du Yukon :

L'honorable Darrell Pasloski, premier ministre du Yukon;
Julie Stinson, gestionnaire des processus d'évaluation du développement.

Gouvernement du Nunavut :

L'honorable Johnny Mike, député, ministre de l'Environnement;
William MacKay, directeur, Relations intergouvernementales.
Le président prend la parole.

The Honourable Darrell Pasloski made a statement and answered questions.

At 5:57 p.m., the committee suspended.

At 6:04 p.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

The Honourable Johnny Mike made a statement and answered questions.

At 6:31 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, September 25, 2014
(32)

[English]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 7:59 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Richard Neufeld, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black, Boisvenu, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson, Seidman and Wallace (8).

Other senator present: The Honourable Senator Lang (1).

In attendance: Sam Banks and Marc LeBlanc, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, June 17, 2014, the committee continued its examination of Bill S-6, An Act to amend the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act and the Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act.

WITNESSES:

Council of Yukon First Nations:

Ruth Massie, Grand Chief;

Daryn R. Leas, Legal Counsel.

Little-Salmon/Carmacks First Nation:

Eric Fairclough, Chief.

Champagne and Aishihik First Nations:

Mary Jane Jim, Councilor;

Brian MacDonald, Legal Counsel;

Roger Brown, Manager of Environment and Natural Resources.

L'honorable Darrell Pasloski fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 17 h 57, la séance est suspendue.

À 18 h 4, la séance reprend.

Le président prend la parole.

L'honorable Johnny Mike fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 18 h 31, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 25 septembre 2014
(32)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 7 h 59, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Richard Neufeld (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black, Boisvenu, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson, Seidman et Wallace (8).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Lang (1).

Également présents : Sam Banks et Marc Leblanc, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 17 juin 2014, le comité poursuit son étude du projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon et la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut.

TÉMOINS :

Conseil des Premières Nations du Yukon :

Ruth Massie, grand chef;

Daryn R. Leas, conseiller juridique.

Première Nation de Little-Salmon/Carmacks :

Eric Fairclough, chef.

Premières Nations de Champagne et de Aishihik :

Mary Jane Jim, conseillère;

Brian MacDonald, conseiller juridique;

Roger Brown, gestionnaire de l'environnement et des ressources naturelles.

Yukon Energy Corporation:

David Morrison, President and CEO.

The chair made a statement.

Ms. Massie, Mr. Fairclough and Ms. Jim made a statement and, together with Mr. Leas, Mr. MacDonald and Mr. Brown, answered questions.

At 9:19 a.m., the committee suspended.

At 9:22 a.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

Mr. Morrison made a statement and answered questions.

At 9:59 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Société d'énergie du Yukon :

David Morrison, président et chef de la direction.

Le président prend la parole

Mme Massie, M. Fairclough et Mme Jim font chacun une déclaration puis, avec MM. Leas, MacDonald et Brown, répondent aux questions.

À 9 h 19, la séance est suspendue.

À 9 h 22, la séance reprend.

Le président prend la parole.

M. Morrison fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 9 h 59, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Lynn Gordon

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, September 18, 2014

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill S-6, An Act to amend the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act and the Nunavut Waters and Surface Rights Tribunal Act, met this day at 8:05 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Richard Neufeld (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome back, everyone. I hope you all had a great summer. We're all back to work with what I understand is going to be a busy schedule again this session. My name is Richard Neufeld, I represent the province of British Columbia in the Senate and I am chair of this committee.

I would also like to welcome honourable senators, any members of the public with us in the room and viewers all across the country who are watching on television. As a reminder to those watching, these committee hearings are open to the public and also available via webcast on the sen.parl.gc.ca website. You may also find more information on the schedule of witnesses on the website under "Senate Committees."

I would now ask senators around the table to introduce themselves, beginning with the deputy chair to my right, who I will introduce, Senator Grant Mitchell from Alberta.

[*Translation*]

Senator Ringuette: Pierrette Ringuette from New Brunswick.

[*English*]

Senator Wallace: John Wallace, New Brunswick.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Pierre-Hugues Boisvenu from Quebec.

[*English*]

Senator Seidman: Judith Seidman, Montreal, Quebec.

Senator Lang: Dan Lang, Yukon.

The Chair: I would like to introduce our staff, beginning with our acting clerk, Jodi Turner, and our Library of Parliament analyst, Marc LeBlanc.

On June 17, 2014, the Senate authorized our committee to examine Bill S-6, An Act to amend the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act and the Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 18 septembre 2014

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 5, pour étudier le projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon et la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut, qui lui a été renvoyé.

Le sénateur Richard Neufeld (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je vous souhaite à tous un bon retour. J'espère que vous avez passé un bel été. Je crois comprendre qu'encore une fois, notre horaire sera chargé durant la session. Je m'appelle Richard Neufeld. Je représente la Colombie-Britannique au Sénat et je suis le président du comité.

Je souhaite la bienvenue aux honorables sénateurs, à tous les membres du public présents dans la salle et à tous les gens qui nous écoutent. Je veux vous rappeler que les séances du comité sont ouvertes au public et qu'elles sont diffusées sur sen.parl.gc.ca. Vous pouvez aussi obtenir de plus amples renseignements sur la liste des témoins sous la rubrique « Comités du Sénat » du site web.

J'invite maintenant les sénateurs à se présenter, en commençant par le vice-président, le sénateur Mitchell, de l'Alberta.

[*Français*]

La sénatrice Ringuette : Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

Le sénateur Wallace : John Wallace, Nouveau-Brunswick.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Pierre-Hugues Boisvenu, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, au Québec.

Le sénateur Lang : Dan Lang, Yukon.

Le président : Je vous présente également les membres de notre personnel : notre greffière, Mme Jodi Turner, et notre analyste de la Bibliothèque du Parlement, M. Marc LeBlanc.

Le 17 juin 2014, le Sénat a autorisé le comité à étudier le projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon et la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut.

Honourable senators, this bill, whose short title is the “Yukon and Nunavut Regulatory Improvement Act,” was introduced in the Senate and received first reading on June 3, 2014.

The clerk has distributed a copy of the bill and the clause-by-clause briefing binder from Aboriginal Affairs and Northern Development Canada to your offices. If you do not have these documents with you today or require anything, please signal the clerk.

It gives me great pleasure today to welcome the Honourable Bernard Valcourt, Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development. The minister is accompanied by Tara Shannon, Director, Resource Policy and Programs, Northern Affairs; Janice Traynor, Senior Analyst, Environment and Renewable Resources, Northern Affairs; and Tom Isaac, Senior Counsel, Department of Justice.

Minister Valcourt, we're glad you're here today, and we look forward to your remarks as usual when you've come before us. The floor is yours, sir.

[*Translation*]

Hon. Bernard Valcourt, P.C., M.P., Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development Canada: Thank you, Mr. Chair.

I am honoured to be back before the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources this morning to discuss the final legislative suite of our government's ambitious action plan to improve northern regulatory regimes.

As you know, this action plan is intended to put in place modern, robust and responsive regulatory regimes for the environmental assessment of projects across the north.

This is the third time in less than two years that I have come before this committee to present to you on legislation under this action plan. I first appeared in May 2013 to introduce Bill C-47. As you will recall, that bill became the Northern Jobs and Growth Act. I also appeared before you in December 2013 on Bill C-15, which became the Northwest Territories Devolution Act, a piece of legislation that came into effect on April 1 of this year. Finally, I have come before you today to discuss Bill S-6, the Yukon and Nunavut Regulatory Improvement Act.

Honourable senators, these regulatory changes will ensure that Yukon, Northwest Territories and Nunavut have in place consistent and predictable regulatory environments. This will

Honorables sénateurs, le projet de loi, dont le titre abrégé est Loi sur l'amélioration de la réglementation au Yukon et au Nunavut, a été présenté au Sénat et lu pour la première fois le 3 juin 2014.

La greffière a fait parvenir à votre bureau un exemplaire du projet de loi ainsi que du cartable d'analyse article par article produit par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. Si vous n'avez pas ces documents avec vous aujourd'hui ou si vous avez besoin de quoi que ce soit, veuillez vous adresser à la greffière.

Je suis ravi de souhaiter la bienvenue au ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, l'honorable Bernard Valcourt. Il est accompagné de deux représentants du ministère : Mme Tara Shannon, directrice des Politiques en matière de ressources et de programmes; et Mme Janice Traynor, analyste principale, Environnement et ressources renouvelables. Nous accueillons également un représentant du ministère de la Justice : M. Tom Isaac, avocat-conseil principal.

Monsieur le ministre Valcourt, nous sommes heureux de votre présence, et comme d'habitude, nous avons hâte de vous entendre. La parole est à vous, monsieur.

[*Français*]

L'honorable Bernard Valcourt, C.P., député, ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien : Merci, monsieur le président.

Je suis honoré d'être de retour devant le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, ce matin, afin de discuter du dernier élément du programme législatif de l'ambitieux plan d'action adopté par notre gouvernement et qui vise à améliorer les régimes de réglementation dans le Nord.

Comme vous le savez, ce plan d'action vise à établir des régimes de réglementation modernes, rigoureux et adaptés pour encadrer l'évaluation environnementale des projets dans le Nord.

C'est la troisième fois en moins de deux ans que je témoigne devant le comité afin de présenter des projets de loi qui s'inscrivent dans ce plan d'action. La première fois, c'était en mai 2013, afin de présenter le projet de loi C-47. Comme vous vous en souviendrez, le projet de loi C-47 est devenu la Loi sur l'emploi et la croissance dans le Nord. Je suis également venu en décembre 2013 pour parler du projet de loi C-15 qui, lui, est devenu la Loi sur le transfert de responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest, loi qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril cette année. Finalement, je suis ici, aujourd'hui, pour discuter du projet de loi S-6, Loi sur l'amélioration de la réglementation au Yukon et au Nunavut.

Honorables sénateurs, ces changements permettront d'établir des contextes réglementaires qui seront cohérents et prévisibles, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.

ensure that the north remains a competitive and attractive place to work, live and invest, creating jobs and economic opportunities for northerners starting now and for generations to come.

Honourable senators, after your review of Bill S-6, you will have reviewed a total of 8 different pieces of legislation across the north. This is no small feat, and I wanted to take this opportunity to thank you for your important contribution and for your continued dedication to the north.

I do not want to take anything away from anyone else's contribution, but I want to especially thank Senator Lang from Yukon, who agreed to sponsor this bill here in the Senate.

The legislation before us today proposes to amend two existing laws. The first is the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act, which governs the environmental assessment framework in Yukon. The second is the Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act, which manages and regulates the use of water in Yukon.

[English]

Bill S-6, the legislation before us today, proposes to amend two existing laws, as I just said. Many of the proposed changes to the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act, also known as YESAA, are based on recommendations from a comprehensive review of the development process to the parties of the Yukon umbrella agreement which mandated a one-time, five-year review following the enactment of the legislation in 2003.

The review of the act, as mandated by the Yukon umbrella agreement, began in 2008 and involved representatives of both governments: that is, the Yukon and the federal government, First Nations in Yukon and individual First Nations in the territory.

At the end of the review, the parties jointly agreed to more than 70 recommendations, some of which required legislative amendments. These include the non-application of CEAA, making it clear that the Canadian Environmental Assessment Act of 2012 did not apply in the Yukon, thus ensuring that YESAA continues as the only environmental assessment process in Yukon; extending board members' terms to ensure both quorum and continuity during screenings and reviews; and obliging designated offices to consider the need for effects-monitoring when conducting an evaluation.

This review was concluded in 2012, and since then additional consultations were conducted on amendments stemming from the government's Northern action plan, which were also proposed to align YESAA with regulatory legislation in Canada south of 60 and the other two territories.

Nous veillerons ainsi à ce que le Nord demeure une destination prisée et attrayante pour y travailler, y vivre et y investir, créant ainsi des occasions d'emplois et des possibilités économiques pour les résidents du Nord, et ce, pour les générations futures.

Je prévois, honorables sénateurs, qu'après avoir étudié le projet de loi S-6, vous aurez passé en revue huit lois différentes pour le Nord. Ce n'est pas rien, et je tiens à vous remercier, parce que votre contribution est importante. Je veux également vous remercier des efforts que vous déployez pour le Nord.

Non pas que je veuille minimiser la contribution des autres, mais je veux remercier particulièrement le sénateur Lang, sénateur du Yukon, qui a accepté de parrainer ce projet de loi, ici, au Sénat.

Le projet de loi dont il est question aujourd'hui prévoit la modification de deux lois existantes. La Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon régit le cadre d'évaluation environnemental au Yukon. La deuxième loi est la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut, qui régit l'utilisation des eaux au Nunavut.

[Traduction]

Comme je viens de le dire, le projet de loi S-6, dont il est question aujourd'hui, prévoit la modification de deux lois existantes. Bon nombre des changements qu'on propose d'apporter à la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon, ou LEESY, se fondent sur les recommandations issues d'un examen détaillé du processus de développement effectué par les parties à l'Accord-cadre définitif du Yukon, qui prévoyait une évaluation ponctuelle des activités de développement cinq ans après l'entrée en vigueur de la loi, en 2003.

L'examen de la loi, comme le prévoyait l'Accord-cadre définitif, a débuté en 2008 et a nécessité la participation de représentants des deux gouvernements — celui du Yukon et le gouvernement fédéral — ainsi que du Conseil de Premières Nations du Yukon et des Premières Nations du territoire.

À la fin de l'examen, les parties se sont entendues sur plus de 70 recommandations, dont certaines commandaient 5 modifications législatives. Notamment, il s'agit de ne pas appliquer la LEESY, en établissant clairement que la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012 ne s'applique pas au Yukon, afin que le processus d'évaluation environnementale de la LEESY demeure le seul en vigueur au Yukon; de prolonger le mandat des membres des offices afin d'obtenir le quorum et d'assurer la continuité lors des évaluations et des examens; et d'obliger les offices désignés à tenir compte de la surveillance des effets lorsqu'ils font une évaluation.

L'examen a pris fin en 2012. Depuis, on a tenu d'autres consultations au sujet des modifications découlant du plan d'action pour le Nord, modifications également proposées afin d'harmoniser la LEESY avec les règlements en vigueur au pays, au sud du 60^e parallèle et dans les deux autres territoires.

Some of these changes stemming from the action plan include beginning-to-end time limits for environmental assessments; the ability of the minister to provide policy direction to the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Board; provides for the creation of cost-recovery regulations; and the ability to delegate certain powers to the territorial government.

These consultations continued up to May 2014 and resulted in further improvements to the bill before it was introduced in Parliament this past June. I would also like to remind honourable senators that our regulatory regime is co-managed by the governments of Canada, Yukon and First Nations. This means that not only has Bill S-6 met the responsibility of the duty to consult, but First Nations representatives are directly involved in the decision-making process as the Council of Yukon First Nations nominates members on the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Board.

Yukon's regulatory system since the enactment of this legislation in 2003 has served as a model for the rest of the country. We have seen the enormous changes and progress that has taken place in the Yukon since the adoption of YESAA.

As a matter of fact, if I may, I'd like to quote the Premier of the Yukon government, Premier Pasloski, who gave credit to YESAA for Yukon's economic success, stating:

Frameworks like the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act enable us to harness the momentum of the past decade and turn it into sustainable economic growth, with the confidence that such growth will not occur at the expense of the territory's environmental integrity.

[*Translation*]

However, it must be recognized that existing legislation needs to be improved and modernized to bring Yukon in line with recent changes in other regions of Canada and to ensure its continued success. I am convinced that this bill does exactly that.

I would now like to speak to the Nunavut Waters and the Nunavut Surface Rights Tribunal Act portion of this bill. Consultations on proposed amendments began in 2012. At the request of Nunavut Tunngavik Incorporated, representatives of the governments of Canada and Nunavut and the Nunavut Water Board formed a working group to develop and discuss amendments to the provisions related to water use in Nunavut.

That being said, we are proposing the following amendments to the Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act. We propose that fines be increased for those who provide false or misleading information and obstruct or fail to comply

Voici quelques-uns des changements issus du plan d'action : limites pour la durée totale des évaluations environnementales; donner au ministre le pouvoir de fournir des orientations stratégiques à l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon; rendre possible l'adoption de règlements prévoyant le recouvrement des coûts; et la possibilité de déléguer certains pouvoirs au gouvernement territorial.

Ces consultations se sont poursuivies jusqu'en mai 2014, et on en a dégagé plusieurs améliorations à apporter au projet de loi avant de le déposer au Parlement, en juin dernier. Je tiens également à rappeler aux honorables sénateurs que notre régime de réglementation est géré conjointement par le gouvernement du Canada, le gouvernement du Yukon et les Premières Nations. Donc, non seulement le projet de loi S-6 a été conçu dans le respect de l'obligation de consulter, mais les représentants des Premières Nations participent aussi directement aux processus décisionnels, car le Conseil des Premières Nations du Yukon nomme des membres à l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon.

Depuis l'adoption de la loi, en 2003, le système réglementaire du Yukon est un modèle pour l'ensemble du pays. Il y a eu d'énormes changements et des progrès immenses dans le territoire depuis l'adoption de la LEESY.

D'ailleurs, si vous me le permettez, j'aimerais citer le premier ministre du Yukon, M. Pasloski, qui a souligné le succès de la LEESY au Yukon en ces termes :

La Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon fournit un cadre nous permettant de profiter de l'élan de la dernière décennie et de faire en sorte qu'il se traduise par une croissance économique durable tout en sachant que celle-ci ne se produira pas au détriment de l'intégrité environnementale du territoire.

[*Français*]

Il faut quand même reconnaître que l'on doit améliorer et moderniser les lois actuelles afin que le régime en vigueur au Yukon soit harmonisé et, compte tenu des changements récemment survenus ailleurs au Canada, qu'il demeure un exemple de réussite. Je suis convaincu que c'est exactement le résultat qu'aura ce projet de loi.

J'aimerais maintenant vous entretenir de la partie du projet de loi qui porte sur la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut. Les consultations concernant les modifications proposées ont débuté en 2012. À la demande de Nunavut Tunngavik Incorporated, les représentants du Canada, du Nunavut et de l'Office des eaux du Nunavut ont mis sur pied un groupe de travail afin de discuter de mesures touchant les dispositions relatives à l'utilisation des eaux au Nunavut.

Cela dit, nous proposons d'apporter les modifications suivantes à la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut. Nous proposons d'abord d'augmenter les amendes dans les cas de déclarations fausses ou

with the direction of an inspector to ensure compliance. We also propose that: administrative monetary penalties be established; the length of validity for licenses issued by the Nunavut Water Board be revised; the federal minister be provided with legislative authority to enter into agreements relating to security with Inuit, the applicant, and the Nunavut Water Board, which will help address a long-standing problem of double bonding; fixed beginning-to-end timelines be set for decisions on water licenses; and certain water license reviews be subjected to cost recovery.

[English]

I'm sure many of you will recognize that the types of changes proposed in Bill S-6 emulate those very changes that we made earlier, and you approved, in Bill C-15 and Bill C-47.

We look forward to your review of the legislation, and I believe that we all share a common goal: to have the North as an equal participant in our country's future and giving northerners the opportunities and legislative framework that will allow them to look to the future with optimism, equipped with the tools to ensure they can achieve that status.

I will be pleased to answer any questions that committee members may have. As you indicated, Mr. Chair, I'm accompanied by officials and, if need be, I will not hesitate to ask them to clarify my answers.

The Chair: Thank you very much, minister, for that presentation. In your remarks you mentioned Senator Patterson from Nunavut and Senator Sibbeston from the Northwest Territories. Unfortunately they're both travelling with a committee at this time so they're not able to be here, but they certainly have been key to a lot of what has taken place.

However, we have with us the senator from the Yukon, Senator Lang, who has also been heavily involved. Senator Lang, I'm going to begin with you. As sponsor of the bill you may have a few words, and then you can begin the questioning.

Senator Lang: Thank you very much, Mr. Chairman. I appreciate you giving me the latitude to say a few words at the beginning, because I think I should make a couple of observations on the importance of this legislation to Yukon, Nunavut and the North.

I would like to start by expressing my thanks to the staff of the department. I know the staff has worked very hard to put this legislation together, to have it meet the objectives in the Yukon, and I don't think that should go unnoticed.

trompeuses, d'entraves au travail d'un inspecteur ou de défaut de se conformer à ses directives. Nous proposons de fixer des sanctions administratives d'ordre financier, de revoir la durée de validité des permis délivrés par l'Office des eaux du Nunavut, de donner au ministre fédéral le pouvoir législatif de conclure des ententes de garanties avec les Inuits, le demandeur et l'Office des eaux du Nunavut, ce qui éliminera le surcautionnement, un problème de longue date. Nous proposons d'établir un délai fixe pour la totalité des décisions relatives aux permis d'utilisation des eaux et, enfin, d'établir un processus de recouvrement des coûts pour l'examen de certaines demandes de permis d'utilisation des eaux.

[Traduction]

Je suis persuadé que beaucoup d'entre vous reconnaîtront que les changements réglementaires proposés dans le projet de loi S-6 suivent ceux que nous avons apportés précédemment et que vous avez approuvés dans les projets de loi C-15 et C-47.

C'est avec impatience que nous attendons le résultat de votre examen du projet de loi et je suis convaincu que nous avons le même objectif, c'est-à-dire que les résidents du Nord contribuent à bâtir l'avenir de notre pays, comme tous les autres Canadiens, et qu'ils aient les possibilités et le cadre législatif qu'il faut pour entrevoir l'avenir avec optimisme en disposant des outils nécessaires pour ce faire.

Je serai ravi de répondre à toutes les questions des membres du comité. Comme vous l'avez dit, monsieur le président, je suis accompagné de certains de mes collaborateurs, et je n'hésiterai pas à leur demander de m'aider à répondre aux questions.

Le président : Monsieur le ministre, je vous remercie beaucoup de votre exposé. Vous avez parlé des sénateurs Patterson et Sibbeston, du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest respectivement. Malheureusement, ils sont présentement en voyage dans le cadre de travaux d'un comité et ne peuvent pas être des nôtres, mais ils ont joué un rôle déterminant à bien des égards.

Toutefois, le sénateur Lang, du Yukon, est parmi nous et joue également un grand rôle. Sénateur Lang, c'est vous qui aurez la parole en premier. En tant que parrain du projet de loi, vous voulez peut-être dire quelques mots. Nous passerons aux questions par la suite.

Le sénateur Lang : Merci beaucoup, monsieur le président. Je suis ravi que vous me donniez la possibilité de dire quelques mots avant que nous commençons, car je pense que je devrais faire quelques observations sur l'importance qu'a le projet de loi pour le Yukon, le Nunavut et le Nord.

J'aimerais tout d'abord remercier les membres du personnel du ministère. Je sais qu'ils ont travaillé très fort pour élaborer le projet de loi, pour qu'il respecte les objectifs du Yukon, et il ne faut pas passer cela sous silence.

Also, Mr. Minister, I realize how much work you've put into this over the period of time you've been in the portfolio.

In your opening remarks, you mentioned that eight pieces of legislation have been presented to Parliament over the course of the last number of years with respect to the North and the various legislative requirements to meet the objectives of devolving various authorities and recognizing other aspects of the North. I want to say that this has not gone unnoticed in the North. We enjoy being a national priority, quite frankly. We are very fortunate that the Government of Canada has put us on the national agenda so many times.

The other point I would like to make that has not been pointed out is that along with the devolution for the Northwest Territories, we have seen resource revenue sharing agreements for the Northwest Territories and Yukon. This has been a major step forward toward "self-determination," if you like, for the various regions of the North, in particular the Northwest Territories and Yukon in view of their political devolution. I think it's very important.

The other aspect I want to leave on the record is that since the YESAA legislation that was presented by the previous government back in 2002-03, the Government of Yukon and the Yukon have experienced an extremely productive economic time over that period. I would just point out that this past month, in August, our unemployment rate was 3.4 per cent, one of the lowest in the country. I think that speaks for itself from the point of view of our future and what we can contribute to Canada.

I want to get back to the bill itself. I think it's very important that, as the chair pointed out, Senator Patterson is travelling with another committee but is the senator for Nunavut. I know he's going to be able to speak to that section of the bill and inform all members of the committee of the importance of that particular section and what it will do for Nunavut's future because these are very important pieces of legislation to lay the foundation for our economic and environmental future.

Over the course of this past summer, as a senator, I've had the opportunity to have a number of meetings with stakeholders back in Yukon, as far as the sections that pertain to Yukon, in conjunction with our member of Parliament. I want to say at the outset that there's a common cause here amongst all the stakeholders. Everybody realizes how important it is that this legislation be modernized and updated with respect to where we are in our economic future.

We've had 10 years of experience of the current legislation and it has worked well in many respects. The minister pointed that out in his opening remarks. The reality of it is that — and I think it's important for the rest of the country to realize — First Nations in

De plus, monsieur le ministre, je comprends à quel point vous avez investi de l'énergie dans le projet de loi depuis que vous occupez votre poste.

Dans votre exposé, vous avez dit que ces dernières années, huit projets de loi pour le Nord ont été présentés au Parlement et vous avez parlé des différentes exigences législatives à respecter pour atteindre les objectifs de transfert de pouvoirs et de reconnaissance d'autres aspects du Nord. Cela n'est pas passé inaperçu dans le Nord. En toute honnêteté, nous aimons bien être considérés comme une priorité nationale. Nous sommes très heureux de faire si souvent partie des priorités nationales du gouvernement du Canada.

J'aimerais dire également quelque chose qui n'a pas été soulevé. Parallèlement au transfert de responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest, des ententes de partage des revenus tirés des ressources ont été conclues pour les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Il s'agit d'une étape très importante vers « l'autonomie », si l'on veut, des différentes régions du Nord, en particulier des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon par rapport au transfert de responsabilités. C'est très important.

L'autre élément que je veux souligner, c'est que depuis que le gouvernement précédent a présenté la LEESY, en 2002-2003, le gouvernement du Yukon et le Yukon connaissent une période productive sur le plan économique. Je veux seulement dire que le mois dernier, en août, notre taux de chômage était de 3,4 p. 100, soit l'un des plus faibles au pays. Cela en dit long sur notre avenir et sur la façon dont nous pouvons aider le Canada.

Je reviens au projet de loi. C'est très important. Comme l'a dit le président, le sénateur Patterson est en voyage avec un autre comité, mais c'est le sénateur qui représente le Nunavut. Je sais qu'il sera en mesure de parler de cette partie du projet de loi et de parler à tous les membres du comité de son importance et de ses répercussions sur l'avenir du Nunavut, car il s'agit de mesures législatives très importantes qui jettent les bases de notre avenir économique et environnemental.

Au cours de l'été, en tant que sénateur, j'ai eu l'occasion de participer à un certain nombre de réunions au Yukon avec des parties intéressées et de discuter des articles qui traitent du Yukon, en collaboration avec notre député. D'entrée de jeu, je veux dire que toutes les parties intéressées épousent une même cause. Tout le monde comprend à quel point il est important de moderniser la loi pour notre avenir économique.

Cela fait 10 ans que nous fonctionnons dans le cadre de la loi actuelle et les choses vont bien à de nombreux égards. Le ministre l'a dit dans son exposé. Le fait est que — et il est important que le reste du pays le comprenne — nos Premières Nations participent

our part of the world are involved in the actual process itself. There are nominations to the board. They are actually part of the process. It has worked out well because when a decision is taken, generally there is common acceptance amongst the community, in all demographics of the community, that fair and diligent processes have been undertaken.

I want to make one other point. In my discussions over the course of the summer, a number of concerns were raised, although common cause is there for the passage of this legislation. One area that has been raised is the Council of Yukon First Nations, and that is the question of their authority versus the bill itself. I have a general question.

The point that has been made to me is that some feel — some feel; I don't know if there's any justification — that amendments to the act undermine the principles of the Yukon Umbrella Final Agreement that is the legislative foundation for the Yukon Indian land claim. I'd like to have you, as the minister, comment on this criticism and whether or not there's any justification for it.

Mr. Valcourt: Thank you, senator. I, too, have heard some of these concerns or some people stating that these changes would make the umbrella agreement kind of come in second place, as if it displaces the obligations.

There is absolutely no justification for such concern because if there were a conflict between the act and the agreement, we must make it clear that the land claim agreement, the Yukon umbrella agreement, continues to remain the law of the land in the Yukon.

Not only are these land claim agreements enshrined under the Constitution, but there are also several places throughout the umbrella agreement itself, through the Yukon First Nations Land Claims Settlement Act and the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act, that have reaffirmed that. I think this concern stems from the fact that when you look at Bill S-6, you don't see, for example, section 4 of the entire bill. So they look at Bill S-6, and there is nothing there that seems to affirm what I just said, but what you have to understand is that Bill S-6 will now become part of YESAA. Section 4 is very clear and has not been changed. It stays there. I quote: "In the event of an inconsistency or conflict between a final agreement and this Act, the agreement prevails to the extent of the inconsistency or conflict." So First Nations and all Yukoners should be assured that the umbrella agreement remains, the law of the land, and that no section of Bill S-6 infringes any of the provisions of the Yukon umbrella agreement. They are in conformity with the intent and spirit of the original land claim agreement.

Senator Lang: Chair, I just want to follow up another area. I appreciate that reaffirmation on the record here because I know that is of concern to some back home. Hopefully that will bring some comfort to those who perhaps have a misunderstanding of the bill.

au processus actuel. On en nomme à l'office. Elles en font partie. Les choses se passent bien parce que lorsqu'une décision est prise, en général, les membres de la collectivité s'entendent pour dire que des démarches justes ont été entreprises.

Je veux souligner autre chose. Au cours des discussions que j'ai eues cet été, un certain nombre de préoccupations ont été soulevées, bien qu'on s'entende sur la nécessité d'adopter le projet de loi. Il a été question entre autres du Conseil des Premières Nations du Yukon et de la question de ses pouvoirs par rapport au projet de loi. J'ai une question d'ordre général.

On m'a dit que certains ont l'impression — j'ignore si c'est justifié — que les modifications à la loi vont à l'encontre des principes de l'Accord-cadre définitif du Yukon, qui est le fondement législatif des revendications territoriales des Indiens du Yukon. J'aimerais que vous nous donniez votre avis, à titre de ministre, sur cette critique et je veux savoir si elle a sa raison d'être.

M. Valcourt : Merci, sénateur. Moi aussi, j'ai entendu certaines de ces préoccupations ou des gens dire que les modifications feraient en sorte de reléguer l'accord-cadre au second rang en quelque sorte, comme si l'on remplaçait les obligations.

Rien ne justifie une telle préoccupation, car s'il y avait incompatibilité entre les mesures législatives et l'entente, il nous faut indiquer clairement que c'est l'entente, l'Accord-cadre définitif du Yukon, qui s'applique au Yukon.

Non seulement les accords de revendication territoriale sont reconnus dans la Constitution, mais on le réitère à plusieurs reprises dans l'accord-cadre même, dans la Loi sur le règlement des revendications territoriales des premières nations du Yukon et dans la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon. À mon avis, cette préoccupation tient au fait que dans le projet de loi S-6, on ne voit pas, par exemple, l'article 4 de la loi. Ainsi, en examinant le projet de loi, les gens n'y voient rien qui semble confirmer ce que je viens de dire. Toutefois, il faut comprendre que le projet de loi S-6 fera partie de la LEESY. L'article 4 est très clair et n'a pas été modifié. Il reste tel quel. Je vais le lire : « Les dispositions de tout accord définitif l'emportent sur les dispositions incompatibles de la présente loi ». Les Premières Nations et tous les Yukonnais peuvent être certains que l'accord-cadre reste en vigueur et qu'aucun article du projet de loi S-6 n'enfreint des dispositions de l'Accord-cadre définitif du Yukon. Il est conforme à l'objectif et à l'esprit de l'accord sur le règlement des revendications territoriales initial.

Le sénateur Lang : Monsieur le président, je veux seulement parler d'un autre sujet. Je suis ravi qu'on le confirme, car je sais que cela préoccupe des gens de chez nous. J'espère que cela apaisera les inquiétudes des gens qui comprennent peut-être mal le projet de loi.

The other area that has been raised is the question of delegation and the section that allows the minister to delegate certain authorities to the Government of Yukon Territory upon notification to the Council of Yukon First Nations.

Perhaps you could outline to us in general terms what the actual powers are and how limited those powers are with respect to that authority to devolve.

Second, maybe you could comment with respect to the First Nations' interest with respect to their land claim and their settlement lands and how any delegation might affect that.

Mr. Valcourt: First of all, as you know, this delegation of powers has to be understood within the general northern strategy of this government. You said earlier, senator, that for the first time the North has become a priority. Prime Minister Harper and his government have made the North a priority. We have a northern strategy, and one of the elements of the northern strategy is governance and giving the powers to northerners in their own territories. So the ultimate goal is probably to give northerners all of the tools and powers they need, like a province, to be the architects and the masters of their own destiny and future within a strong Canada.

In terms of the delegation of power, not for Canada to withdraw but to empower even more in the future the territories, we propose that these federal powers of this minister — not Fisheries and not the other departments, but this minister — may be delegated to a minister of the Yukon government. As I said, it has to be understood in the sense that this is to allow when and if desirable on the part of the government of the Yukon and with the consent of Canada, of course, the ability to delegate those powers. They effect in no way the fundamental spirit of the umbrella agreement, because it will still be a co-managed framework where First Nations, the Government of the Yukon and Yukoners will participate.

I think it has to be seen as a promise and a hope of even more self-determination and self-government powers on the part of that territory — bringing it even closer to provincial status. That's how I see it.

Senator Lang: On that particular subject, when we talk about that clause and the delegation looking into the future as best we can, in view of the fact that corrections are being made in the process through this legislation, do you see any delegation of authority in the immediate future, or are we really putting this clause in for the purposes of five, eight or ten years down the road that, if there is a requirement for a delegation, the minister of the day can work with the Government of the Yukon and all the stakeholders to do such a delegation?

L'autre sujet qui a été soulevé, c'est la question de la délégation et l'article qui permet au ministre de déléguer certains pouvoirs au gouvernement du Territoire du Yukon après avoir avisé le Conseil des Premières Nations du Yukon.

Vous pourriez peut-être nous expliquer de façon générale quels sont les pouvoirs et à quel point ils sont limités en ce qui concerne le transfert de responsabilités.

Ensuite, vous pourriez nous faire part de vos observations concernant les intérêts des Premières Nations relativement à leurs revendications territoriales et à leurs terres visées par les ententes et nous dire en quoi toute délégation de pouvoirs peut avoir des répercussions à cet égard.

M. Valcourt : Avant tout, comme vous le savez, la délégation des pouvoirs en question doit être comprise dans le cadre de la stratégie pour le Nord du gouvernement. Sénateur, vous avez dit tout à l'heure que pour la première fois, le Nord est devenu une priorité. Le premier ministre Harper et son gouvernement ont fait du Nord une priorité. Nous avons une stratégie pour le Nord, dont l'un des éléments est la gouvernance et le transfert de pouvoirs aux résidents du Nord, dans leurs territoires. L'objectif ultime consiste probablement à donner aux résidents du Nord tous les outils et les pouvoirs dont ils ont besoin, comme une province, pour que ce soient eux, les bâtisseurs, et qu'ils prennent leur propre destinée en mains au sein d'un Canada fort.

Pour ce qui est de la délégation de pouvoirs — il ne s'agit pas pour le Canada de retirer des responsabilités, mais d'en donner encore davantage aux territoires dans l'avenir —, nous proposons que les pouvoirs fédéraux de ce ministre — pas de celui des Pêches, et pas d'autres ministres, mais de ce ministre — puissent être délégués à un ministre du gouvernement yukonnais. Comme je l'ai dit, il faut comprendre que cela consiste à rendre la délégation de ces pouvoirs possible, si le gouvernement du Yukon le souhaite et avec le consentement du Canada, bien sûr. Les mesures n'entraîneront aucune répercussion sur l'esprit de l'accord-cadre, car cela demeurera toujours un cadre géré conjointement auquel les Premières Nations, le gouvernement du Yukon et les Yukonnais participeront.

Je pense qu'il faut considérer les mesures comme une promesse et un espoir d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale accrues pour le territoire — il s'agit de le rapprocher du statut de province. C'est ma façon de voir les choses.

Le sénateur Lang : À ce sujet, concernant l'article et la délégation, quand nous pensons à l'avenir du mieux que nous le pouvons, étant donné que le projet de loi apporte des changements au processus, pensez-vous que des pouvoirs seront délégués à court terme, ou ajoutons-nous cet article pour 5, 8 ou 10 ans plus tard, de sorte que si la délégation de pouvoirs s'impose, le ministre en poste pourra collaborer avec le gouvernement du Yukon et toutes les parties intéressées pour la réaliser?

Mr. Valcourt: My answer is no, there is no immediate plan to delegate anything. To test the veracity of my statement, I can refer to the recent devolution to the Northwest Territories where some stakeholders at the government level in the Northwest Territories were asking for the delegation of certain of these powers, which we have refused, because these powers, duties and functions that may be delegated — whether time limits, environmental assessments or administrative powers — there has to be our understanding that, indeed, the capacity and the best interests of all beneficiaries under the land claim agreement and the residents of that territory are utmost. That has to be the priority.

So, no, there are no plans right now to delegate any of these powers. But when the time comes to consider a request for the delegation of one or more of these powers, then at least we will have the legislative authority to do it.

Senator Mitchell: Thanks, minister, for being with us. You've been here quite frequently in what is becoming a process of nation building. It's been mentioned in this committee that the three acts add up to a significant step in nation building.

I also would like to point out that you have in the sponsor, Senator Lang, one of the most passionate promoters of the Yukon, and we admire him greatly for doing that. He has been a real push for this bill.

I have two questions, the first of which is to some extent a corollary to Senator Lang's question. In the case of Bill C-15 with the Northwest Territories, there was concern among certain Aboriginal groups that they would lose their power to participate adequately at a regional level or sub-regional level in the environmental review process. Could you comment on that issue in the context of this act and the other two territories? Is there a concern about adequate participation, particularly Aboriginal participation, in environmental review processes at the regional level?

Mr. Valcourt: To my knowledge, the concern you have heard about the Northwest Territories restructuring the boards into one board is not an issue we have heard in the Yukon because the question does not apply. The different powers granted under the umbrella agreement and to the First Nations that have concluded settlements are not at issue in any of these clauses of Bill S-6. To my knowledge, that concern has not been raised or expressed in the Yukon.

Senator Mitchell: I wanted to clarify that for the record.

The other thing is that clearly the act is designed in part to speed up and make the environmental review process more efficient. One way it's doing that is to apply time limits. In the case of YESAB, the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Board, there will be 16 months from the start of the presentation of a project proposal to screen the project and then 18 months to conclude the project's review, the responsibility for that being placed upon the board's panel. Could you give us some

M. Valcourt : Non, on n'envisage pas de déléguer immédiatement quoi que ce soit. Pour vérifier la véracité de ma déclaration, je peux parler du dernier transfert de pouvoirs aux Territoires du Nord-Ouest. Certaines parties intéressées du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest demandaient la délégation de certains pouvoirs, que nous avons refusé de faire, car pour les attributions qui peuvent être déléguées — qu'il s'agisse de délais, d'évaluations environnementales ou de responsabilités administratives, par exemple —, il faut qu'à notre connaissance, qu'en effet, la capacité et les intérêts de tous les bénéficiaires au terme de l'accord de revendication territoriale et des résidents du territoire priment. Il faut que ce soit la priorité.

On ne prévoit donc pas déléguer des pouvoirs dans l'immédiat. Or, lorsque viendra le moment d'examiner une demande de délégation d'un ou de certains de ces pouvoirs, au moins, nous serons autorisés légalement à le faire.

Le sénateur Mitchell : Monsieur le ministre, je vous remercie de votre présence. Vous comparez devant nous assez souvent sur ce qui est en train de devenir un processus de construction nationale. Il a été dit dans les séances de notre comité que les trois lois constituent un pas important dans l'évolution de notre pays.

J'aimerais également souligner que le parrain du projet de loi, le sénateur Lang, est l'un des plus ardents défenseurs du Yukon, et il a toute notre admiration à cet égard. Il a donné un grand coup de pouce pour le projet de loi.

J'ai deux questions à vous poser, dont la première, dans une certaine mesure, découle de celle du sénateur Lang. Dans le cas du projet de loi C-15 et les Territoires du Nord-Ouest, certains groupes autochtones craignaient de perdre leur pouvoir de participer pleinement au processus d'évaluation environnementale au niveau régional ou sous-régional. Pourriez-vous faire des observations à ce sujet dans le contexte du projet de loi et concernant les deux autres territoires? Est-on préoccupé par la participation, surtout la participation autochtone, aux processus d'évaluation environnementale au niveau régional?

M. Valcourt : À ma connaissance, la préoccupation que vous avez entendue concernant les Territoires du Nord-Ouest et la réorganisation des offices en un office n'est pas une question qui a été signalée au Yukon, car elle ne s'applique pas. Les différents pouvoirs conférés en vertu de l'accord-cadre et accordés aux Premières Nations qui ont conclu des ententes ne sont en cause dans aucun article du projet de loi S-6. À ce que je sache, personne n'a soulevé ou exprimé cette préoccupation au Yukon.

Le sénateur Mitchell : Je voulais que ce soit précisé.

Par ailleurs, les mesures législatives sont conçues en partie pour accélérer les choses et rendre le processus d'évaluation environnementale plus efficace. Elles le font entre autres par l'établissement de délais. Dans le cas de l'OESEY, l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon, on aura 16 mois à partir du début de la présentation d'une proposition de projet pour faire la pré-étude du projet, et 18 mois pour terminer l'étude du projet, et il reviendra au

idea of how much that represents in terms of the overall time limit that's generally been utilized in processing environmental reviews in the past?

Mr. Valcourt: It is a good question, and the stats are there. By the way, you can find them on the website of the board. For example, some people say these time limits will prevent those boards or panels from doing their work. Let us look at the experience of designated offices, for example. If you look at the statistics, the average adequacy stage, for example, determination by the designated offices, is 26 days. Now we're talking about nine months, so there will be plenty of time.

We must all acknowledge that we have not had that many projects go through the environmental assessment. But if you look, for example, at the Quartz Projects, from January 1, 2010 to 2014, the average adequacy stage there was 25 days again. It is 23 days in the case of the Placer Projects.

I will ask Ms. Shannon to detail more, but the experience to date is that the time limits imposed in S-6 are well beyond what the experience shows has been the experience up to now.

Tara Shannon, Director, Resource Policy and Programs, Northern Affairs, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada: As the minister stated, at the designated office level, they operate well within the nine-month legislated beginning-to-end time limit period proposed in the bill. At the executive committee level, the higher level of assessment of which there have been only seven projects since 2003, they work within the legislated time limit period. That includes the adequacy phase, which is at the beginning of the process and is essentially whether the proposal is complete for assessment and consideration.

Senator Ringuette: How many members are there on the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Board? How many would be nominated by the Council of Yukon First Nations and how many by your department?

Mr. Valcourt: We have three members on that board. One is appointed by the Government of the Yukon, one by the council and one by the federal government.

Senator Ringuette: So there are two nominated by the federal government and one by Yukon?

Mr. Valcourt: One is nominated by the federal government, one is nominated by the Government of the Yukon, and one is nominated by the Council of Yukon First Nations.

Senator Ringuette: The three different entities are represented individually.

Mr. Valcourt: Yes, and they appoint.

comité restreint d'en assumer la responsabilité. Pourriez-vous nous donner une idée de ce qu'étaient les délais en général pour les évaluations environnementales auparavant?

M. Valcourt : C'est une bonne question, et il y a des chiffres. Soit dit en passant, ils sont sur le site web de l'office. Par exemple, certaines personnes disent que les délais empêcheront les bureaux ou les comités de faire leur travail. Prenons l'expérience des bureaux désignés, par exemple. En examinant les chiffres, on constate qu'en moyenne, la durée du stade intéressant le caractère adéquat, par exemple, concernant la décision prise par les bureaux désignés, est de 26 jours. Nous parlons d'environ neuf mois, ce qui donne beaucoup de temps.

Nous devons tous comprendre que peu de projets ont fait l'objet d'une évaluation environnementale. Toutefois, si l'on prend les Quartz Projects, par exemple, du 1^{er} janvier 2010 au 1^{er} janvier 2014, la durée du stade intéressant le caractère adéquat a été de 25 jours en moyenne. On parle de 23 jours dans le cas du Placer Projects.

Je vais demander à Mme Shannon d'en dire davantage à ce sujet, mais jusqu'à maintenant, l'expérience montre que les délais imposés dans le projet de loi S-6 dépassent largement le temps qui est utilisé.

Tara Shannon, directrice, Politiques en matière de ressources et de programmes, Affaires du Nord, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada : Comme l'a dit le ministre, le bureau désigné agit en moins de temps que la période de neuf mois, les limites pour la durée totale, qui est proposée dans le projet de loi. Le comité de direction, le niveau supérieur d'évaluation qui n'a eu que sept projets depuis 2003, fait le travail dans la période prévue par les dispositions. Cela inclut le stade intéressant le caractère adéquat, qui est au début du processus et qui consiste au fond à déterminer si la proposition peut faire l'objet d'une évaluation et être prise en considération.

La sénatrice Ringuette : Combien de membres l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon compte-t-il? Combien d'entre eux sont nommés par le Conseil des Premières Nations du Yukon et combien le sont par votre ministère?

M. Valcourt : L'office compte trois membres. Le gouvernement du Yukon, le conseil et le gouvernement fédéral en nomment un chacun.

La sénatrice Ringuette : Donc, deux d'entre eux sont nommés par le gouvernement fédéral, et l'autre est nommé par le Yukon?

M. Valcourt : Il y en a un qui est nommé par le gouvernement fédéral, un autre par le gouvernement du Yukon, et l'autre par le Conseil des Premières Nations du Yukon.

La sénatrice Ringuette : Les trois entités sont représentées de façon individuelle.

M. Valcourt : Oui, et ils nomment les membres.

Senator Ringuette: My other question is more general in the sense that you indicated in your presentation that the parties have agreed to 70 recommendations and five required legislative amendments, and these include the non-application of the Canadian Environmental Assessment Act, 2012, ensuring that the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act continues as the only environmental process in the Yukon. That is on the one hand. Further in your presentation you say that, however, existing legislation needs to be improved and modernized to bring Yukon in line with recent changes in other regions in Canada and to ensure its continued success.

On the one hand, it's saying the recommendation is that the current Canadian Environmental Assessment Act will not be applicable, and then you're saying we need to bring the Yukon assessment act up to what is happening in other regions in Canada, which means the Canadian Environmental Assessment Act, 2012. I'm trying to reconcile what the real objective is here.

My other question is technical in nature. How will the changes to the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act be different from the Canadian Environmental Assessment Act, 2012? In other words, what are the discrepancies between the two?

Mr. Valcourt: First of all, the example I gave of one recommendation that required an amendment to make it clear that CEAA 2012 would not apply is because under the umbrella agreement it is clear that with this issue — the undertaking, the constitutional protection to the partners in the Yukon agreement — the environmental assessment will be made according to the provisions of the umbrella agreement, which called for YESAA, the legislation that was passed. This amendment ensures and makes clear that CEAA, which applies to the rest of Canada, does not apply in the Yukon. They have their own legislative framework for environmental assessment. That's the only purpose of this: Make it clear that YESAA continues to apply.

The second part of your question is on YESAA amendments, the changes to it, why CEAA doesn't apply but you bring in YESAA, the same provisions that you may find in this one. It is to ensure competitiveness and protect the future economic development of the Yukon on the same level playing field as south of 60, the Northwest Territories or in Nunavut because we find, since YESAA was adopted and implemented in the Yukon, the gross domestic product there has gone up way above the Canadian average for the last 10 years. But if you look at it since the changes have been brought to the regulatory environment south of 60, and now also in the Northwest Territories and Nunavut, they are behind in terms of these improvements to the regulatory process, which promote investment, give more certainty, encourage more economic development while ensuring better protection of the environment. When, for example, we talk

La sénatrice Ringuette : J'aimerais poser une question plus générale. Dans votre exposé, vous avez indiqué que les parties se sont entendues sur 70 recommandations et 5 modifications législatives. Il y a notamment l'idée de ne pas appliquer la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) afin que le processus d'évaluation environnementale de la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon demeure le seul en vigueur au Yukon. Un peu plus loin dans votre exposé, vous dites que cependant, il faut améliorer et moderniser les lois actuelles afin que le régime en vigueur au Yukon s'harmonise avec les changements récemment survenus ailleurs au Canada et demeure un exemple de réussite.

D'une part, on recommande que la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale ne soit pas applicable, et d'autre part, vous dites que la loi sur l'évaluation au Yukon doit s'harmoniser avec les changements survenus dans d'autres régions du Canada, ce qui concerne la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012). J'essaie de déterminer quel est réellement l'objectif.

Mon autre question est d'ordre technique. En quoi les modifications qui seront apportées à la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon seront-elles différentes des dispositions de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)? En d'autres termes, quelles sont les différences entre les deux lois?

M. Valcourt : Tout d'abord, concernant l'exemple que j'ai donné d'une recommandation qui a nécessité une modification pour indiquer clairement que la LCEE 2012 ne s'appliquerait pas, c'est qu'en vertu de l'accord-cadre, il est clair qu'à cet égard — la protection constitutionnelle pour les partenaires de l'accord du Yukon —, l'évaluation environnementale sera effectuée conformément aux dispositions de l'accord-cadre, qui demande la LEESY, la loi qui a été adoptée. La modification fait en sorte et indique clairement que la LCEE, qui s'applique au reste du Canada, ne s'applique pas au Yukon, qui a son propre cadre législatif régissant les évaluations environnementales. C'est le seul objectif : s'assurer que la LEESY continue de s'appliquer.

Votre deuxième question porte sur les modifications à la LEESY. Vous voulez savoir pourquoi la LCEE ne s'applique pas, mais qu'on adopte dans la LEESY, les mêmes dispositions qui s'y trouvent. Il s'agit de favoriser la compétitivité et de protéger le développement économique à venir au Yukon selon les mêmes règles du jeu que celles qui s'appliquent au sud du 60^e parallèle, aux Territoires du Nord-Ouest ou au Nunavut. C'est que nous constatons que le produit intérieur brut là-bas est nettement supérieur à la moyenne canadienne depuis 10 ans, depuis l'adoption et l'entrée en vigueur de la LEESY. Toutefois, en examinant la situation depuis que les modifications ont été apportées au cadre réglementaire qui s'applique au sud du 60^e parallèle et maintenant dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, je remarque qu'il y a du retard au Yukon concernant les améliorations apportées au processus

about increasing the fines, it is to show the importance of ensuring that these conditions attached to development are respectful of the environment. That's why we propose to increase the fines.

It's not cheaper to not protect the environment in the Yukon than in other places. The playing field is being levelled for all parts of Canada.

Senator Ringuette: I suppose that your department, minister, has made the comparison between the two environmental assessment acts. Maybe I'm presuming right or maybe I'm presuming wrong, but if there is such a comparison from your department, could we have a copy of that?

Mr. Valcourt: Sure.

Do we know whether this document exists?

Ms. Shannon: There are versions of it.

Mr. Valcourt: Sure, senator, we will be pleased to see what we have on hand and provide it to this committee.

Senator Seidman: With regard to YESAA, the proposed amendments would allow you to give binding policy direction to the board. Would you please explain to us under what circumstances this would be applied, and does it in any way restrict or expand any duties or powers that exist under YESAA?

Mr. Valcourt: No. First of all, with these policy directions, it has to be understood that what is aimed at is that they would ensure a common understanding between the government and the board and help to reduce uncertainty and delays in environmental assessment decision making.

Bill S-6 makes it clear that any policy direction issued must be consistent with the umbrella final agreement and the individual land claims agreements. Policy direction may only be given with respect to the exercise or performance of the board's powers, duties or functions under the act. Policy direction cannot be used to change the environmental assessment process itself. It cannot impede the board's ability to perform its legal duties or expand or restrict the powers of the board.

Because the board is an independent body, policy direction cannot interfere with active or completed reviews. However, the board, as we know, is an advisory board that conducts reviews and makes decisions, and decision bodies, including the minister, may accept or reject or vary the board's recommendations when issuing a decision document. What we have to be sure of and understand clearly is that what is envisaged is to allow policy

réglementaire, qui encouragent les investissements, donnent plus de certitude, encouragent davantage le développement économique tout en protégeant mieux l'environnement. Par exemple, lorsque nous parlons d'augmenter les amendes, il s'agit de montrer l'importance de faire en sorte que les conditions rattachées au développement tiennent compte du respect de l'environnement. C'est pourquoi nous proposons l'augmentation des amendes.

Ne pas protéger l'environnement n'entraîne pas moins de coûts au Yukon qu'ailleurs. On s'assure que les règles du jeu sont équitables partout au Canada.

La sénatrice Ringuette : Monsieur le ministre, je présume que votre ministère a comparé les deux lois sur l'évaluation environnementale. Je ne sais pas si j'ai raison ou tort, mais si une telle comparaison a été faite, pourrions-nous avoir un exemplaire du document?

M. Valcourt : Bien sûr.

Y a-t-il un tel document?

Mme Shannon : Il en existe diverses versions.

M. Valcourt : Oui, madame la sénatrice, nous serons ravis de vérifier ce que nous avons en main et nous le fournirons au comité.

La sénatrice Seidman : Concernant la LEESY, les modifications proposées vous permettraient de donner des instructions générales obligatoires à l'office. Pourriez-vous nous dire dans quelles circonstances cela s'appliquerait? De plus, est-ce que cela restreint ou accroît les attributions que confère la LEESY?

M. Valcourt : Non. Tout d'abord, concernant les instructions générales, il faut comprendre que l'objectif est de s'assurer que le gouvernement et l'office s'entendent et de réduire l'incertitude et les retards dans le processus décisionnel lié à l'évaluation environnementale.

Le projet de loi S-6 indique clairement que toute instruction qui est donnée doit être conforme à l'Accord-cadre définitif et aux accords de revendication territoriale. On peut donner une instruction seulement en ce qui concerne l'exercice des attributions de l'office que lui confère la loi. On ne peut pas donner d'instruction pour modifier le processus d'évaluation environnementale. Elle ne peut pas empêcher l'office d'exercer ses attributions ou encore servir à accroître ou restreindre ses pouvoirs.

Parce que l'office est un organisme indépendant, l'instruction ne peut compromettre des études qui sont en cours ou terminées. Cependant, comme nous le savons, l'office est un conseil consultatif qui mène des études et prend des décisions, et les décisionnaires, dont le ministre, peuvent accepter, rejeter ou modifier les recommandations de l'office dans une décision écrite. Nous devons nous assurer et bien comprendre que ce qui est

direction to ensure that the Aboriginal rights and the treaty rights of First Nations and beneficiaries under the umbrella agreement are protected.

Let me give you an example. If we were to conclude an agreement with one of the nations that has not yet settled an agreement, then a policy direction would issue to the board saying, "Listen, from now on, they are at the same level as those who have settled claims, so you treat them as such." This is the kind of thing that is envisaged.

Another could be that with technology developing and progressing at the rate it is, we could give a policy direction that from now on, if you're going to do an environmental assessment, you should consider this as a tool that applies to help protect the environment. These are the kinds of policy directions that are envisaged, but, again, not at all to interfere with the environmental assessment process itself.

Senator Seidman: I think that's pretty clear, and thank you very much for that very explanatory response.

I'll ask another question about the Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act, and that has to do with the water licenses. I'm curious about the "life of project" water licenses. How does that differ from what is currently available? Could you just explain that concept?

Mr. Valcourt: Currently, as you may know, the maximum period for a type A licence is 25 years, and the proposed amendments would eliminate the need for a future review of water licences unless there is a substantive change in the project or the use of waters relating to the project. This allows the board to give the type A licence for the life of the project. Of course, the licence would be granted for the life of the project. That could be 25 years, 30 years, 10 years. The life of the project could be 55 years, 70 years. The board would make that determination.

This would prevent spinning your wheels after 10 years if no changes have occurred. Don't forget that the board is always empowered, because if a proponent, for example, with a type A licence were not respecting the terms of the licence, first of all, we have inspectors that check, but, if there were significant change, the board, on its own volition or at the request of anybody, could still bring that licensee in and say, "Whoa, whoa." I think that's to avoid having to go through an environmental assessment when it's not necessary because it is costly and it impedes the proper exploitation of those resources, provided, of course, that the conditions of the licence are being met.

Senator Seidman: Thank you very much, minister.

Senator Wallace: Thank you, minister. As you point out, the major part of the government's strategy is to encourage economic growth throughout Canada, in this case in particular, in the North. I know that's near and dear to Senator Lang's heart.

prévu, c'est de permettre que des instructions générales soient données pour que les droits autochtones et les droits issus de traités des Premières Nations et des bénéficiaires aux termes de l'accord-cadre soient protégés.

Permettez-moi de vous donner un exemple. Si nous devions conclure un accord avec l'une des nations qui n'a pas encore conclu une entente, alors une instruction sera donnée à l'office : « écoutez, à partir de maintenant, ils sont au même niveau que ceux qui ont conclu des ententes, et vous devez les traiter de la même façon ». C'est le genre de choses qui est envisagé.

Je vous donne un autre exemple. Compte tenu du rythme rapide auquel se développe la technologie, nous pourrions dire que dorénavant, dans le cadre d'une évaluation environnementale, on doit considérer cela comme un outil qui sert à protéger l'environnement. C'est le genre d'instructions qui sont prévues, mais encore une fois, il ne s'agit pas du tout d'entraver le processus d'évaluation environnementale.

La sénatrice Seidman : Je crois que c'est très clair, et je vous remercie de votre explication.

Je vais vous poser une question sur Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut, et elle porte sur les permis d'utilisation des eaux. Les permis d'utilisation des eaux pour la durée de vie du projet m'intriguent. En quoi sont-ils différents des permis qui existent déjà? Pourriez-vous expliquer ce que c'est?

M. Valcourt : Comme vous le savez peut-être, actuellement, pour un permis de type A, la période maximale est de 25 ans, et les modifications proposées élimineraient le besoin de refaire un examen plus tard à moins qu'il y ait un changement important au projet ou dans l'utilisation des eaux liée au projet. Cela permet à l'office de délivrer un permis de type A pour la durée de vie du projet. Bien entendu, le permis serait obtenu pour la durée de vie du projet. Il peut s'agir d'une période de 25, 30, ou 10 ans. La durée de vie du projet pourrait être de 55 ou de 70 ans. L'office prendrait la décision.

Cela nous éviterait de faire du surplace après 10 ans s'il n'y a aucun changement. N'oubliez pas que l'office a toujours le même pouvoir, car si un promoteur, par exemple, qui a un permis de type A, ne respectait pas les conditions du permis, tout d'abord, nous avons des inspecteurs qui font des vérifications, mais s'il y avait des changements importants, l'office, de son propre gré ou à la demande de quelqu'un, pourrait intervenir auprès de lui. Je pense qu'il s'agit d'éviter de devoir faire une évaluation environnementale si ce n'est pas nécessaire parce que cela coûte cher et nuit à une bonne exploitation des ressources, pour autant que les conditions du permis sont respectées, bien sûr.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Le sénateur Wallace : Merci, monsieur le ministre. Comme vous le dites, la stratégie du gouvernement consiste en grande partie à favoriser la croissance économique au Canada, dans ce cas en particulier, dans le Nord. Je sais que cela tient beaucoup à cœur au sénateur Lang.

In answering one of Senator Ringuette's questions, you spoke about economic growth being encouraged in the North by levelling the playing field with what exists elsewhere in the country. Obviously, private sector investment can go anywhere, and so it's very competitive among the different regions.

With Bill S-6, is there anything in particular you would point to that would further encourage this increased economic growth in the North or in the Yukon?

Mr. Valcourt: Indeed. I think that all of the provisions will achieve that purpose, but among those, the time limit is important for investors. It is also important for the beneficiaries, those who benefit from the jobs and the return on those investments on the ground. On settled lands, for example, they get the benefit of their own resources. We are tempted, sometimes, to think that we have these investors from south of 60 who come to the North to exploit and take all of the benefits of those resources and run away with them. No, no, these are often on settled lands. It means that they are the beneficiaries under those agreements and do get the return. They get not only the jobs but also the business opportunities that arise from these developments.

The time limit, I think, is helpful to everyone. The smoothness that will result from the several changes to the process of environmental assessment in the Yukon will, overall, benefit Yukoners because now they will be, as I said, at the same level as the other jurisdictions south of 60 and also in the north.

Overall, I think that as we can see happening in Nunavut and the Northwest Territories right now, everyone in Canada, but those regions especially, stands to benefit immensely from these regulatory changes.

Senator Wallace: As I understand it, and you referred to this in your opening comments, there were extensive consultations with different groups prior to putting pen to paper and drafting Bill S-6. I understand First Nations were very prominent in those consultations, the Government of Nunavut, the Government of Yukon, of course, and the private sector. Did you find that there were many adjustments or accommodations made in the drafting of the bill to provide for those concerns and make it address issues that the various groups had?

Mr. Valcourt: Those are very good questions because we seldom have the opportunity to outline and lay out what these consultations result in. Are you just going through the motions for the sake of it without really changing anything? With the consultation process, if I look at the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act, YESAA, several changes have been made from the feedback from consultations on the draft legislative proposal. It has resulted in a number of accommodations to improve the final form and functions of the bill.

En répondant aux questions de la sénatrice Ringuette, vous avez dit qu'on encourage la croissance économique dans le Nord selon les mêmes règles du jeu que celles qui s'appliquent ailleurs au pays. Évidemment, le secteur privé peut investir n'importe où et il y a une vive concurrence entre les différentes régions.

Concernant le projet de loi S-6, y a-t-il un élément en particulier que vous voudriez souligner qui stimulerait davantage la croissance économique dans le Nord et au Yukon?

M. Valcourt : En effet. Je pense que toutes les dispositions permettront d'atteindre l'objectif, mais, entre autres, celles sur les délais constituent un élément important pour les investisseurs. Elles sont aussi importantes pour les bénéficiaires, ceux qui profitent des emplois qui sont créés et du rendement des investissements sur le terrain. Par exemple, sur les terres visées par des ententes, les gens profitent de leurs propres ressources. Parfois, nous avons tendance à penser que les investisseurs du sud du 60^e parallèle qui viennent exploiter les ressources du Nord nous enlèvent tous les bénéfices et s'enfuient. Non, les ressources se trouvent souvent sur des terres visées par des ententes. Cela signifie qu'en vertu de ces accords, les gens qui y habitent sont les bénéficiaires. Non seulement ils obtiennent les emplois, mais ils ont également des possibilités d'affaires, qui découlent des développements.

À mon avis, l'établissement de délais est utile pour tout le monde. L'amélioration de l'efficacité qui résultera des quelques changements qui seront apportés au processus d'évaluation environnementale au Yukon sera, en général, avantageuse pour les Yukonnais, car comme je l'ai dit, ils seront au même niveau que les autres régions du sud au 60^e parallèle et du Nord.

Dans l'ensemble, comme nous pouvons le constater au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, tout le monde au Canada, et surtout les gens de ces régions, bénéficiera énormément des changements réglementaires.

Le sénateur Wallace : Si je comprends bien — et vous en avez parlé dans votre exposé — de vastes consultations auprès de différents groupes ont eu lieu avant la rédaction du projet de loi S-6. Je crois comprendre que les Premières Nations y ont joué un rôle important, de même que le gouvernement du Nunavut, le gouvernement du Yukon, bien entendu, et le secteur privé. Avez-vous trouvé que beaucoup d'ajustements ou de compromis ont été faits au cours de l'élaboration du projet de loi pour répondre aux préoccupations et régler des problèmes que les groupes ont soulevés?

M. Valcourt : Ce sont de très bonnes questions, car il est rare que nous ayons l'occasion de décrire et d'expliquer les résultats des consultations. Le fait-on pour la forme sans vraiment changer quoi que ce soit? Concernant le processus de consultation, dans la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon, la LEESY, plusieurs changements découlent des opinions qui ont été exprimées lors des consultations sur l'ébauche d'une proposition législative. On a abouti à un certain nombre de compromis visant à améliorer la forme finale et les fonctions du projet de loi.

For example, let's take time limits on environmental assessments. The time limits could have started either when a proposal is submitted to the board or only after the board has determined that it has sufficient information to begin the assessment. Consistent with the principle of beginning-to-end time limits, the bill starts the time limit as soon as a proposal is submitted, and if the board requires supplementary information, the time taken by the proponent to provide the information is excluded from the time limit. That is as a result of representations by industry and the Government of the Yukon.

If you look at other examples on the renewal of amendments, when the bill was drafted, the first draft included a provision that enables an authorization to be renewed or amended without going through another assessment unless there has been a significant change to the project since it was first assessed. Originally the provision was drafted to allow the board to determine whether there had been a significant change; but following these consultations, because of the Yukon First Nations and the Government of the Yukon, the provision was redrafted to allow decision bodies and not the board to make the determination. When there's more than one decision body, they must consult one another and determine whether a new assessment is required. That was not there.

These are the kinds of changes that were brought about because of the consultations, whether it was on the terms and conditions, whether it was the board member terms. These changes were brought to the draft. For example, during the initial consultation, the White River First Nation and Liard First Nation raised three issues that were recommended by the five-year review but were not included in the first draft legislative proposal in July 2013. These modifications were included in the second draft in February 2014, minimizing or eliminating the application of CEAA. That was their point and that's where it comes from. They included the concept of reasonably foreseeable activities in the scoping of cumulative effects. This is something we hear often about. That was not there, now it's in. They included requiring a designated office to take into consideration the need for effects monitoring when conducting an assessment. This provision is included in subclause 9(1) of the bill. That was not there.

It is important for Canadians to know that these exercises and consultations do bear a lot in our drafting the legislation and presenting the bill so that we get the benefit of the consultation through these accommodations that are being made to make it work better in the best interests of Canada and Canadians.

Senator Wallace: As you pointed out — it was a further question I had, but you've answered it — what role the First Nations played in these consultations and whether any specific accommodations were made to address their issues. You've touched on that, so that's very interesting. Thank you, minister.

Prenons par exemple les délais pour les évaluations environnementales. Les délais auraient pu s'appliquer à partir du moment de la soumission d'une proposition, soit seulement après que l'office a déterminé qu'il a suffisamment d'information pour commencer l'évaluation. Conformément au principe des limites pour la durée totale, dans le projet de loi, le délai s'applique dès qu'une proposition est soumise, et si l'office a besoin d'obtenir d'autres renseignements, le temps que met le promoteur pour fournir l'information ne compte pas dans le délai. Cela découle des observations de l'industrie et du gouvernement du Yukon.

Si l'on prend d'autres exemples de la refonte des modifications, lorsque le projet de loi a été rédigé, la première version incluait une disposition permettant le renouvellement ou la modification d'une autorisation sans que cela nécessite une autre évaluation à moins qu'il y ait eu un changement important dans le projet depuis la première évaluation. Au départ, la disposition a été rédigée de façon à permettre à l'office de déterminer s'il y a eu un changement important, mais après les consultations, avec les observations des Premières Nations du Yukon et du gouvernement yukonnais, la disposition a été reformulée de sorte que ce soit les décisionnaires qui le déterminent et non l'office. Lorsqu'il y a plus qu'un décisionnaire, ils doivent se consulter et déterminer si une autre évaluation s'impose. Cela ne faisait pas partie du projet de loi au début.

C'est le type de modifications qui ont été proposées dans le cadre des consultations, qu'il s'agisse des conditions ou du mandat des membres des offices. Les modifications ont été apportées. Par exemple, au cours des consultations initiales, les Premières Nations de White River et de Liard ont proposé trois modifications qui avaient été recommandées dans l'évaluation après cinq ans, mais qui n'ont pas été incluses dans la première ébauche de proposition en juillet 2013. On les a incluses dans la deuxième version, en février 2014. Elles visaient à limiter ou à éliminer l'application de la LCEE. Ce sont ces gens qui ont soulevé l'idée. Cela incluait l'idée d'activités raisonnablement prévisibles concernant les effets cumulatifs. Nous en entendons souvent parler. Le projet de loi ne contenait pas cet élément auparavant. On y a inclus la nécessité qu'un bureau désigné prenne en considération le besoin de prendre des mesures de contrôle dans le cadre d'une évaluation. Cette disposition correspond à l'article 9(1) du projet de loi. Ce n'était pas là au départ.

Les Canadiens doivent savoir que ces exercices et ces consultations ont été très importants dans l'élaboration et le dépôt de ce projet de loi, puisqu'ils nous ont permis de parvenir à des compromis qui ont donné lieu à un meilleur projet de loi dans l'intérêt du Canada et des Canadiens.

Le sénateur Wallace : Vous avez indiqué — c'était ma première question, mais vous y avez répondu —, le rôle que les Premières Nations ont joué dans ces consultations et les mesures précises qui ont été prises pour répondre à leurs préoccupations. Vous en avez parlé; c'est donc très intéressant. Merci, monsieur le ministre.

[Translation]

Senator Boisvenu: Welcome, minister. I have a few quick technical questions, as well as a substantive one, for you.

When Bill C-15 was passed, a transfer of resources to the territories was planned. Do the two agreements involve a transfer or an addition of resources? When responsibilities are transferred, resources usually follow. We know that, when the federal government transfers responsibilities to the provinces, the first question that is asked is how much that will cost and who will foot the bill.

Mr. Valcourt: No responsibilities are currently being transferred because the legislation is already in place. This is just an amendment to the legislation. So no jurisdiction is being transferred from the federal government to the Government of Yukon. Therefore, no funds are accompanying the bill.

The bill could have an indirect impact on the operating budgets of various panels or offices, but that is planned either under the transfers made directly to the Government of Yukon or to the office by the federal government, on a regular basis. So there are no costs associated with those provisions of Bill S-6.

Senator Boisvenu: Does the agreement with Nunavut on lands and water include marine navigation or does it strictly pertain to the use of water as a raw material?

Mr. Valcourt: I will venture to say that it is strictly related to water and not to waterways.

Senator Boisvenu: My substantive question is the following. With Mr. Harper, it is clear that Canada is seeking northern autonomy. The Prime Minister's frequent trips have shown us that international recognition of Canada's autonomy in the north is very important. How is this agreement in keeping with that quest for autonomy? If many responsibilities are delegated to the territories, how is that in keeping with our strategy, as a government, to exercise that international claim?

Mr. Valcourt: Frankly, Bill S-6 does not aim to confirm Canada's Arctic sovereignty or make any related claims. The Yukon territory is very well delimited and is not being challenged. So I do not think that other countries are making any land claims.

Of course, in the context of the Prime Minister's northern strategy, we continue to seek and assert our sovereignty over the continental shelf of our country, Canada. You will recall that, last fall, the Canadian government, as part of its efforts to establish its continental shelf, decided to submit some of the data to the United Nations organization, which is considering the issue. But the North Pole portion — where Santa Claus lived according to

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Bienvenue, monsieur le ministre. J'ai quelques petites questions techniques ainsi qu'une question de fond à vous poser.

Lorsqu'on a adopté le projet de loi C-15, un transfert de ressources vers les territoires était prévu. Dans le contexte de ces deux ententes, y a-t-il une notion de transfert ou d'ajout de ressources? Quand on transfère des responsabilités, il y a normalement des ressources qui suivent. On sait que, lorsque le gouvernement fédéral transfère des responsabilités aux provinces, la première question qu'on se pose, c'est combien cela va coûter et qui paiera la note.

M. Valcourt : En ce moment, il ne s'agit pas d'un transfert de responsabilités, parce que la loi, telle qu'elle existe actuellement, est déjà en place. Il s'agit d'une modification à la loi seulement. Il n'y a donc pas de transfert de compétences du gouvernement fédéral vers le gouvernement du Yukon. Ainsi, il n'y a pas de fonds qui accompagnent le projet de loi.

Le projet de loi pourrait avoir un effet indirect sur les budgets de fonctionnement des divers panels ou des bureaux en question, mais cela est prévu soit dans le cadre des transferts qui se font directement au gouvernement du Yukon ou à l'Office par le gouvernement fédéral, de façon régulière. Ainsi, il n'y a pas de coûts rattachés à ces dispositions du projet de loi S-6.

Le sénateur Boisvenu : En ce qui concerne l'entente avec le Nunavut sur les territoires et sur l'eau, est-ce qu'elle inclut la navigation maritime ou est-ce qu'elle porte strictement sur l'usage de l'eau comme matière première?

M. Valcourt : Je vais risquer d'affirmer qu'il s'agit strictement de l'eau et non pas des voies maritimes.

Le sénateur Boisvenu : Ma question de fond est la suivante. Avec M. Harper, il est évident que le Canada revendique l'autonomie du Nord. On a vu, par les fréquents voyages que le premier ministre a faits, que la reconnaissance internationale de l'autonomie canadienne dans le Nord est très importante. Comment cette entente s'inscrit-elle dans cette recherche d'autonomie? Si on délègue beaucoup de responsabilités aux territoires, comment cela s'inscrit-il dans notre stratégie, comme gouvernement, d'exercer cette revendication internationale?

M. Valcourt : Franchement, le projet de loi S-6 ne vise pas à confirmer ou à prétendre quoi que ce soit quant à la souveraineté du Canada dans l'Arctique. Le territoire du Yukon est très bien délimité et il n'est pas remis en question. Je ne crois donc pas qu'on ait de revendications territoriales d'autres pays.

Mais dans le contexte de la stratégie du Nord du premier ministre, on continue, bien sûr, à revendiquer et à affirmer notre souveraineté sur le plateau continental de notre pays, le Canada. Vous vous souviendrez que, l'automne dernier, le gouvernement canadien, dans sa démarche pour faire la preuve de son plateau continental, a décidé de soumettre une partie des données à l'organisme des Nations Unies, qui examine la question. Mais la

our childhood stories — is in Canada. The Prime Minister gave clear instructions for scientific research to continue, so that we can lay claim to the entire Canadian continental shelf.

These are ongoing efforts. What is important today for Bill S-6 is to ensure that people who live in Canada's north. . . On a trip to northern Canada, during the Prime Minister's tour, an Inuit of a certain age told me that the best way to protect and assert Canadian sovereignty in the Arctic is to live there as a Canadian. So ensuring the economic, social and cultural development of northerners is a great way to assert our sovereignty. The best way to show our sovereignty over the whole northern territory is to live good social and economic lives in the north and protect our culture there, as that is part of the Canadian identity.

[English]

Senator Lang: For the record, I'd like to clarify a couple of aspects of the legislation the way it is now and also speak to some of the changes specifically for Senator Ringuette's information.

The board has seven members — three on the executive committee and four additional members. The appointments are between the Council of Yukon First Nations, the Government of Yukon and, obviously, the federal government. That's the way it works. You have an executive committee comprised of three members and an additional four members on the board. Is that not right? I just want to confirm that for the record so you understand. Proposed subsection 8(3) of the bill outlines that, for your information.

I want to go a little bit further and talk about certainty. I spoke at the beginning about how well Yukon has been doing with respect to the general economy, but I have to say this: At this time, there are some concerns because of the lack of certainty contained in the present legislation. That's why this bill is before us and why it's so important that there be relatively speedy passage of the bill. In conjunction with this, regulations will have to be drafted to bring these amendments into effect. This will not happen overnight, and time, in some cases, is not our friend when it comes to those who would invest.

The other point I would make about this bill is that it not only applies to the mining community but also to municipalities, the highways department, other elements of the government and other elements of the economy in Yukon. It's very important that there be clear and defined guidelines and timelines so that proponents, whether it be for a sewage treatment plant or for tailings for a mine, know what the rules are.

partie du pôle Nord, l'endroit où habitait le père Noël, comme on nous le disait lorsque nous étions petits, c'était au Canada. Le premier ministre a donné des instructions claires pour que les recherches scientifiques se poursuivent afin que l'on puisse réclamer l'entièreté du plateau continental canadien.

C'est un travail qui va se poursuivre. Ce qui est important ici, aujourd'hui, pour le projet de loi S-6, c'est de s'assurer que les habitants du Nord canadien... Au cours d'un voyage dans le Nord du Canada, lors de la tournée du premier ministre, un Inuit d'un certain âge m'a dit que la meilleure protection et affirmation de la souveraineté canadienne dans l'Arctique, c'est d'y vivre en tant que Canadien. Donc, en s'assurant de maintenir le développement économique, social et culturel des gens du Nord, on affirme notre souveraineté de façon magistrale. Si on peut bien vivre économiquement et socialement dans le Nord et y protéger notre culture — car cela fait partie de l'identité canadienne —, c'est la plus belle manifestation de notre souveraineté sur tout le territoire du Nord.

[Traduction]

Le sénateur Lang : Aux fins du compte rendu, j'aimerais clarifier certains aspects du projet de loi, dans sa forme actuelle, et aborder quelques-uns des changements pour éclairer la sénatrice Ringuette.

L'office compte sept membres — trois qui siègent au comité exécutif et quatre autres membres. Les membres font partie du Conseil des Premières Nations du Yukon, du gouvernement du Yukon et, évidemment, du gouvernement fédéral. C'est ainsi que cela fonctionne. On retrouve un comité exécutif composé de trois membres, et quatre autres membres siègent à l'office. Est-ce exact? J'aimerais simplement confirmer cette information pour que tout le monde comprenne. À titre indicatif, sachez que le paragraphe 8(3) du projet de loi le précise.

J'aimerais aller un peu plus loin et parler de certitude. Au début, j'ai parlé de l'économie florissante du Yukon. N'empêche qu'au moment où on se parle, nous sommes préoccupés par le manque de certitude dans ce projet de loi. C'est la raison pour laquelle nous en sommes saisis et nous devons l'adopter rapidement. Parallèlement, il faudra rédiger des règlements afin que ces modifications puissent entrer en vigueur. Cela ne se fera pas du jour au lendemain et, dans certains cas, le temps est notre pire ennemi, surtout lorsqu'il est question des investisseurs.

L'autre chose que je voulais dire à propos de ce projet de loi, c'est qu'il s'applique non seulement au secteur minier, mais aussi aux municipalités, au ministère responsable des routes, ainsi qu'à d'autres secteurs du gouvernement et de l'économie du Yukon. Il est essentiel qu'on établisse clairement les directives et les délais, de sorte que les promoteurs, que ce soit pour une usine de traitement des eaux usées ou pour un parc de résidus miniers, sachent quelles sont les règles.

Another point I would like to make, which the minister touched on and I would like to hear his comments about, is on proposed subsection 49.1(1). This is very important to Yukon and to other parts of the North, I'm sure: defining "significant" in the requirement for a new assessment. We have experienced, for two different mines, work stoppages because new assessments were required, although it has not changed anything with respect to the environmental requirements that have to be met.

We need to have flexibility so that common sense can prevail when those situations arise. We've experienced the stoppages and that, in turn, has created uncertainty for future investors. They see this type of situation occurring when there's no need for it and it's expensive for everybody, most importantly for Yukon and the people of Yukon because it means jobs. Could I ask the minister to comment on 49.1(1), because that is one issue that we are facing currently in Yukon?

Mr. Valcourt: Yes, senator. As you alluded to, currently under YESAA, renewing a licence or a permit is enough. It is enough for the board to require an existing project to undergo a new environmental assessment even when there has not been any change to the project. To implement the principle of one project one assessment, Bill S-6 would add a provision, the provision referred to, senator, to YESAA that would require a new assessment of an existing project only if it has undergone a significant change.

This provision clarifies that the renewal or amendment of an authorization does not require the project to undergo another environmental assessment unless there has been a significant change to the project since it was first assessed.

A similar provision exists in the NUPPAA, which this committee studied — section 145 of the Nunavut Planning and Project Assessment Act. A similar provision also exists in B.C. in the Environmental Assessment Act of British Columbia.

The Chair: I understand, minister, that you have to leave soon. Is that correct?

Mr. Valcourt: Yes.

[Translation]

How much time do I have left? We do not have enough time.

[English]

When you're in good company, time goes fast.

The Chair: If Senator Lang can get one more question in and Senator Ringuette as well, who will be fairly brief, would that be all right, minister?

Mr. Valcourt: Absolutely.

J'aimerais aussi parler du paragraphe 49.1(1), que le ministre a abordé plus tôt et sur lequel j'aimerais connaître son avis. Selon moi, il serait très important pour le Yukon et les autres régions nordiques de définir en quoi consiste un changement suffisamment « important » pour qu'une nouvelle évaluation s'impose. Deux mines différentes ont dû faire face à des arrêts de travail parce que de nouvelles évaluations étaient requises, et ce, malgré l'absence de changements et le respect des exigences environnementales.

Nous devons faire preuve de souplesse, de façon à ce que le bon sens l'emporte dans ce type de situation. Des arrêts de travail entraînent de l'incertitude parmi les futurs investisseurs. Un arrêt de travail injustifié occasionne des coûts pour tout le monde, surtout pour les gens du Yukon, dont les emplois sont en jeu. Pourrais-je demander au ministre de se prononcer sur le paragraphe 49.1(1), parce que c'est un problème auquel nous sommes actuellement confrontés au Yukon?

M. Valcourt : Oui, sénateur. Comme vous l'avez laissé entendre, actuellement, en vertu de la LEESY, le renouvellement d'une licence ou d'un permis suffit pour que l'office exige qu'on entreprenne une nouvelle évaluation environnementale d'un projet, et ce, même lorsqu'il n'y a eu aucun changement. Pour respecter le principe d'une seule évaluation par projet, le projet de loi S-6 ajouterait une disposition selon laquelle, aux termes du paragraphe 49.1(1) de la LEESY, une nouvelle évaluation ne serait pas nécessaire dans le cas d'un projet existant, à moins que le projet ait fait l'objet de changements importants.

Aux termes de la disposition, une nouvelle évaluation environnementale n'est pas nécessaire dans le cas d'un projet pour lequel une autorisation est renouvelée ou modifiée, à moins que le projet ait fait l'objet de changements importants.

Une disposition semblable figure dans la LATEPN, que le comité a étudiée — c'est-à-dire l'article 145 de la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut. Une autre disposition se trouve dans l'Environmental Assessment Act de la Colombie-Britannique.

Le président : Si j'ai bien compris, monsieur le ministre, vous devez partir bientôt, n'est-ce pas?

M. Valcourt : Oui.

[Français]

Combien me reste-t-il de temps? Nous n'avons pas assez de temps.

[Traduction]

Le temps passe vite quand on est en bonne compagnie.

Le président : Si le sénateur Lang pose une dernière question, très brièvement, de même que la sénatrice Ringuette, est-ce que cela vous convient, monsieur le ministre?

M. Valcourt : Tout à fait.

Senator Lang: For the record, and I believe the minister may be aware of this, concerns have been expressed during the course of the discussions over the summer that there's no provision for another review built into the amendments, where the old legislation contained a requirement for a review after five years. Perhaps the minister can comment on why it isn't in this bill and what alternatives there are for future reviews if it's necessary to look at the legislation.

[Translation]

Mr. Valcourt: As they say, the bill, or the legislation in question, is decently fine-tuned.

[English]

If in the future there is any need for changes to the act, why wait five years? Any law is always subject to amendments. When the need comes, if it comes, then it will be reviewed at that time.

In thinking of taxpayers and Canadians, what's the point of legislating a review of something that works well? If there's no problem, no issue and everything is fine, why would we take taxpayers' dollars and spend an enormous amount of money to carry out a review that is not required? This government is very particular about wanting to protect taxpayers' dollars. We simply refused to put this clause in the bill because it is not necessary. If changes are required because of a change in circumstances or something happens, then Parliament is always there and whatever government is in place will want to act in the best interests of Canada and Canadians. If there is a need for changes, they will be considered at that time. That is the reason why it is not in there.

Senator Lang: Thank you.

Senator Ringuette: I can understand Senator Lang and the desire for certainty in the future. However, going from one end of the spectrum to the life-of-the-project licence that could be, as the minister said, 25, 30 years and so forth without any review, we all know that there's constant evolution in regard to environmental equipment and technology and so forth that could be part of conditional licensing.

I can understand the desire to have greater certainty, but I'm puzzled by the fact that one could have a licence for 25, 30 years without any review or needed condition with regard to environmental protection due to the constant, rapid evolution of environmental technology and equipment and so forth. I'm just voicing a concern here.

Mr. Valcourt: I just want to reassure Senator Ringuette. What you have to appreciate and understand is that the board, at all times, will continue to be able to make amendments to the licences at any time during the life of the project based on intervenor submissions, public concern or their own initiative. That power is

Le sénateur Lang : Le ministre est sans doute au courant de la situation, mais je tiens à préciser qu'on a soulevé des préoccupations lors des discussions qui se sont déroulées cet été, étant donné que le projet de loi ne contient aucune disposition sur la tenue d'un examen, alors que l'ancienne loi prévoyait un examen quinquennal. Le ministre pourrait peut-être nous expliquer la raison pour laquelle cette disposition ne figure pas dans le projet de loi et quelles seraient les autres options si on doit mener des examens à l'avenir.

[Français]

M. Valcourt : Comme on le dit en français, le projet de loi, ou la loi en question, est passablement bien rodé.

[Traduction]

Si, à l'avenir, on a besoin d'apporter des modifications à la loi, pourquoi attendre cinq ans? Toutes les lois peuvent faire l'objet de modifications. Si le besoin s'en fait sentir, on réexaminera la loi à ce moment-là.

Si on songe aux contribuables et aux Canadiens en général, à quoi bon imposer un examen à quelque chose qui fonctionne bien? S'il n'y a aucun problème et que tout est beau, pourquoi prendrions-nous l'argent des contribuables pour mener un examen coûteux et inutile? Notre gouvernement cherche à protéger les deniers publics. Nous avons simplement refusé d'intégrer cette disposition au projet de loi parce que nous estimions qu'elle n'était pas nécessaire. Si des modifications s'imposent en raison d'un changement de circonstances, le Parlement jouera son rôle, et le gouvernement, peu importe qui est au pouvoir, voudra agir dans l'intérêt du Canada et des Canadiens. Si des modifications sont requises, on les considérera à ce moment-là. C'est ce qui explique l'absence de cette disposition.

Le sénateur Lang : Merci.

La sénatrice Ringuette : Je peux comprendre le sénateur Lang et son désir de vouloir apporter des certitudes pour l'avenir. Toutefois, je considère qu'on va ici d'un bout à l'autre du spectre car, comme le ministre l'a dit, un projet pourrait s'échelonner sur 25 ou 30 ans sans qu'on n'y mène aucun examen. Nous savons tous qu'il y a une évolution constante du matériel et de la technologie servant à protéger l'environnement et ainsi de suite, et cela devrait être pris en considération dans l'octroi d'un permis conditionnel.

Je peux comprendre qu'on veuille assurer une plus grande certitude, mais je ne comprends pas qu'on puisse accorder un permis d'une durée de 25 ou 30 ans sans mener de réexamen ni imposer de condition en matière de protection environnementale, compte tenu de l'évolution rapide et constante de la technologie et de l'équipement pour lutter contre la pollution. Voilà ma crainte.

M. Valcourt : Je tiens à vous rassurer, madame la sénatrice. Ce qu'il faut comprendre, c'est que l'office conservera le pouvoir de modifier les permis à tout moment pendant la durée du projet, de sa propre initiative ou selon les demandes des intervenants ou les préoccupations du public. Un permis ne vise pas à enfreindre les

in the board, and a life project is not a licence to not respect the conditions or adapt to changing circumstances. That is the role of the board. It is there to ensure that this happens, and, as I said, whether based on interveners submissions or public concern or their own initiative, they can always make amendments to any licence.

The Chair: There are no other questioners.

Minister Valcourt, thank you very much for appearing this morning. As usual, you bring to the committee very good explanations of all the questions, and we appreciate that very much. We appreciate your time. We know you're a busy person, so thank you very much. We'll do our best to carry on and get this bill through, as you've requested, as soon as we can. Thank you for appearing.

I'd like the members of the committee to stay for a minute because we have one item of business after the witnesses leave.

Thank you very much, sir.

Mr. Valcourt: Thank you, all.

The Chair: We have some changes that are happening with our committee. I'd like to give the floor to Senator Mitchell for a moment, please.

Senator Mitchell: Thank you, chair. Effective today, Thursday, September 18, I am resigning my position as Deputy Chair of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. I do this with genuine sadness, consoled only by the fact that I will remain on this committee, which is an outstanding committee. I'm not leaving this position for any reason other than this configuration of resources and travel times and availability of our caucus members, which means that I am available to be nominated for Deputy Chair of the Defence Committee, which would mean that I couldn't do this. It's not even a question of priorities. It's a question of pressures.

This has been a tremendously productive and happy experience for me. I've been part of a great committee that has done some great work. The three-year study on an energy strategy was in many respects groundbreaking, as was the study on hydrocarbon transportation safety and, almost literally ground-breaking, the study that we haven't finished yet on Call Before You Dig.

I want to thank the clerk, Lynn Gordon, and the Library of Parliament research staff, Marc LeBlanc and Sam Banks, who have done unbelievably good work. This is a complex subject area, broadly expansive in the many topics that we touched upon. They have done remarkable work, under great pressure at times and great stress, and so I congratulate them and thank them very much.

conditions ou à faire fi des circonstances changeantes. L'office veillera à apporter les modifications nécessaires aux permis, comme je l'ai dit, de sa propre initiative ou selon les demandes des intervenants ou les préoccupations du public.

Le président : Il n'y a plus d'autres intervenants.

Monsieur le ministre, je vous remercie beaucoup pour votre comparution. Comme toujours, vous répondez bien à toutes les questions, et nous vous en sommes très reconnaissants. Nous savons que vous êtes une personne très occupée, et nous vous remercions du temps que vous nous avez consacré. Nous ferons de notre mieux pour adopter ce projet de loi le plus rapidement possible, comme vous le souhaitez. Merci encore.

Je demanderais aux membres du comité de bien vouloir rester une minute parce que nous avons une question à régler après le départ des témoins.

Merci beaucoup, monsieur.

M. Valcourt : Merci à vous tous.

Le président : Vous devez être mis au fait de certains changements au sein du comité. Je vais donc céder la parole au sénateur Mitchell.

Le sénateur Mitchell : Merci, monsieur le président. À compter d'aujourd'hui, le jeudi 18 septembre, je démissionne de mon poste de vice-président du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. C'est avec une profonde tristesse que je quitte mes fonctions, mais je me console à l'idée que je demeure un membre du comité, un excellent comité. La configuration des ressources, les délais de déplacement et la disponibilité des membres de notre caucus sont les seules raisons qui m'ont obligé à démissionner de mon poste. Puisque je suis disposé à assumer la vice-présidence du Comité de la défense, je ne peux pas faire les deux. Ce n'est pas une question de priorités, mais plutôt de pressions.

Le fait d'avoir fait partie d'un comité aussi exceptionnel, qui a fait de l'aussi bon travail, a été une expérience très productive et heureuse pour moi. L'étude de trois ans sur la stratégie énergétique était innovatrice à bien des égards, tout comme l'étude sur le transport sécuritaire des hydrocarbures, et même l'étude que nous n'avons pas encore terminée sur Appeler avant de creuser.

Je tiens à remercier la greffière du comité, Lynn Gordon, et les analystes de la Bibliothèque du Parlement, Marc LeBlanc et Sam Banks, qui ont fait un travail incroyable. Comme il s'agit d'un domaine très vaste, nous avons abordé de nombreux sujets. Ils ont accompli un travail remarquable, malgré les pressions et le stress qu'ils subissaient. Je les félicite et les remercie infiniment.

I also want to recognize my legislative assistant, Kyle Johnson, and the chair's legislative assistant, Nicole Power, who work diligently and intensely behind the scenes to make this committee as productive as it has been.

I want to thank Hansard and the interpreters who have put up with the speed with which I speak. And I want to thank, of course, the remarkable membership on this committee. It has been a great group of people, with great commitment, and we have, together, done great work.

I acknowledge in that light as well and thank the other two members of the steering committee, Senator Patterson, who is current, and Senator Lang, who I worked with before that.

I want to acknowledge the work of the predecessor of this committee chair, Senator Angus, who was excellent to work with as well. I especially want to acknowledge the relationship and the work and the camaraderie that I've had with Senator Neufeld, who has been an outstandingly good chair and remarkably easy to work with, very respectful of both sides of this committee and very respectful of my role in the committee. I can't say enough about that.

With that, I'm sad and sorry, but at least I will be here to continue working with a great group of people on a great committee. Thank you.

The Chair: Thank you, Senator Mitchell. On behalf of the committee, I'd like to thank you for your tenacity in your work on this committee. It's great to work with you, a person from Western Canada, from Alberta, where all the major oil and gas happens in Canada. It fits well with this committee and I've enjoyed working with you as deputy chair and with your staff also.

One thing about it is you will still be here and we will still have to put up with you, and it will be fun doing that as it has been up until now. I appreciate very much your input to everything that we've been able to accomplish, at least since I got here almost six years ago.

With that, we now have a vacancy and I'm ready to receive a motion for a nomination.

Senator Mitchell: I will nominate Senator Paul Massicotte.

The Chair: Are there any other nominations? Thank you.

It has been moved by the Honourable Senator Mitchell that the Honourable Senator Massicotte be named the deputy chair of this committee. Senator Massicotte is not able to be here today, but the clerk assures me that in his absence we can do this and he has consented to the nomination.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: I declare the motion carried.

(The committee adjourned.)

J'aimerais aussi souligner le bon travail de mon adjoint législatif, Kyle Johnson, et de l'adjointe du président, Nicole Power, qui ont travaillé dans l'ombre d'arrache-pied afin que le comité soit aussi productif qu'il l'a été.

Je tiens à remercier le personnel du hansard et les interprètes qui ont réussi à me suivre, malgré la vitesse à laquelle je parle. Et j'aimerais évidemment remercier les membres du comité, des gens formidables et dévoués qui ont accompli un travail exceptionnel.

Dans cette optique, je voudrais aussi remercier les deux autres membres du comité directeur, le sénateur Patterson, qui y siège actuellement, et le sénateur Lang, avec qui j'ai travaillé par le passé.

En terminant, j'aimerais également souligner l'excellent travail du sénateur Angus, qui a précédé le président actuel, et tout particulièrement la relation et l'esprit de camaraderie que j'ai développés avec le sénateur Neufeld, qui a été un président admirable et avec qui il était si facile de travailler, qui respectait les deux côtés de l'enceinte et qui était très respectueux de mon rôle au sein du comité. Je ne le dirai jamais assez.

Cela dit, je suis triste et désolé, mais au moins, je vais continuer de travailler au sein de notre merveilleux comité. Merci.

Le président : Merci, sénateur Mitchell. Au nom du comité, j'aimerais vous remercier pour votre ténacité dans votre travail. Il est agréable de travailler à vos côtés, une personne de l'Ouest canadien, de l'Alberta, où se trouvent tous les principaux projets pétroliers et gaziers au Canada. Vous cadrez donc parfaitement avec le comité, et j'ai bien apprécié travailler avec vous, comme vice-président, ainsi qu'avec votre personnel.

Chose certaine, vous demeurez parmi nous et nous devons encore vous endurer, mais ce sera avec grand plaisir, comme cela l'a toujours été. Je vous remercie infiniment de votre participation à tout ce que nous avons accompli, du moins depuis que je suis ici, il y a déjà presque six ans.

Cela dit, nous avons maintenant un poste vacant, et je suis prêt à recevoir les motions visant à élire un nouveau vice-président.

Le sénateur Mitchell : Je propose le sénateur Paul Massicotte.

Le président : Y a-t-il d'autres motions? Merci.

L'honorable sénateur Mitchell propose que l'honorable sénateur Massicotte soit élu vice-président du comité. Le sénateur Massicotte ne peut être ici aujourd'hui, mais la greffière nous assure qu'on peut procéder ainsi en son absence, étant donné qu'il a consenti à sa nomination.

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

Le président : Je déclare la motion adoptée.

(La séance est levée.)

OTTAWA, Tuesday, September 23, 2014

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill S-6, An Act to amend the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act and the Nunavut Waters and Surface Rights Tribunal Act, met this day at 4:58 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Richard Neufeld (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Richard Neufeld. I'm a senator from British Columbia and chair of this committee.

I would like to welcome honourable senators, any members of the public with us in the room, and viewers all across the country who are watching on television.

As a reminder to those watching, these committee hearings are open to the public and also available via webcast on the sen.parl.gc.ca website. You may also find more information on the schedule of witnesses on the website under "Senate Committees."

I would now ask senators to introduce themselves. First, we have a new deputy chair, Senator Paul Massicotte. We said farewell to our last deputy chair, Senator Mitchell, last week.

Actually, you weren't here. We appointed you in absence and everybody voted and said you would make a good deputy chair. So you are now in the chair and will have to accept some of the responsibilities, sir, and that will be great.

Without further ado, the deputy chair, Senator Paul Massicotte from Quebec.

Senator Wallace: John Wallace from New Brunswick.

Senator Black: Doug Black from Alberta.

Senator Boisvenu: Senator Pierre-Hugues Boisvenu, also from Quebec.

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec.

Senator Patterson: Dennis Patterson, Nunavut.

Senator Lang: Dan Lang, Yukon.

Senator Mitchell: Grant Mitchell, Alberta.

The Chair: I will also introduce our staff, beginning with our clerk on the left, Lynn Gordon, and Sam Banks, our Library of Parliament analyst.

OTTAWA, le mardi 23 septembre 2014

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 58, pour étudier le projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon et la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut.

Le sénateur Richard Neufeld (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je m'appelle Richard Neufeld et je suis sénateur de la Colombie-Britannique. Je suis également président du comité.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux honorables sénateurs, aux membres du public qui sont présents aujourd'hui et à ceux qui nous regardent partout au pays.

J'aimerais rappeler à ceux qui nous regardent que les réunions du comité sont ouvertes au public et diffusées sur le Web à l'adresse sen.parl.gc.ca. Vous pourrez également trouver des renseignements sur l'horaire de comparution des témoins sur le site web sous la rubrique « Comités du Sénat ».

Je vais maintenant demander aux sénateurs de se présenter. Tout d'abord, nous avons un nouveau vice-président, le sénateur Paul Massicotte. La semaine dernière, nous avons dit au revoir au sénateur Mitchell, notre dernier vice-président.

En fait, vous n'étiez pas ici. Nous vous avons élu en votre absence; tous les membres ont voté et ont jugé que vous feriez un bon vice-président. Vous êtes donc maintenant le vice-président et nous vous prions, monsieur, d'accepter ces quelques responsabilités.

Sans plus tarder, voici le vice-président, le sénateur Paul Massicotte, du Québec.

Le sénateur Wallace : John Wallace, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Black : Doug Black, de l'Alberta.

Le sénateur Boisvenu : Sénateur Pierre-Hugues Boisvenu, également du Québec.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, au Québec.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, du Nunavut.

Le sénateur Lang : Dan Lang, du Yukon.

Le sénateur Mitchell : Grant Mitchell, de l'Alberta.

Le président : Je vais également présenter notre personnel. Tout d'abord, à gauche, notre greffière, Lynn Gordon, et notre analyste de la Bibliothèque du Parlement, Sam Banks.

On June 17, 2014, the Senate authorized our committee to examine Bill S-6, An Act to amend the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act and the Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act.

Honourable senators, this bill, whose short title is the “Yukon and Nunavut Regulatory Improvement Act,” was introduced in the Senate and received first reading on June 3, 2014.

The clerk has distributed a copy of the bill and the clause-by-clause briefing binder from Aboriginal Affairs and Northern Development Canada to your offices. If you do not have these documents with you today or require anything, please signal to the clerk.

Last Thursday, we heard from the Honourable Bernard Valcourt, Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development Canada, and his officials.

Today, it gives me great pleasure to welcome, during the first portion of our meeting, Premier Darrell Pasloski from Yukon and Julie Stinson, Development Assessment Process Manager.

Premier, thank you for taking time out of your busy schedule and being here with us tonight. We look forward to your presentation, and then we'll take some questions. The floor is yours, sir.

Hon. Darrell Pasloski, Premier of Yukon: Good afternoon and thank you, chairman, for this opportunity to be here with the members of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, really for the invitation to be here. I much appreciate it.

We are here today to convey our support for Bill S-6 as it pertains to the proposed amendments to the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act, or YESAA.

I would also like to introduce to you Julie Stinson. Ms. Stinson was part of the Yukon government team that participated in the review of YESAA. She has experience with this legislation and is familiar with all aspects of how it is implemented day-to-day in Yukon.

This afternoon, I hope to broaden your appreciation of Yukon's perspective regarding the benefits of amending this act. Last year marked 10 years since the devolution of responsibility for lands and resources from the Government of Canada to the Government of Yukon. Devolution marked a turning point in Yukon's recent history, and I'd like to add that the federal government calls it devolution; from my perspective, I prefer to call it evolution.

Le 17 juin 2014, le Sénat a autorisé notre comité à étudier le projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon et la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut.

Honorables sénateurs, le projet de loi, dont le titre abrégé est « Loi sur l'amélioration de la réglementation au Yukon et au Nunavut », a été présenté au Sénat et lu pour la première fois le 3 juin 2014.

La greffière a fait parvenir à votre bureau un exemplaire du projet de loi ainsi que du cartable d'analyse article par article produit par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. Si vous n'avez pas ces documents en main ou si vous avez besoin de quelque chose, veuillez le signaler à la greffière.

Jeudi dernier, nous avons entendu l'honorable Bernard Valcourt, ministre d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, et ses fonctionnaires.

Je suis heureux d'accueillir aujourd'hui, pour la première partie de la réunion, le premier ministre du Yukon, Darrell Pasloski, et Julie Stinson, gestionnaire des processus d'évaluation du développement.

Monsieur le premier ministre, nous savons que vous êtes très occupé, et nous vous remercions donc de prendre le temps d'être avec nous aujourd'hui. Nous avons hâte d'entendre votre exposé, et nous vous poserons ensuite quelques questions. Vous avez la parole, monsieur.

L'honorable Darrell Pasloski, premier ministre du Yukon : Bonjour. J'aimerais vous remercier, monsieur le président, de me donner l'occasion d'être ici aujourd'hui devant les membres du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je vous en suis très reconnaissant.

Aujourd'hui, nous sommes ici pour appuyer le projet de loi S-6, notamment en ce qui a trait aux modifications apportées à la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon, ou la LEESY.

J'aimerais également vous présenter Julie Stinson. Madame Stinson a fait partie de l'équipe du gouvernement du Yukon qui a participé à l'examen de la LEESY. Elle a donc de l'expérience en ce qui concerne cette loi et elle connaît bien toutes les façons dont elle est mise en œuvre chaque jour au Yukon.

Aujourd'hui, j'espère mieux vous faire comprendre le point de vue du Yukon sur les avantages liés aux modifications apportées à cette loi. L'an dernier, c'était le 10^e anniversaire du transfert des responsabilités des terres et des ressources du gouvernement du Canada au gouvernement du Yukon. Le transfert a représenté un tournant dans l'histoire récente du Yukon, et j'aimerais ajouter que même si le gouvernement fédéral appelle ce processus un transfert, je préfère l'appeler une évolution.

In that pivotal moment, we set out on a road to self-determination and managing our own resources. The benefits of devolution for Yukon are tremendous because, truly, what is good for Yukon is good for Canada.

When the Yukon Act came into effect on April 1, 2003, Yukon gained law-making authority with respect to the vast majority of our natural resources. This has enabled us to develop sustainable management regimes and work cooperatively with First Nations and industry.

Since 2003, we have experienced steady prosperity, and private sector contributions to our economy have soared. Our population has increased for the tenth consecutive year. And 2013 marks the twentieth anniversary of the Umbrella Final Agreement.

Coming into force in 1993, the Umbrella Final Agreement is a framework for individual Yukon First Nations to negotiate their land claims agreements. To date, 11 of Yukon's 14 First Nations have modern-day treaties and self-government agreements. This represents almost half of the modern First Nation treaties and self-government agreements that exist in Canada today.

For the past 10 years, Yukon has enjoyed a reputation for having one of the most advanced regulatory systems in Canada. Yukon's resource economy has grown since devolution, with the mining and mineral exploration sector continuing to expand and to develop.

That said, it is becoming increasingly clear that changes to this legislation before you today are essential in order for Yukon to remain a competitive place to do business.

As a requirement of Chapter 12 of the Umbrella Final Agreement, YESAA came into force on May 13, 2003. Federal, territorial and First Nation partners all play important roles in ensuring that projects undertaken in Yukon are in accordance with the principles that foster economic benefits. Equally important, as partners we ensure the protection of the ecological and social systems on which communities and their residents and societies in general depend. I'm confident that the proposed amendments align with these values.

This act applies throughout Yukon as a single assessment, a neutral process conducted at arm's length from governments. Over the last decade, this process has demonstrated a high level of transparency, with decisions and actions made available to the public through the Yukon online registry system.

However, as with most new legislation, YESAA requires some amendments. These mostly minor amendments will enable YESAA to continue to serve our territory well into the future. When Canada pursued amendments to the act, they engaged with

À partir de ce moment décisif, nous nous sommes engagés sur la voie de l'autodétermination et de la gestion de nos propres ressources. Les avantages du transfert des responsabilités au Yukon sont énormes, car ce qui profite au Yukon profite à l'ensemble du Canada.

Lorsque la Loi sur le Yukon est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2003, le territoire a obtenu le pouvoir d'édicter des lois sur la grande majorité de ses ressources naturelles. Cela nous a permis de mettre sur pied des régimes de gestion durable et de collaborer avec les Premières Nations et l'industrie.

Depuis 2003, nous avons connu une prospérité durable, et les contributions du secteur privé dans notre économie ont monté en flèche. De plus, au cours des 10 dernières années, notre population a connu une croissance soutenue. En outre, 2013 marquait le 20^e anniversaire de l'Accord-cadre définitif.

L'Accord-cadre définitif, qui est entré en vigueur en 1993, est un cadre dans lequel les Premières Nations du Yukon peuvent négocier des accords sur des revendications territoriales. À ce jour, 11 des 14 Premières Nations du Yukon ont signé des traités modernes et des ententes sur l'autonomie gouvernementale. Cela représente presque la moitié des traités et des ententes sur l'autonomie gouvernementale des Premières Nations qui existent actuellement au Canada.

Ces 10 dernières années, le Yukon avait la réputation d'avoir les systèmes réglementaires les plus avancés au Canada. L'économie fondée sur les ressources du Yukon est en croissance depuis le transfert des responsabilités, et le secteur de l'exploitation minière et minérale continue de s'étendre et de se développer.

Cela dit, on constate de plus en plus qu'il est essentiel d'apporter des changements à la loi devant vous aujourd'hui pour permettre au Yukon de rester concurrentiel.

Comme l'exige le chapitre 12 de l'Accord-cadre définitif, la LEESY est entrée en vigueur le 13 mai 2003. Les partenaires du gouvernement fédéral, des Premières Nations et du territoire jouent tous un rôle important pour assurer que les projets entrepris au Yukon respectent les principes qui favorisent les avantages économiques. Il est tout aussi important qu'en tant que partenaires, nous veillions à la protection des systèmes écologiques et sociaux dont dépendent les collectivités et leurs habitants, ainsi que la société en général. Je suis sûr que les modifications proposées respectent ces valeurs.

Cette loi applique, partout au Yukon, une évaluation unique, un processus neutre mené indépendamment des gouvernements. Au cours de la dernière décennie, ce processus a affiché un niveau élevé de transparence, car les décisions et les mesures prises ont été divulguées à la population par l'entremise du registre en ligne du Yukon.

Toutefois, comme avec la plupart des nouvelles lois, la LEESY nécessite quelques modifications. Il s'agit surtout de modifications mineures qui permettront à la LEESY de continuer à servir notre territoire pendant longtemps. Lorsque

the Yukon government, the Council of Yukon First Nations, individual Yukon First Nations and the YESAA board. The changes that have been tabled are the result of the close work of these parties, as was mandated by the YESAA five-year review process. These changes were also informed by the federal Action Plan to Improve Northern Regulatory Regimes.

During the review phase, Canada asked the Government of Yukon to provide input into several amendments that focus on improving the overall efficiency and effectiveness of the assessment regime.

Before proceeding with the Yukon government's input, I would like to take a moment to acknowledge the issues raised by some of Yukon's First Nations. The issues they raise matter to our government because we see First Nations as key partners in responsible resource development. We've learned that when we work together, as we have with mines located on settlement lands and oil and gas development in the north, all Yukoners benefit.

I won't speak for First Nations, who will be presenting on their own behalf in the coming days, but I do understand that they have some concerns around both the content and the process of these amendments.

While the consultation adequacy question is a matter between First Nations and Canada, Yukon has worked with all governments to build support around these legislative amendments in the interest of strengthening Yukon's progressive and comprehensive regulatory system.

For our part, the Yukon government feels it was adequately consulted during this phase, and our feedback and comments were taken into consideration. Together, these changes stand to benefit Yukon because they focus on the following areas: clarification of roles and responsibilities; cost-effective and efficient processes; and the value and timeliness of the assessment process.

Let's take a closer look at the renewal clause, for instance. Environmental assessments are not meant to be repeated every time a minor change is made to a project or when an authorization is renewed. Mr. Chair, it's a time-consuming and inefficient use of taxpayer dollars to force projects back into assessment when no significant changes to the project have transpired. This amendment clarifies that the decision body will determine whether a project requires reassessment. In the case of settlement land, that means that the First Nation is the decision body.

le Canada a envisagé d'apporter des modifications à la loi, le gouvernement a consulté le gouvernement du Yukon, le Conseil des Premières Nations du Yukon, les Premières Nations du Yukon et le conseil responsable de la LEESY. Les modifications proposées résultent d'une collaboration étroite entre ces parties, comme l'exige le processus d'examen quinquennal de la LEESY. Ces modifications ont également été éclairées par le Plan d'action visant à améliorer les régimes de réglementation dans le Nord.

Au cours de cet examen, le Canada a demandé l'avis du gouvernement du Yukon sur plusieurs modifications qui visent à rendre le régime d'évaluation plus efficace.

Avant de vous parler des contributions du gouvernement du Yukon, j'aimerais prendre quelques minutes pour reconnaître les problèmes soulevés par certaines Premières Nations du Yukon. Notre gouvernement accorde une grande importance à ces problèmes, car nous considérons que les Premières Nations sont des partenaires clés dans la mise en valeur responsable des ressources. Nous avons appris que lorsque nous collaborons, comme nous l'avons fait pour les mines situées sur des territoires visés par un règlement sur les revendications territoriales et l'exploitation pétrolière et gazière dans le Nord, tous les habitants du Yukon en profitent.

Je ne parlerai pas au nom des Premières Nations, car leurs représentants vous parleront au cours des prochains jours, mais d'après ce que je comprends, elles ont quelques préoccupations concernant le contenu et le processus de ces modifications.

Même si la question du caractère adéquat des consultations concerne les Premières Nations et le Canada, le Yukon a collaboré avec tous les gouvernements pour appuyer ces modifications législatives dans le but de renforcer le système réglementaire progressif et global du territoire.

En ce qui le concerne, le gouvernement du Yukon juge qu'on l'a consulté de façon adéquate pendant cette étape, et qu'on a tenu compte de sa rétroaction et de ses commentaires. Dans l'ensemble, ces modifications profiteront au Yukon, car elles se concentrent sur les domaines suivants : la clarification des rôles et des responsabilités, la mise en place de processus rentables et efficaces, et la valeur et la rapidité du processus d'évaluation.

Examinons plus attentivement la disposition de renouvellement, par exemple. Les évaluations environnementales ne sont pas conçues pour être effectuées chaque fois qu'un changement mineur est apporté à un projet ou qu'une autorisation est renouvelée. Monsieur le président, obliger des projets à subir une autre évaluation lorsqu'aucun changement important n'a été signalé grève beaucoup de temps et représente une utilisation inefficace de l'argent des contribuables. Cette modification précise que l'organisme décisionnel déterminera si un projet nécessite une réévaluation. Dans le cas d'une terre visée par un règlement, cela signifie que la Première Nation sera l'organisme décisionnel.

This means that unless a project changes in a significant way, a further successive environmental assessment is not required.

Amendments also address the issue of time limits in both adequacy and assessment stages, which are essential to ensuring competitiveness with other jurisdictions and economic growth for Yukon. Time limits on both stages create certainty for the proponent, assessors, investors and decision makers. This is consistent with other federal and provincial environmental legislation.

We also concur with Canada's proposed amendment to give the federal minister the ability to issue binding policy direction to the YESAA board in those rare situations when the power is deemed necessary. Obviously, any policy direction issued would be consistent with the UFA and individual land claim agreements. Policy direction could never be used to change the environmental assessment process itself. Policy direction can only be given with respect to the exercise or performance of the board's powers, duties or functions under the act. This amendment is consistent with similar legislation in Canada.

We also support the recommendation that the federal minister may delegate any of their YESAA powers, duties or functions to the territorial minister. Assessment of proposed projects is key to the identification and understanding of any potentially adverse environmental or socio-economic effects. The purpose of requesting this delegation clause is to allow for administrative efficiencies. Examples of where administrative delegation might be used are in establishing assessment districts, naming a community where designated offices are located, requesting a panel review of a project, and establishing the number of members on the board.

Delegation is supported in Canada's Northern Strategy and the pan-territorial northern vision that was updated by Canada's northern premiers earlier this month.

Honourable senators, collectively these amendments mark an important milestone as they are the culmination of years of hard work and meaningful consultation between all three levels of government that have been involved since the five-year review began.

Mr. Chair, it is important that the committee understand that, as partners, we have reached agreement on the overwhelming majority of recommendations.

As the decision body on the vast majority of projects that go through YESAA, the Yukon government supports a process that remains effective, fosters responsible resource development and establishes appropriate regulatory thresholds. This is what is

Cela signifie qu'à moins que des changements importants soient apportés à un projet, on n'exigera pas d'autres évaluations environnementales.

Les modifications visent également la question des délais en ce qui a trait aux étapes de détermination du caractère adéquat et d'évaluation, des étapes essentielles pour permettre au Yukon d'être concurrentiel aux autres territoires et pour assurer sa croissance économique. En effet, les délais fixés dans ces deux étapes créent une certitude pour le promoteur, les évaluateurs, les investisseurs et les décideurs. Cette démarche est cohérente avec d'autres lois fédérales et provinciales sur l'environnement.

Nous appuyons également la modification proposée par le Canada et qui consiste à octroyer au ministre fédéral la capacité de donner des instructions exécutoires à l'office responsable de la LEESY dans les rares cas où ce pouvoir est jugé nécessaire. Manifestement, toutes les instructions exécutoires données devraient respecter l'ACD et tous les accords sur les revendications territoriales. Ces instructions exécutoires ne pourraient jamais être utilisées pour modifier le processus d'évaluation environnementale. En effet, ces instructions peuvent seulement viser l'exercice des pouvoirs, des devoirs ou des fonctions du conseil en vertu de la loi. Cette modification est cohérente avec d'autres lois similaires au Canada.

Nous appuyons également la recommandation selon laquelle le ministère fédéral pourrait déléguer n'importe lequel de ses pouvoirs, devoirs ou fonctions liés à la LEESY au ministre territorial. L'évaluation des projets proposés est essentielle à l'identification et à la compréhension des effets négatifs sur les plans environnemental ou socioéconomique. On a demandé l'ajout de cette disposition de délégation pour rendre les processus administratifs plus efficaces. Par exemple, on pourrait avoir recours à la délégation de la responsabilité administrative lors de la création de districts d'évaluation, de la nomination d'une collectivité où des bureaux désignés seront situés, de la demande d'une commission d'examen pour un projet et de la détermination du nombre de membres dans le conseil.

La délégation est appuyée par la Stratégie pour le Nord et la vision nordique visant tous les territoires qui a été mise à jour par les premiers ministres du Nord du Canada plus tôt ce mois-ci.

Honorables sénateurs, prises ensemble, ces modifications constituent un jalon important, car elles représentent l'aboutissement de plusieurs années de travail acharné et de consultations entre les trois ordres de gouvernements qui ont participé au processus depuis le début de l'examen quinquennal.

Monsieur le président, il est important que les membres du comité comprennent qu'en tant que partenaires, nous nous sommes mis d'accord sur la très grande majorité des recommandations.

En tant qu'organisme qui prend les décisions concernant la grande majorité des projets visés par la LEESY, le gouvernement du Yukon appuie un processus qui demeure efficace, qui favorise la mise en valeur responsable des ressources et qui fixe des seuils

required in order to keep Yukon competitive while also maintaining the uniqueness that we are all so proud of with our one-window, one-assessment process.

Yukon has gone through and continues to go through extraordinary changes, and all of this change has occurred in a relatively short period of time. It is important to review and amend legislation on a regular basis in order to ensure that it continues to meet the needs of the population it serves. It is also essential that Yukon remain competitive with other jurisdictions while aiming to protect and promote the environmental and socio-economic well-being of the territory and its peoples.

In conclusion, Mr. Chair, I believe that the changes to this legislation that Canada has proposed will ensure that Yukon continues to be a progressive and responsible place to invest and to do business, and even a better place to live, raise a family and make a living.

I want to briefly thank our officials for all the work they have done through these processes. I also want to recognize the Yukon senator, the Honourable Dan Lang, and Yukon's member of Parliament, Ryan Leef — who I believe is here as well — for their leadership and support in this. I'd like to acknowledge that we have some of the First Nations chiefs present as well. With that, I thank the committee members for their time.

The Chair: Thank you very much, premier. We will now go to questions and I'll defer to the deputy chair, Senator Massicotte.

Senator Massicotte: Thank you, premier, for being here today. Thank you, Ms. Stinson, for being with us and informing us as to your views on this proposed legislation.

Premier, I'd like to hear your comments. Recently the press, particularly the *Whitehorse Daily Star*, has been commenting on the fact that the Assembly of First Nations' regional chief has come out strongly against this proposed act. He said:

We basically support the position that was advanced by CYFN (Council of Yukon First Nations) that the changes are not in the best interest of Yukon First Nations. Local hearings might be a first step.

He goes on to say that his big concern relates to the fact that the federal government can give direction to the board and the board therefore loses independence to govern, as is obviously the intention of this whole devolution process.

Can you comment on that and clarify for us whether his comments are appropriate or if there's a misunderstanding of what the legislation says? How do the people of Yukon feel about the proposed bill?

réglementaires appropriés. C'est nécessaire pour que le Yukon demeure concurrentiel tout en conservant sa caractéristique unique dont nous sommes tous fiers, c'est-à-dire le processus d'évaluation à guichet unique.

En peu de temps, des changements extraordinaires se sont produits et continuent de se produire au Yukon. Il est important d'examiner et de modifier la loi régulièrement, afin de veiller à ce qu'elle continue de répondre aux besoins de la population qu'elle sert. Il est également essentiel que le Yukon continue de faire concurrence aux autres provinces et territoires tout en protégeant et en favorisant le bien-être du territoire et de sa population sur les plans environnemental et socioéconomique.

En conclusion, monsieur le président, je crois que les modifications à cette loi proposées par le gouvernement du Canada veilleront à ce que le Yukon demeure un endroit progressif et responsable où investir et mener des activités, et même un meilleur endroit où vivre, élever une famille et gagner sa vie.

J'aimerais brièvement remercier nos fonctionnaires pour tout le travail qu'ils ont accompli dans le cadre de ces processus. J'aimerais également reconnaître le leadership et l'appui de l'honorable Dan Lang, sénateur du Yukon, et de Ryan Leef, député du Yukon — je crois qu'il est également présent. J'aimerais également reconnaître la présence de certains chefs des Premières Nations. Enfin, j'aimerais remercier les membres du comité de leur temps.

Le président : Merci beaucoup, monsieur le premier ministre. Nous allons maintenant passer aux questions. La parole est au vice-président, le sénateur Massicotte.

Le sénateur Massicotte : Merci, monsieur le premier ministre, d'être ici aujourd'hui. Merci également, Madame Stinson, d'être ici et de nous faire connaître votre avis sur le projet de loi.

Monsieur le premier ministre, j'aimerais entendre vos commentaires. Récemment, les médias, et surtout le *Whitehorse Daily Star*, ont commenté le fait que le chef régional de l'Assemblée des Premières Nations s'est vivement opposé au projet de loi. En effet, ce dernier a déclaré :

Essentiellement, nous appuyons la position présentée par le CPNY selon laquelle les changements ne sont pas dans le meilleur intérêt des Premières Nations du Yukon. La tenue d'audiences à l'échelle locale pourrait représenter un premier pas.

Il poursuit en disant que sa plus grande inquiétude est liée au fait que le gouvernement fédéral peut donner des instructions exécutoires aux membres du conseil responsable de la loi et que ces derniers perdent ainsi leur indépendance en matière de gouvernance, ce qui va manifester à l'encontre de l'intention du processus de transfert des responsabilités.

Pourriez-vous nous faire part de vos commentaires à cet égard et nous dire si les commentaires du chef sont appropriés ou s'il y a un malentendu en ce qui concerne le contenu du projet de loi? Que pense la population du Yukon du projet de loi?

Mr. Pasloski: Thank you, senator. What we have gone through, beginning in 2008, was initiation of a five-year review as was mandated by the legislation. That five-year review was concluded in 2012. For approximately two years, two more years of consultation occurred to ensure there remains consistency with our legislation as compared to other jurisdictions. Ensuring that consistency is very vital for our economy and our ability to attract investment, which will ultimately result in jobs for Yukoners and the ability to train people for skilled jobs here.

Through those processes, Yukon shared all of its information with all the parties, including CYFN.

If I could go back and quote from Minister Valcourt's presentation from last week, he talked about section 4 of YESAA, which still exists; but there were no amendments to it, so it doesn't exist within Bill S-6. Upon proclamation of this bill, this would form part of the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act. What the minister quoted was this: "In the event of an inconsistency or conflict between a final agreement and this Act, the agreement prevails to the extent of the inconsistency or conflict." That means this act cannot supersede the final agreements that were reached with the settled First Nations.

When it comes to YESAA itself, there are seven board members, three members on the executive committee — one representative from First Nations, one from the Government of Canada, one from the Yukon Government — and there are also four board members. Of those four, two of them are nominated by First Nations, one by Canada and one by Yukon.

In this process, the First Nations have three of the seven positions on the board and that's guaranteeing their participation in YESAA.

Looking back at where we were in 2003 when this legislation came into being, it was cutting-edge. It was the envy of the rest of the country; one project, one assessment. Essentially, we were at the front of the bus. But in the last few years with the amendments and the changes that have occurred to environmental legislation throughout this country, we have found that we are now in a position where we are not as competitive with other jurisdictions. Quite frankly, we would like to get back on an equal footing with all other jurisdictions in this country.

Through these processes that began in 2008, there have literally been thousands of hours of consultation that have occurred and I cannot imagine the amount of money that went into that. I have to say that these amendments that we're talking about today are very important to all Yukoners. This is a process that talks not just about assessment of the resource industry. YESAA is our environmental assessment process that looks at all development projects, whether they are resource industry or whether we're

M. Pasloski : Merci, sénateur. En 2008, nous avons commencé à mener l'examen quinquennal prescrit par la loi. Cet examen a été terminé en 2012. Pendant environ deux ans, on a mené d'autres consultations pour veiller à ce que nos lois demeurent conformes à celles d'autres provinces et territoires. Cette uniformité est cruciale pour notre économie et notre capacité d'attirer des investissements, ce qui produira au bout du compte des emplois pour les habitants du Yukon et la capacité de former des gens pour ces emplois spécialisés.

Au cours de ces processus, le Yukon a partagé tous ses renseignements avec les autres parties, y compris le CPNY.

J'aimerais citer un extrait de l'exposé livré par le ministre Valcourt la semaine dernière, car il a parlé de l'article 4 de la LEESY qui existe toujours. Toutefois, on n'y a apporté aucune modification, et cet article n'existe donc pas dans le projet de loi S-6. Lorsque le projet de loi sera adopté, cela fera partie de la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon. Le ministre a cité l'extrait suivant : « Les dispositions de tout accord définitif l'emportent sur les dispositions incompatibles de la présente loi. » Cela signifie que cette loi ne peut pas avoir préséance sur les accords définitifs qui ont été conclus avec les Premières Nations signataires.

Le conseil responsable de la LEESY compte sept membres, c'est-à-dire trois membres dans le comité de direction — un représentant des Premières Nations, un représentant du gouvernement du Canada et un représentant du gouvernement du Yukon — et quatre membres du conseil. Deux de ces membres sont nommés par les Premières Nations, un par le Canada et un par le Yukon.

Grâce à ce processus, les Premières Nations occupent trois des sept postes dans le conseil, ce qui garantit leur participation à la LEESY.

En 2003, lorsque cette loi a été adoptée, elle était à l'avant-garde. Elle faisait l'envie du reste du pays, car elle proposait une seule évaluation par projet. Essentiellement, nous étions des chefs de file. Toutefois, au cours des dernières années, en raison des modifications et des changements qui ont été apportés aux lois environnementales partout au pays, nous nous sommes rendu compte qu'actuellement, nous ne sommes pas aussi concurrentiels que les autres provinces et territoires. Honnêtement, nous aimerions être à nouveau sur un pied d'égalité avec les autres provinces et les autres territoires du pays.

Dans le cadre de ces processus lancés en 2008, on a mené des milliers d'heures de consultation et je ne peux pas imaginer les sommes qui ont été dépensées. Je dois préciser que les modifications dont nous parlons aujourd'hui sont très importantes pour la population du Yukon, car ce processus ne concerne pas seulement l'évaluation de l'industrie des ressources. En effet, la LEESY constitue notre processus d'évaluation environnementale par lequel on examine tous les projets de

building a new road or bridge or talking about a new hydro project. It affects all aspects of our life. Whether Yukoners know it or not, in some way this affects all Yukoners.

Senator Massicotte: Just as a follow-up, we received a list of all the meetings and dates of all the consultations you've had, and the Yukon First Nations are often listed as a participant either in a conference call or receiving materials. We're all a little bit surprised with the comments being made. They may have participated in the conference calls or received the materials, but they don't agree with the final conclusion.

Were these comments a surprise to you? Did they note earlier that this agreement is part of a clause of a new act, or is this something new to you, also?

Mr. Pasloski: It will be the responsibility of the First Nations to comment on what their issues are with the process. When it comes to the adequacy of consultation, as I mentioned, perhaps the best resource for that would be to talk to your officials who were engaged in the consultation process.

I know that we shared all of our information with the Yukon First Nations as well as the Yukon government. We feel that the process has occurred adequately, and we consulted with the Yukon government. We're comfortable with not only the level of consultation but also the accommodation that happened.

I know a number of amendments were made through the draft legislation and through the consultation as a result of the consultation. So we're very confident in our position as to the adequacy of the consultation.

Senator Lang: Thank you, Mr. Chairman, and a special welcome to the premier. I appreciate your taking time out of your busy schedule, as the chairman indicated. Thank you also, Ms. Stinson. I also want to acknowledge MP Ryan Leef and our members from the First Nations in Yukon and Grand Chief Ruth Massie who is here tonight.

I think the fact that you have so many of your representatives here while deliberating on the bill reflects the interest from Yukon and the importance of this legislation. That doesn't happen often. It's important to realize this forms the economic and environmental foundation for Yukon, and we're fortunate that we have the First Nation community along with the general public involved in a process where, as I say, everybody's in the tent — no one's outside the tent when you look at the membership of the board and how it functions.

I also can tell you, as a senator from Yukon, the importance of this legislation for the amendments. We have lagged behind for the past number of years. I've heard numerous complaints about

développement, qu'il s'agisse de l'industrie des ressources, de la construction d'une nouvelle route ou d'un pont ou d'un nouveau projet hydroélectrique. Cette loi a des répercussions sur tous les volets de notre vie. Que les habitants du Yukon le sachent ou non, ils en subissent tous les répercussions d'une façon ou d'une autre.

Le sénateur Massicotte : J'aimerais préciser que nous avons reçu une liste de toutes les réunions et des dates de toutes les consultations que vous avez menées, et les Premières Nations du Yukon ont souvent participé à des téléconférences ou elles ont reçu des documents. Nous sommes tous un peu surpris des commentaires qui ont été formulés. Elles ont peut-être participé aux téléconférences et elles ont reçu les documents pertinents, mais elles ne sont pas d'accord avec les conclusions.

Ces commentaires vous ont-ils surpris? Ont-elles précisé plus tôt que cette entente fait partie d'une disposition d'une nouvelle loi, ou est-ce également nouveau pour vous?

M. Pasloski : Il reviendra aux Premières Nations de commenter leurs préoccupations liées au processus. En ce qui concerne le caractère adéquat des consultations, comme je l'ai mentionné, il serait peut-être préférable de vous adresser à vos fonctionnaires qui ont participé au processus de consultation.

Je sais que nous avons fourni tous nos renseignements aux Premières Nations du Yukon ainsi qu'au gouvernement du Yukon. Nous jugeons que le processus s'est déroulé de façon adéquate, et nous avons consulté le gouvernement du Yukon. Nous jugeons que le niveau de consultation a été adéquat, ainsi que les mesures d'accommodation.

Je sais que plusieurs modifications ont été présentées par l'entremise de l'avant-projet de loi et des consultations après la consultation. Nous sommes donc satisfaits du caractère adéquat des consultations.

Le sénateur Lang : Merci, monsieur le président, et j'aimerais souhaiter la bienvenue au premier ministre du Yukon. Comme l'a indiqué le président, je vous suis reconnaissant de prendre le temps de comparaître, même si vous êtes très occupé. J'aimerais également remercier Mme Stinson. J'aimerais aussi reconnaître le député Ryan Leef et les membres des Premières Nations du Yukon et la présence du grand chef Ruth Massie.

Je crois que la présence d'un nombre élevé de vos représentants aux discussions d'aujourd'hui sur le projet de loi reflète l'intérêt du Yukon et l'importance du projet de loi. Cela ne se produit pas souvent. Il est important de se rendre compte que cela forme le fondement environnemental et économique du Yukon, et nous sommes chanceux d'avoir la participation des Premières Nations et de la population dans un processus auquel, comme je le disais, tout le monde participe — personne n'est mis à l'écart dans la composition et le fonctionnement du conseil.

En tant que sénateur du Yukon, je peux également vous parler de l'importance du projet de loi en ce qui concerne les modifications. En effet, nous avons pris du retard ces dernières

those who have had to go before the process and the importance of modernizing it. This legislation reflects a broad-based concept of what this legislation should look like going into the future.

I just want to correct something for the record. Back home there has been some criticism of the fact that this bill was first introduced in the Senate. I should point out for the record that over the last five or six years, over 60 government bills has been presented in the Senate prior to the House of Commons, so this is not uncommon. I wanted to put that on the record.

Over the course of the last summer, MP Ryan Leef and I had a number of meetings with respect to this bill with the stakeholders, including the Council of Yukon First Nations. One area that came up was the granting of the authority by the minister to delegate certain powers and functions to the Government of Yukon once the Council of Yukon First Nations had been notified. Some statements have been made that this is an infringement of the Umbrella Final Agreement in respect of this particular section.

Can you explain to us why this section is important for the basis of the legislation? How can you see this legislation being utilized in the future? If delegation is requested, how would you envisage such a request being put to the Government of Canada — for the minister for such a delegation?

Mr. Pasloski: Thank you, Senator Lang. I would like to begin by saying that the delegation of authority is itself a permissive amendment. As Minister Valcourt mentioned last week, as well, there is no delegation that is being contemplated at this time, either by the federal government or by the territorial government.

As I mentioned in my opening remarks, it would allow for administrative efficiencies. Quite simply, the authorities are quite limited in that delegation, if it were to occur. For example, if you were to look at the YESAA regulations — and I could use an example of activity thresholds — regulations cannot be delegated to the territorial government; they are under Governor-in-Council.

What has occurred to this point and what will occur going forward is that YESAA will remain a co-managed process. As I also mentioned, First Nation participation is guaranteed with one of three members of the executive committee and three of seven members of the YESAA board.

Regarding delegation, I talked about devolution or perhaps evolution. This is supported by Canada's Northern Strategy and the northern territories' *A Northern Vision*. Any time we devolve responsibility and bring it closer to home — closer to the people — this has proven to be a very good thing.

années. J'ai entendu de nombreuses plaintes de ceux qui ont dû se soumettre au processus et qui ont parlé de l'importance de le moderniser. Le projet de loi reflète une notion très vaste de ce à quoi il devrait ressembler à l'avenir.

J'aimerais seulement corriger une chose pour le compte rendu. Chez nous, on a critiqué le fait que le projet de loi avait d'abord été présenté au Sénat. J'aimerais souligner, pour le compte rendu, qu'au cours des cinq ou six dernières années, plus de 60 projets de loi émanant du gouvernement ont été présentés au Sénat avant la Chambre des communes, et ce n'est donc pas rare. Je tenais à le préciser pour le compte rendu.

L'été dernier, le député Ryan Leef et moi-même avons participé à quelques réunions sur le projet de loi avec des parties intéressées, notamment le Conseil des Premières nations du Yukon. On a soulevé le fait que le ministre peut déléguer certains pouvoirs et certaines fonctions au gouvernement du Yukon après avoir avisé le Conseil des Premières nations du Yukon. On a fait certaines déclarations selon lesquelles il s'agit d'une violation de l'Accord-cadre définitif.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi cet article est important pour le fondement du projet de loi? Selon vous, comment le projet de loi sera-t-il utilisé? Comment, à votre avis, une demande de délégation de pouvoirs au ministre sera-t-elle présentée au gouvernement du Canada?

M. Pasloski : Merci, sénateur Lang. J'aimerais tout d'abord préciser que la délégation de pouvoirs est une modification habilitante. Comme le ministre Valcourt l'a mentionné la semaine dernière, aucune délégation de pouvoirs n'est envisagée en ce moment, que ce soit par le gouvernement fédéral ou par le gouvernement territorial.

Comme je l'ai mentionné dans mon exposé, cela permettrait d'être plus efficace sur le plan administratif. Pour parler simplement, les pouvoirs qui pourraient être délégués sont très limités. Par exemple, les règlements de la LEESY — et je pourrais utiliser l'exemple d'un seuil d'activité — ne peuvent pas être délégués au gouvernement territorial; ils relèvent du gouverneur en conseil.

Ce qu'on constate actuellement, et cela vaut également pour l'avenir, c'est que la LEESY est et restera un processus cogéré. Comme je l'ai également mentionné, la participation des Premières Nations est garantie, car ces dernières ont un représentant parmi les trois membres du comité de direction et trois représentants parmi les sept membres du conseil responsable de la LEESY.

En ce qui concerne la délégation des pouvoirs, j'ai parlé plus tôt du transfert des responsabilités ou peut-être d'une évolution. C'est appuyé par la Stratégie du Canada pour le Nord et l'initiative Une vision nordique des territoires du nord. Chaque fois que nous transférons une responsabilité et que nous l'amenons plus près de nous — plus près de la population — les résultats sont très positifs.

I would maybe speak for a minute regarding what has happened since the evolution or the devolution to Yukon of the management of the land, resources and the water. We've seen tremendous growth in our economy. In the past decade, we have seen positive growth every year in our population; in fact, our population has increased by approximately 22 per cent. We've seen growth in our real GDP every year. Most years in the last decade, we have been above the national average.

This delegation, devolution or evolution has certainly worked for Yukon, and I'm excited for the Northwest Territories as they begin their process as well, and as they sign their devolution agreement in April.

As for the future, as I mentioned, senator, there is at this time no contemplation of delegation by this government or by the federal government. But I do foresee in the future, if this were to come to fruition, that prior to such a delegation occurring, I would anticipate there would be a full and open discussion with all affected parties, which would occur in advance of such a decision. Perhaps even looking down the road, it may even be the YESAA board itself that would come to the territorial government, saying this might be an opportunity that would exist.

I would like to say, senator, that certainly if that day does come, we would see a full and active participation of all of those people who are engaged in this process prior to that decision being made.

The Chair: I have six questioners and 30 minutes left. That gives each one five minutes. I'm going to ask for the questions to be fairly succinct, as well as the answers, so that every senator who wishes to ask a question gets an opportunity to do so.

Senator Lang, I'll give you one last quick one, and hopefully a fairly quick answer. Then we'll have to rob a little time from someone else. Go ahead, sir.

Senator Lang: Thank you very much, Mr. Chairman. I think the premier has outlined the importance of the legislation. I would like to ask a very direct question.

Mr. Premier, could you outline the need of the passage of the bill, in view of the parliamentary timetable?

Mr. Pasloski: We are very aware of the realities of democratically elected governments and that there will be a national election next year. So I am concerned, and I'm certainly urging expediency when it comes to consideration of the amendments to Bill S-6 so that we will be able to push forward.

Also, I would encourage the government to look at the regulatory side of this act, and do so in an expeditious manner.

J'aimerais parler de ce qui s'est produit depuis cette évolution ou ce transfert des responsabilités liées à la gestion des terres, des ressources et de l'eau au Yukon. Notre économie a connu une croissance fulgurante. Au cours de la dernière décennie, nous avons constaté que la population augmentait chaque année; en fait, elle a augmenté d'environ 22 p. 100. Notre PIB réel a augmenté chaque année. Nous avons été au-dessus de la moyenne nationale pendant la plus grande partie de la dernière décennie.

Cette délégation des pouvoirs, ce transfert des responsabilités ou cette évolution a certainement fonctionné pour le Yukon, et je suis heureux que les Territoires du Nord-Ouest se soient engagés dans le même processus, et que le territoire signe son entente sur le transfert des responsabilités en avril.

En ce qui concerne l'avenir, comme je l'ai mentionné, sénateur, en ce moment, notre gouvernement ou le gouvernement fédéral n'envisage aucunement la délégation des pouvoirs. Mais je prévois que si la loi est adoptée, avant de procéder à une délégation, on aura une discussion ouverte et complète avec toutes les parties touchées au sujet de cette décision. Ce seront peut-être même les membres du conseil responsable de la LEESY qui s'adresseront au gouvernement territorial pour lui parler de cette initiative.

Je tiens à préciser, sénateur, que si cela se produit, toutes les personnes engagées dans le processus auront l'occasion d'y participer pleinement et activement avant que la décision soit prise.

Le président : Il y a six personnes sur la liste d'intervenants et il ne reste que 30 minutes. Cela fait cinq minutes par intervenant. Veuillez poser des questions concises, et répondre brièvement, afin que tous les sénateurs aient la chance de poser une question.

Sénateur Lang, je vais vous permettre de poser une dernière brève question, et j'espère que vous obtiendrez également une courte réponse. Ensuite, nous devons emprunter un peu de temps à quelqu'un d'autre. Allez-y, monsieur.

Le sénateur Lang : Merci beaucoup, monsieur le président. Je crois que le premier ministre du Yukon a souligné l'importance du projet de loi. J'aimerais lui poser une question très directe.

Monsieur le premier ministre, pourriez-vous parler de la nécessité d'adopter le projet de loi en ce qui concerne le calendrier parlementaire?

M. Pasloski : Nous sommes très conscients des réalités des gouvernements élus démocratiquement et nous savons qu'il y aura des élections nationales l'an prochain. Je suis donc préoccupé, et je vous prie certainement d'agir rapidement lorsqu'il s'agit d'étudier les amendements au projet de loi S-6, afin que nous puissions aller de l'avant.

De plus, j'aimerais encourager le gouvernement à examiner les règlements de la loi, et de le faire rapidement.

Senator Black: Mr. Premier, thank you very much for being here, and Ms. Stinson as well. Congratulations to you and your colleagues on the success story that is the Yukon. It is a very real success story, and Canadians outside the Yukon understand that and are proud of that.

Would you share with us, please, your view as to the economic effects to the Yukon that might exist if these amendments are not passed?

Mr. Pasloski: Quite simply put, we would not be able to be competitive because other jurisdictions would have processes and examples. If I want to use, for example, legislated timelines, it would become more difficult to find investment to see projects go forward, because in a territory as large as ours, with as few people as we have, we are always looking for foreign investment, for investment from other parts of Canada. So it's very important that we are able to ensure that we have that consistency, because this is something I hear about when I talk to investors.

I can tell you that a CEO from Yukon has spoken to me and told me that for every three months he is mining he spends one month in assessment. Quite frankly, that's just not acceptable. It's very difficult to convince investors and companies to look at Yukon if, in fact, there is that sort of uncertainty.

We have enough challenges when we live in the North to be able to proceed with large projects. Because we have challenges, the distance that we are away from markets, the cost of energy, there are enough things that we have already that we need to work on.

As a government, we are focusing on the things we can do to ensure that we offer the best opportunity for investment.

Senator Patterson: As another northern senator, I just want to say that we've always looked to Yukon as leading the way in moving decision making closer to home through devolution. I think you were the inspiration for the NWT's historic step taken April 1. It's working in Yukon; why can't we do it in NWT? And I hope Nunavut is going to be next.

I've always been a territorial legislator, and I've always been offended that distant officials in Ottawa were telling us how to manage our land and resources. Would you say that this bill is basically about including the delegation of ministerial power, is about bringing decision making closer to home?

Mr. Pasloski: Thank you, senator. As we have discussed, and certainly Yukon is an example, when you create the opportunity, allow decisions to be made closer to home, the result can be quite

Le sénateur Black : Monsieur le premier ministre, je vous remercie beaucoup d'être ici, et j'aimerais également remercier Mme Stinson. J'aimerais aussi vous féliciter et féliciter vos collègues pour la réussite du Yukon. Il s'agit vraiment d'une réussite, et les Canadiens qui vivent à l'extérieur du Yukon le comprennent et ils en sont fiers.

Pourriez-vous nous donner votre avis sur les effets économiques qui pourraient se faire sentir au Yukon si ces modifications ne sont pas adoptées?

M. Pasloski : En termes simples, nous ne serions pas en mesure d'être concurrentiels, car d'autres provinces et territoires auraient des processus et des exemples. Par exemple, si je veux utiliser les délais prévus par la loi, il devient plus difficile de trouver des investissements pour faire progresser les projets, car dans un territoire aussi étendu que le nôtre, avec une population aussi restreinte, nous sommes toujours à la recherche d'investissements étrangers ou d'autres régions du Canada. Il est donc très important d'être en mesure de conserver une certaine uniformité, car c'est ce que j'entends lorsque je parle aux investisseurs.

Je peux vous dire qu'un PDG du Yukon m'a dit que trois mois d'activités minières sont suivis d'un mois d'évaluation. Honnêtement, c'est tout simplement inacceptable. Il est très difficile de convaincre les investisseurs et les entreprises d'envisager d'investir au Yukon lorsqu'il existe ce type d'incertitude.

Étant donné que nous vivons dans le Nord, nous sommes déjà confrontés à un nombre suffisant de défis lorsqu'il s'agit de lancer de grands projets. Ces difficultés, c'est-à-dire la distance des marchés, le coût de l'énergie, et cetera, nous tiennent déjà suffisamment occupés.

En tant que gouvernement, nous nous concentrons sur les choses que nous pouvons faire afin de veiller à offrir les meilleures occasions d'investissement.

Le sénateur Patterson : Étant donné que je suis également un sénateur du Nord, j'aimerais dire que nous avons toujours considéré que le Yukon était un chef de file en ce qui concerne le rapatriement des décisions par l'entremise du transfert des responsabilités. Je crois que vous avez servi d'inspiration à l'étape historique franchie par les Territoires du Nord-Ouest le 1^{er} avril. Si cela fonctionne au Yukon, pourquoi ne pourrions-nous pas le faire aux Territoires du Nord-Ouest? Et j'espère que le Nunavut sera le prochain territoire à s'engager dans cette voie.

J'ai toujours été un législateur territorial, et j'ai toujours été insulté lorsque des fonctionnaires éloignés vivant à Ottawa nous disent comment gérer nos terres et nos ressources. À votre avis, ce projet de loi vise-t-il essentiellement à inclure la délégation des pouvoirs ministériels, c'est-à-dire à rapatrier la prise de décisions dans les territoires?

M. Pasloski : Merci, sénateur. Comme nous en avons discuté, et le Yukon est certainement un exemple, car lorsqu'on crée l'occasion nécessaire, et qu'on permet que les décisions soient

profound. When I say that, I say that with respect to not only encouraging economic development but also ensuring responsible development, ensuring that we're also working to do this and in a way that will not have an impact on the environment, because we live in the Yukon, and I think that one of the great marketing opportunities for employers is the quality of life that exists in Yukon. There are great opportunities in an economy that continues to diversify as a result of the population growth that focuses or has primarily been around the resource extraction industry, but you can step outside your door and be in incredible wilderness and enjoy all the attributes and the thrills that go with that.

As a government, we are very focused on ensuring that we have the opportunities that will be created to say that we have a level playing field again, and while doing so we're also very cognizant of ensuring that we protect that heritage we have. There are amendments to this legislation that help in that respect as well in terms of the ability to look at cumulative effects, adding on to the environmental protection that we have, which is one of the amendments that's being proposed in Bill S-6.

Senator Patterson: Where we're at today is the result of a long review. I just wondered if you could describe how long that has gone on. I think it was before your time as premier even that it started.

I want you to clarify this for me, and I think this is not always the way it's done with federal legislation elsewhere; I understood that drafts of the legislation were shared with the parties on a very privileged, confidential basis. Could you outline a bit about that process, please?

Mr. Pasloski: As YESAA was a new piece of federal legislation and proclaimed in 2003, it began the five-year review in 2008. The Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development Canada — I'm trying to remember if that was the name at the time — wrote a letter to all the affected parties in October of 2012 stating that the five-year review process was concluded. As I mentioned, I believe 73 of 76 recommendations were agreed upon by consensus.

At that time, the federal government informed all the affected parties that on top of the five-year review we wanted to look at other possible amendments that would ensure that Yukon could remain consistent with the changes and amendments to legislation in other jurisdictions.

Through that time, the parties had the opportunity to provide comments up front, and then through the consultation process there was a sharing of ideas and possible amendments. In fact you were correct, senator, that the federal government did share the draft legislation in February of this year, allowing eight weeks for the Yukon First Nations and Yukon government to be able to look at it and provide further comments, which we did. I'm

prises plus près de nous, les résultats peuvent être très profonds. Je dis cela non seulement dans le but d'encourager le développement économique, mais également d'assurer la mise en valeur responsable, afin que nous veillions à ne pas entraîner de répercussions négatives sur l'environnement, car nous vivons au Yukon et je crois que l'un des grands avantages des employeurs, c'est la qualité de vie qui existe au Yukon. On peut profiter de très bonnes occasions dans une économie qui continue de se diversifier en raison de la croissance de la population qui se concentre ou se concentrait surtout sur l'industrie de l'extraction des ressources, mais qui offre également de vastes étendues naturelles à notre porte et nous permet de profiter de tous les avantages que cela entraîne.

En tant que gouvernement, nous veillons surtout à ce qu'on crée des occasions qui montrent que nous sommes encore une fois sur un pied d'égalité, tout en sachant très bien qu'il faut protéger notre patrimoine. Certaines modifications au projet de loi nous aideront à y parvenir et à avoir la capacité d'examiner les effets cumulatifs, c'est-à-dire d'ajouter aux mesures de protection environnementale en vigueur, et c'est l'une des modifications proposées dans le projet de loi S-6.

Le sénateur Patterson : C'est un long examen qui nous a menés où nous sommes aujourd'hui. Pourriez-vous nous dire depuis combien de temps cela dure? Je crois que tout a commencé avant que vous soyez premier ministre.

J'aimerais obtenir quelques éclaircissements sur un point, et je crois que ce n'est pas toujours la façon dont on fonctionne ailleurs en ce qui concerne d'autres lois fédérales : d'après ce que je comprends, des avant-projets de loi ont été divulgués aux parties dans des conditions privilégiées et confidentielles. Pourriez-vous nous parler un peu de ce processus?

M. Pasloski : Étant donné que la LEESY était une nouvelle loi fédérale et qu'elle a été adoptée en 2003, l'examen quinquennal a débuté en 2008. Le ministre d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada — j'essaie de me rappeler si c'était son titre à l'époque — a écrit une lettre à toutes les parties touchées en octobre 2012 pour les informer que l'examen quinquennal était terminé. Comme je l'ai mentionné, je crois qu'on s'est mis d'accord, par consensus, sur 73 des 76 recommandations.

À l'époque, le gouvernement fédéral a informé toutes les parties concernées qu'en plus de l'examen quinquennal, nous souhaitons examiner d'autres modifications potentielles qui veilleraient à ce que le Yukon suive les changements et les modifications législatives en cours dans d'autres provinces et territoires.

Pendant ce temps, les parties ont eu l'occasion de formuler des commentaires et ensuite, par l'entremise du processus de consultation, des idées et des modifications potentielles ont été proposées. En fait, vous aviez raison lorsque vous avez dit, sénateur, que le gouvernement fédéral avait communiqué l'avant-projet de loi en février dernier, et a permis aux Premières Nations et au gouvernement du Yukon de l'examiner pendant

pleased to say that it's through that consultation that we've come up with the document and the amendments that you have tabled before you today.

Senator Patterson: Thank you.

Senator Seidman: Thank you, Mr. Premier. You mentioned thousands of hours of consultation that went into these amendments over a fairly significant period of time. I'm wondering if you could elaborate on the results in this bill, particularly with respect to the accommodations that were made pursuant to issues raised by First Nations and other stakeholders.

Mr. Pasloski: Thank you, senator. It would probably be best to allow the First Nations to comment on the accommodations, the proposals they put forward and where they were. I am aware that a number of suggestions made by the First Nations were in fact adopted into the proposed legislation that you have in front of you.

Certainly, there were things I think we both talked about with regard to reassessments. I think the initial draft called for the YESAA board to decide whether another assessment would be required, but it was through the consultation with First Nations and the Yukon government that that was, in fact, changed to be the decision body to make that decision, the regulator as opposed to the YESAA board.

So that was an example of some legislation. I believe just the formal removal of CEAA from Yukon was another suggestion that was made by the First Nations.

The Umbrella Final Agreement and Chapter 12 resulted in the creation of the YESAA legislation, therefore making CEAA not applicable in the Yukon Territory.

Senator Seidman: Were other stakeholders involved in consultations on these amendments?

Mr. Pasloski: The primary stakeholders, of course, would be the YESAA board, the Council of Yukon First Nations, individual Yukon First Nations and the Yukon government.

Senator Seidman: The Yukon government is satisfied that their issues were considered in these amendments?

Mr. Pasloski: That's correct. Of course, other things suggested as well. We didn't get everything that we talked about, but I feel that there was adequate consultation and consideration of all the things that we proposed.

Senator Seidman: Thank you very much.

huit semaines et de formuler d'autres commentaires, et c'est ce que nous avons fait. Je suis heureux d'annoncer que c'est par l'entremise de ce processus de consultation que nous avons produit le document et les modifications devant vous aujourd'hui.

Le sénateur Patterson : Merci.

La sénatrice Seidman : Merci, monsieur le premier ministre. Vous avez parlé de milliers d'heures de consultation qui ont accompagné la création de ces modifications sur une période de temps assez longue. J'aimerais que vous en disiez plus au sujet des résultats du projet de loi, surtout en ce qui concerne les mesures d'adaptation qui ont été prises relativement aux préoccupations soulevées par les Premières Nations et d'autres parties intéressées.

M. Pasloski : Merci, madame la sénatrice. Il serait probablement préférable de demander aux Premières Nations de commenter les mesures d'adaptation, les propositions qu'elles ont présentées et où elles en sont. Je suis conscient que plusieurs suggestions présentées par les Premières Nations ont été intégrées au projet de loi dont vous êtes saisis.

Nous avons certainement tous abordé la question des réévaluations. Je crois que la première ébauche suggérait que le conseil responsable de la LEESY soit responsable de déterminer la nécessité d'une réévaluation, mais c'est par l'entremise de consultations auprès des Premières Nations et du gouvernement du Yukon qu'on a modifié cette disposition pour que l'organisme décisionnel prenne cette décision, c'est-à-dire l'organisme de réglementation, au lieu du conseil responsable de la LEESY.

C'était donc un exemple législatif. Je crois que l'élimination officielle de la LCEE au Yukon était une autre suggestion présentée par les Premières Nations.

L'Accord-cadre définitif et le chapitre 12 ont entraîné la création de la LEESY, ce qui a fait en sorte que la LCEE n'était plus applicable au Yukon.

La sénatrice Seidman : D'autres parties intéressées ont-elles participé aux consultations sur ces modifications?

M. Pasloski : Manifestement, les principales parties intéressées étaient le conseil responsable de la LEESY, le Conseil des Premières Nations du Yukon, les Premières Nations du Yukon et le gouvernement du Yukon.

La sénatrice Seidman : Le gouvernement du Yukon juge-t-il qu'on a tenu compte de ses préoccupations dans ces modifications?

M. Pasloski : Oui. Évidemment, d'autres suggestions ont été faites. Nous n'avons pas obtenu tout ce que nous avons demandé, mais j'ai l'impression qu'on a mené suffisamment de consultations et qu'on a tenu compte de tout ce que nous avons proposé.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup.

[Translation]

Senator Boisvenu: Thank you, Mr. Chair. It is a pleasure to see you again. I still have fond memories of our May tour in your wonderful region. Thank you for hosting us. That visit was very educational for me, and I wanted to thank you for it.

I spent much of my life in northern Quebec. We know that the autonomous economic development of remote regions is part of their value and, often, when you are far from political powers, you feel that you are dependent on those powers in terms of development.

I want to congratulate you on all the work you have done to advance the cause of remote regions in terms of the economy and to help them take charge of their own destiny.

My question will overlap with those asked by senators Black and Patterson. How will the proposed amendments help you make progress in terms of autonomy, development, greater control of the power you have over your economic or regional development and, especially, in terms of your power of influence?

Starting tomorrow, in what way will this agreement change the life of a politician like you? You will probably sleep better at night, but how will this change your everyday life?

[English]

Mr. Pasloski: Thank you, senator. I think there are a lot of things that certainly come about as a result of this. I briefly mentioned the timelines. Timelines are one of those things that will provide that certainty. I have to comment right now that the assessments that are being done, or have been done through YESAA, have all met the timelines that we are describing now, but they exist in the YESAA board rules. Legislating those timelines truly provides certainty to investors and companies.

Any time that we can create more certainty, it allows us to have a greater opportunity to see projects go forward. The result of that would perhaps be to see another mine open. The mining industry, through many discussions we've had, will say that for every job that occurs directly in a mine, six to eight additional jobs are created in the territory.

What this means for us is that we can continue to see our population grow. We can continue to focus on areas such as Yukon Research Centre, providing a fibre optic cable so we can enhance our IT sector. Allow us, first, to create more revenue, which allows governments to provide the services and the

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Je vous remercie, monsieur le président. C'est un plaisir de vous revoir. J'ai encore de très beaux souvenirs de notre tournée du mois de mai dans votre magnifique région. Je vous remercie de votre accueil. Cette visite a été très éducative pour moi et je tenais à vous en remercier.

J'ai passé une grande partie de ma vie dans le Nord du Québec. On sait que, dans le cas des régions éloignées, l'autonomie du développement économique des régions fait partie de leur valeur et, souvent, quand on est loin des pouvoirs politiques, on a l'impression d'être dépendant de ces pouvoirs pour le développement.

Je tiens à vous féliciter de tout le travail que vous avez fait pour faire avancer la cause des régions éloignées, en termes d'économie et de prise de pouvoir sur leur destinée.

Ma question va recouper celles des sénateurs Black et Patterson. En quoi les modifications proposées vont-elles vous faire progresser sur le plan de l'autonomie, du développement, d'une plus grande prise sur le pouvoir que vous avez sur votre développement économique ou celui de la région et, surtout, sur votre pouvoir d'influence?

À partir de demain, en quoi cette entente va-t-elle changer la vie d'un politicien comme vous? Sans doute dormirez-vous mieux la nuit, mais qu'est-ce que cela changera dans votre quotidien?

[Traduction]

M. Pasloski : Merci, sénateur. Je crois que cela a certainement entraîné beaucoup de choses. J'ai brièvement mentionné les délais. Les délais sont l'une de ces choses qui fourniront une certitude. Je dois préciser dès maintenant que les évaluations qui sont actuellement menées, ou qui ont été menées par l'entremise de la LEESY, ont toutes respecté les délais dont nous parlons maintenant, mais ils existent dans les règlements du conseil responsable de la LEESY. L'intégration de ces délais dans la loi permet vraiment aux investisseurs et aux entreprises d'obtenir une certitude.

Chaque fois que nous parvenons à créer une plus grande certitude, cela nous donne une meilleure occasion de faire avancer les projets. Le résultat sera peut-être l'ouverture d'une autre mine. Les représentants de l'industrie minière, dans les nombreuses discussions que nous avons eues, affirment que chaque emploi direct créé dans une mine entraîne la création de six à huit autres emplois dans le territoire.

Cela signifie que la croissance de notre population peut poursuivre sur sa lancée. Nous pouvons continuer de nous concentrer sur des domaines tel le Centre de recherche du Yukon, si nous avons un câble de fibre optique pour améliorer notre secteur des TI. Permettez-nous d'abord de créer plus de revenus,

programs on behalf of the citizens but allows us to continue to diversify our economy. As we do so, it helps to take some of the dips that you see in the cyclical life of a mining economy.

I'm excited right away as we can now go out and talk to people and say that's another check mark in the box for Yukon.

Could I just have an additional minute to also remind everyone that this legislation is not just about resources? As we move forward as a government and work with municipalities creating waste water systems, solid waste systems or building new bridges, all of these things create economy, drive jobs and increase competitiveness on bidding on jobs. All of these things are very important to ensuring that Yukoners continue to have the incredible lifestyle that they do living in one of the most spectacular parts of the world.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: One of the important factors in remote regions is the mobilization of communities and elected members. Do you feel that this bill has a mobilizing effect on the people around you, on local or regional politicians?

[*English*]

Mr. Pasloski: I can say confidently that citizens of Yukon are quite engaged as it is right now. In a small jurisdiction, politics continues to be up close and personal. I think that our senator, who I believe sat in our Legislative Assembly for 18 years, can attest to that as well.

We have very strong engagement. But I think this, combined with the opportunity to look at the regulatory process that goes along with this legislation, can have an incredible effect on enhancing a great story that has already been told in the last 10 years.

Senator Mitchell: Thank you, chair. I'm realizing now that because I'm not the vice chair and I don't get the first question, my colleagues ask them all before you get to it. But I'm not daunted.

I want to thank you, premier, for being here and Ms. Stinson as well. I know it's a long way and you have busy schedules, but it's very helpful to us.

Premier, you mentioned that the vast majority of the recommendations that came out of the review process have been accommodated in this legislation. I understand there are some that haven't. Could you give us some idea of how significant they are, how much you want them and what might be holding them up, whether they are controversial?

ce qui permet aux gouvernements de fournir des services et des programmes aux citoyens, mais également de continuer à diversifier notre économie. Cela permet de compenser les ralentissements que vous pouvez voir dans le cycle de vie d'une économie minière.

Je suis déjà enthousiaste, car nous pouvons dire aux gens que nous avons accompli une autre chose sur la liste du Yukon.

Pourrais-je avoir une minute supplémentaire pour rappeler à tous que ce projet de loi ne concerne pas seulement les ressources? Lorsque le gouvernement mène ses activités et collabore avec les municipalités pour bâtir des systèmes d'eaux usées et des systèmes de déchets solides ou pour construire de nouveaux ponts, cela crée une économie et des emplois et cela nous rend plus concurrentiels lorsqu'il s'agit de soumissionner les contrats. Tous ces éléments sont très importants pour veiller à ce que les habitants du Yukon continuent de profiter de l'incroyable mode de vie dont ils jouissent maintenant en vivant dans l'une des régions les plus spectaculaires du monde.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : L'un des éléments importants dans les régions éloignées est la mobilisation des populations et des élus. Sentez-vous que ce projet de loi a un effet mobilisateur sur les gens qui vous entourent, sur les politiciens locaux ou régionaux?

[*Traduction*]

M. Pasloski : Je peux affirmer sans me tromper que les citoyens du Yukon sont très mobilisés. Dans les petites circonscriptions, la politique se fait, en quelque sorte, en tête à tête. Le sénateur du Yukon, qui, si je ne m'abuse, a siégé à l'assemblée législative pendant 18 ans, peut en témoigner.

Les gens sont très mobilisés. Je crois que ce projet de loi, jumelé à la possibilité d'examiner le processus de réglementation connexe, viendra consolider la belle histoire des 10 dernières années.

Le sénateur Mitchell : Merci, monsieur le président. Je réalise maintenant que, puisque je ne suis plus le vice-président et que je ne suis plus le premier intervenant, mes collègues posent toutes les questions que j'ai. Mais je ne me décourage pas.

Je tiens à vous remercier, monsieur le premier ministre et madame Stinson, d'avoir accepté notre invitation. Je sais que vous venez de loin et que vous avez un horaire chargé, mais votre témoignage nous sera très utile.

Monsieur le premier ministre, vous dites que ce projet de loi tient compte de la grande majorité des recommandations formulées lors du processus d'examen, mais certaines n'ont pas été retenues. Pourriez-vous nous donner une idée de l'importance de ces recommandations, à quel point vous y tenez et pourquoi elles n'ont pas été considérées? Sont-elles controversées?

Mr. Pasloski: Thank you, senator. I think the response we received from Canada on some of the issues we brought up was that they described them as administrative or perhaps policy-based questions.

What I would say is that we will continue to work with YESAA, with the board, in communication. I'd also continue to encourage proponents to do the same thing, but there are ways to deal with things outside of a legislatively mandated review. That would be, for example, board rules or policy to the board.

Also, through the five-year review, one of the recommendations was the creation of a YESAA forum. The YESAA forum has already met a number of times — I believe five times — and this is all the stakeholders coming together to look at what exists and how we can continue to make things better.

Ultimately I believe, as Minister Valcourt mentioned last week, it's important for responsible government to make legislative changes when necessary, so if there is, in fact, a time where we need to look at this legislation again from a legislative perspective, then he assured us that that would be the case.

Senator Mitchell: This next question is quite specific, but you alluded to the improvement in the environmental review process with respect to cumulative effects, saying that to this point, cumulative effects have been any project that's under way or that exists already. In the future, as a result of this legislation, cumulative effects will have to consider projects that are likely to be carried out.

It's very specific, but what sort of processes have been undertaken to define "likely to be carried out?" Has that occurred, or will it as this becomes practice?

Mr. Pasloski: From a Yukon perspective, we have been doing some studies through the Department of Environment and work on cumulative effects studies for the last few years as well. I don't have the answer for how that will actually be addressed through YESAA, but I do know that we already have a considerable amount of experience working in a couple different areas of Yukon with First Nations to study cumulative effects.

As I mentioned and as you've alluded to, this is an enhancement, and I think it is very important. We have just under 500,000 square kilometres in the Yukon and just under 38,000 people, and I think there's an opportunity for us to continue to look for opportunities to drive our private sector economy but ensure that while doing so, we do it in a respectful and responsible manner with the environment.

Senator Wallace: Thank you, Mr. Premier.

M. Pasloski : Merci, sénateur. Selon le gouvernement fédéral, certaines des questions que nous avons soulevées sont davantage de nature administrative ou politique.

En collaboration avec l'office, nous poursuivrons les travaux de communication en fonction des dispositions de la LEESY. Je continuerais également à encourager les promoteurs de projets à en faire de même, mais un examen législatif obligatoire n'est pas la seule façon de régler certaines questions. Par exemple, on peut avoir recours aux règles ou aux politiques de l'office.

De plus, une des recommandations formulées dans le cadre de l'examen quinquennal portait sur la création d'un forum sur la LEESY. Ce forum, auquel participent tous les intervenants, s'est déjà réuni à plusieurs reprises — cinq fois, si je ne m'abuse. Son mandat consiste à examiner ce qui existe et à trouver des façons d'améliorer les choses.

En fin de compte, selon moi et comme l'a souligné la semaine dernière le ministre Valcourt, il est important pour un gouvernement responsable d'apporter des changements législatifs, au besoin. Donc, si à un certain moment il faut réexaminer la loi, le ministre nous a assuré que c'est ce que l'on fera.

Le sénateur Mitchell : Ma prochaine question est très spécifique. Vous avez fait allusion aux améliorations apportées au processus d'examen environnemental en ce qui a trait aux effets cumulatifs. Selon vous, jusqu'à maintenant, tous les projets en cours ont eu des effets cumulatifs. En raison des changements proposés en vertu de ce projet de loi, à l'avenir, on tiendra compte des effets cumulatifs pour tous les projets probables.

Ma question est très précise : quel processus a-t-on adopté pour définir le terme « probable »? A-t-on adopté un tel processus ou réagira-t-on au fur et à mesure?

M. Pasloski : Au Yukon, le ministère de l'Environnement mène diverses études, y compris, depuis quelques années, des études sur les effets cumulatifs. J'ignore comment ces questions seront réglées en vertu de la LEESY, mais je sais que nous avons déjà accumulé une certaine expérience en matière d'effets cumulatifs dans certains secteurs du Yukon en collaboration avec les Premières Nations.

Comme je l'ai dit, et comme vous l'avez souligné, il s'agit, en quelque sorte, d'une amélioration, et c'est très important. Le Yukon a une superficie d'un peu moins de 500 000 km² et compte un peu moins de 38 000 habitants. Nous avons l'occasion de poursuivre nos efforts afin de favoriser l'économie du secteur privé tout en nous assurant que les projets se déroulent de façon respectueuse et responsable sur le plan environnemental.

Le sénateur Wallace : Merci, monsieur le ministre.

As you've pointed out, it's important to your government to be competitive and attract private sector investment, and you've been very successful at that. I think you made it pretty clear that you feel that this bill, if enacted, would further the competitiveness of Yukon.

When you say that, what are the key aspects of the bill that you feel would increase the competitiveness for private-sector investment? You have mentioned time limits, and those certainly are important to the private sector, but are there any other key aspects of the bill that you feel enhance the competitiveness of Yukon?

Mr. Pasloski: The clarification clause around renewals will also make a significant advancement for us. As I mentioned in my opening statement, a renewal or an amendment in itself should not trigger a review, which has been the case until now. Minister Valcourt mentioned last week that he thought that unless there were significant changes, we shouldn't have to go through that process again.

I would like to stress that this is consistent with other jurisdictions as well. When you continue to do this — and I alluded to one CEO who's told me that, for three months of mining, he does one month of assessment — it does create uncertainty, which then creates uncertainty for employees and their families. It certainly creates uncertainty for those projects; it creates uncertainty for their suppliers and, indirectly, all those other jobs that I spoke of, whether it's somebody at the tire shop, the grocery store, or somebody selling cars or selling TVs. It also creates uncertainty around investment.

Along with a lot of uncertainty, the other aspect of this is the fact that when you have to trigger this process and do it again, even if there is no real environmental reason for it — if it's purely an administrative reason for doing it — I would suggest that we're spending a lot of the taxpayers' money and a lot of good people's time to go through these processes when they're not necessarily required. And I'd like to reassert that that is consistent with other jurisdictions.

With your indulgence, chair, I do want to talk about another economic opportunity that exists today, and that is the certainty that we have with 11 First Nations that have signed final self-government agreements. There has recently been a Supreme Court case around a First Nation in British Columbia that has, in a lot of respects, created more uncertainty as to where the future is going. There were people who, 20 years ago, were wondering what these final agreements would be and the vision that really started in Yukon. Today, that now becomes obvious with the fact that there has been an agreement on settlement land. That uncertainty that has now come up as a result of that Supreme Court decision is not the case for those 11 First Nations and for Yukon.

Comme vous l'avez souligné, il est important pour votre gouvernement d'être compétitif et de pouvoir attirer les investissements du secteur privé. À ce chapitre, vous avez très bien réussi. Vous avez été très clairs que, selon vous, ce projet de loi, s'il est adopté, permettra au Yukon d'être encore plus compétitif.

À cet égard, quels sont, selon vous, les principaux éléments du projet de loi qui permettront d'accroître cette compétitivité pour attirer des investissements du secteur privé? Vous avez parlé des échéanciers; il s'agit certainement d'un élément important pour le secteur privé. Mais, quels sont les autres éléments clés du projet de loi qui, selon vous, permettront au Yukon d'être plus compétitif?

M. Pasloski : Les précisions apportées à l'article sur les renouvellements nous aideront également beaucoup. Comme je l'ai souligné dans mon exposé, le renouvellement ou la modification d'un permis ne devrait pas en soi entraîner la tenue d'un nouvel examen. Jusqu'à maintenant, c'est ce qui se produit dans une telle situation. La semaine dernière, le ministre Valcourt a dit que, selon lui, à moins que des changements importants ne soient apportés à un projet, un nouvel examen ne devrait pas être nécessaire.

J'insiste sur le fait que ceci est conforme à ce qui se fait dans d'autres provinces et territoires. La situation actuelle — comme je l'ai souligné plus tôt, un PDG m'a dit que sur trois mois d'exploitation minière, un mois avait été consacré à l'examen — entraîne des incertitudes qui ont un impact sur les employés et leur famille. Les projets eux-mêmes deviennent incertains, ce qui crée une certaine incertitude pour les fournisseurs et, indirectement, tous les autres travailleurs, qu'il s'agisse d'un employé dans un atelier de réparation de pneus ou un supermarché ou d'un vendeur de voitures ou de télévisions. Cela entraîne également une certaine incertitude au sujet de l'investissement.

De plus, lorsque l'on procède à de nouveaux examens, même s'il n'y a aucune raison environnementale de le faire — ce n'est que pour des raisons purement administratives —, on dépense beaucoup de temps et l'argent des contribuables pour un processus qui n'est pas vraiment nécessaire. Je tiens à réaffirmer que c'est ce qui se fait dans d'autres provinces et territoires.

Si vous me le permettez, monsieur le président, j'aimerais parler d'une autre possibilité économique, celle qui découle de l'assurance que nous avons eue de 11 Premières Nations ayant conclu des accords définitifs d'autonomie gouvernementale. La Cour suprême a rendu un jugement récemment dans une affaire concernant une Première Nation de la Colombie-Britannique. À bien des égards, ce jugement a accentué l'incertitude entourant l'avenir. Il y a 20 ans, on se demandait à quoi ressembleraient ces accords définitifs et la vision qui a pris naissance au Yukon. Aujourd'hui, en vertu des accords conclus concernant des terres visées par un règlement, c'est clair. Ce jugement de la Cour suprême a fait ressortir cette incertitude, mais pas pour les 11 Premières Nations et le Yukon.

When I'm now talking to people, that's another reason or check box for Yukon to say that we have that certainty as a result of the foresight that came about really beginning 40 years ago with the document that came from Yukon to the prime minister. It was *Together Today for Our Children Tomorrow*, and it started the process that culminated in 1993 with the signing of the Umbrella Final Agreement and the first four final self-government agreements in Yukon.

The Chair: Everybody has cooperated well. We'll go to second round.

Senator Massicotte: You made a comment that 76 recommendations came from the sunset review of the previous act, or "73" was the total consensus. Do these 17 pages reflect all of your recommendations? Are you pleased with them?

Mr. Pasloski: We are pleased with it. As I mentioned, there were some things that we had put forward to Canada that were not accepted, or you don't see them in front of you. However, I do believe there is a process we can follow to continue to work on those issues, and we're confident that we'll continue to build that relationship with the board and use those avenues that are available to us.

Senator Massicotte: Of the 76 recommendations, do any deal with the deed for a minister having the authority to give policy direction?

Mr. Pasloski: No, that amendment came subsequent to the five-year review, in the last two years where Canada came forward with the goal of ensuring consistency with our legislation with other jurisdictions in the country.

Senator Lang: As the senator for the region, I wanted to say that this legislation provides some wonderful opportunities and challenges for the people of the Yukon, and all segments of our population should benefit, in view of the past history that we already have had. But the importance of those amendments cannot be understated, and the passage of this bill is very important over the course of the next number of months so that we can get on with the regulations and with the governing that's required.

I received a letter earlier today from one of the chiefs in Yukon, and I would like the premier to maybe make a comment in respect to a statement that was made in this letter. I believe there's been a lot of misunderstanding, unfortunately, regarding this legislation and how it affects some First Nations. Perhaps you could clarify.

The letter says that Bill S-6 fundamentally changes the general intent and practical effect of YESAA application in the Yukon, deviating significantly from Yukon First Nation final agreements.

I'm wondering, Mr. Premier, if you could comment on that statement.

Lorsque je m'entretiens avec les citoyens... C'est en partie parce qu'il a fait preuve de prévoyance que le Yukon jouit aujourd'hui de cette assurance. Il y a 40 ans, il a envoyé au premier ministre fédéral le document intitulé *Together Today for Our Children Tomorrow*. Ce document a déclenché un processus qui a mené, en 1993, à la signature de l'accord-cadre et des quatre premiers accords définitifs d'autonomie gouvernementale au Yukon.

Le président : Tous les intervenants ont bien coopéré. Nous allons maintenant amorcer la deuxième série de questions.

Le sénateur Massicotte : Vous dites que 76 recommandations ont été proposées à la suite du réexamen de la loi précédente, ou 73, comme le veut le consensus. Ces 17 pages tiennent-elles compte de toutes vos recommandations? Êtes-vous satisfaits?

M. Pasloski : Oui, nous sommes satisfaits. Comme je l'ai souligné, certaines des propositions que nous avons faites au gouvernement fédéral n'ont pas été retenues — vous ne les avez pas devant vous. Toutefois, je crois qu'il est possible de poursuivre le travail sur ces questions et je suis convaincu que nous continuerons à bâtir cette relation avec l'office et que nous utiliserons tous les moyens à notre disposition.

Le sénateur Massicotte : Parmi les 76 recommandations, y en a-t-il une qui parle de la nécessité de donner à un ministre le pouvoir de fournir des orientations stratégiques?

M. Pasloski : Non. Cet amendement a été apporté après l'examen quinquennal. Au cours des deux dernières années, le gouvernement fédéral a proposé d'harmoniser notre loi avec celles des autres provinces et territoires.

Le sénateur Lang : En tant que sénateur de la région, je tiens à souligner que ce projet de loi offre de belles possibilités et de beaux défis aux citoyens du Yukon et que, si l'on considère notre histoire, tous les segments de la population devraient en profiter. Toutefois, il ne faut pas sous-estimer l'importance de ces accords. L'adoption de ce projet de loi sera très importante au cours des prochains mois pour mettre en place la réglementation nécessaire et assurer la gouvernance.

Un peu plus tôt aujourd'hui, j'ai reçu une lettre d'un des chefs du Yukon dans laquelle il fait une déclaration. J'aimerais que le premier ministre commente cette déclaration. Malheureusement, je crois que ce projet de loi a été très mal compris, tout comme son impact sur certaines Premières Nations. Peut-être pourriez-vous nous apporter des précisions?

Dans sa lettre, le chef en question dit que le projet de loi S-6 change fondamentalement l'intention de la LEESY et l'effet pratique de son application au Yukon, et qu'il s'écarte considérablement des accords définitifs des Premières Nations du Yukon.

J'aimerais que vous commentiez cette déclaration, monsieur le premier ministre.

Mr. Pasloski: I would refer back to section 4 of the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act, which states that if there is “. . . an inconsistency or conflict between a final agreement and this Act, the agreement prevails to the extent of the inconsistency or conflict.”

That clearly ensures that the vision put forward in the Umbrella Final Agreement continues to exist. As I mentioned, there is good representation of First Nations on the environmental assessment board, with three members out of the total of seven.

This is truly a piece of legislation, as I have alluded to with a couple examples of timelines and renewals, that is very important to all Yukoners. With the unique governance we have in the territory, we're all partners together and, with such a small economy, we are fully engaged. We support the First Nations in helping them build capacity to help them with their governance in many different fashions, as well, because we all believe that, in the end, working together and all pulling in the same direction is how we have been successful to date and how we'll continue to be successful.

The Chair: Thank you, witnesses. There were very thoughtful questions, and thank you for your answers, premier. Again, on behalf of the senators present, thank you for taking time out of your busy schedule to be here.

Welcome to the second portion of this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. We are continuing our examination of Bill S-6, the proposed Yukon and Nunavut regulatory improvement act.

It gives me great pleasure to welcome our second panel of witnesses, from the Government of Nunavut, the Honourable Johnny Mike, Minister of Environment; and William MacKay, Director, Intergovernmental Relations.

Minister and Mr. MacKay, thank you for being here. We appreciate your taking time out of your busy schedules to come here and present to us.

I understand, minister, you have a presentation to make, and then we'll go to questions. The floor is yours, sir.

Hon. Johnny Mike, M.L.A., Minister of Environment, Government of Nunavut: Thank you very much, Mr. Chairman, and good afternoon. My name is Johnny Mike and I'm the Minister of Environment for the Government of Nunavut.

On behalf of Premier Taptuna, I would like to thank the committee for the invitation extended to the premier to appear before you. Premier Taptuna sends his regrets and I am appearing on his behalf.

M. Pasloski : Je vous renverrai à l'article 4 de la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon qui dit ceci : « Les dispositions de tout accord définitif l'emportent sur les dispositions incompatibles de la présente loi ».

Cela assure que l'intention de l'accord-cadre reste inchangée. Comme je l'ai souligné, les Premières Nations sont bien représentées à l'Environmental Assessment Board, puisque trois des sept membres proviennent des Premières Nations.

Comme je l'ai exprimé avec mes exemples sur les échéances et les renouvellements, ce projet de loi est très important pour tous les Yukonnais. En vertu de notre structure de gouvernance unique, nous sommes tous partenaires et, avec une économie si petite, nous sommes tous mobilisés. Nous appuyons les Premières Nations et les aidons à bâtir une capacité qui améliorera leur gouvernance à bien des égards. Selon nous, c'est grâce à la collaboration que nous avons connu du succès jusqu'à maintenant et c'est la collaboration qui nous permettra de continuer à connaître du succès.

Le président : Merci aux témoins. Nous avons eu des questions très réfléchies. Merci, monsieur le premier ministre, pour vos réponses. Encore une fois, au nom des membres du comité, je vous remercie d'avoir pris le temps de venir nous rencontrer, malgré votre horaire chargé.

Nous allons maintenant amorcer la deuxième partie de la séance du comité sénatorial de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Nous poursuivons notre examen du projet de loi S-6, Loi sur l'amélioration de la réglementation au Yukon et au Nunavut.

Je suis très heureux d'accueillir le second groupe de témoins : l'honorable Johnny Mike, ministre de l'Environnement, gouvernement du Nunavut; et William MacKay, directeur, Relations intergouvernementales.

Monsieur le ministre, monsieur MacKay, merci d'avoir accepté notre invitation. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir pris le temps de nous rencontrer, malgré votre horaire chargé.

Si j'ai bien compris, monsieur le ministre, vous avez préparé un exposé. Nous passerons ensuite aux questions des membres. Monsieur, vous avez la parole.

L'honorable Johnny Mike, député, ministre de l'Environnement, gouvernement du Nunavut : Merci beaucoup, monsieur le président. Bonjour à tous. Mon nom est Johnny Mike, je suis le ministre de l'Environnement du gouvernement du Nunavut.

Au nom du premier ministre Taptuna, je tiens à remercier le comité de nous avoir invités. Le premier ministre Taptuna regrette de ne pouvoir être présent et m'a demandé de le remplacer à cette table.

I'm here to speak in support of Part 2 of Bill S-6, An Act to amend the Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act. This bill is an important step in creating an effective and modern regulatory regime for Nunavut. The Nunavut Water Board plays an essential role in land and resource management in Nunavut. It is composed of members appointed or nominated by Inuit as well as the territorial and federal governments, Inuit meaning NTI, and under their umbrella organization. It has operated effectively in Nunavut since 1996.

This bill will give the board and regulators important new powers that will ensure that water use in Nunavut is sustainable and environmentally safe.

Mr. Chair, the Government of Nunavut believes that this bill will make a number of improvements to the regulatory regime in Nunavut. It will give the water board increased flexibility and give regulators better enforcement powers. It will ensure a regulatory process with predictable timelines and clear integration with the work of the other regulators and boards in Nunavut.

The Government of Nunavut supports the proposed amendments and was consulted when they were developed. In particular, the increase in existing fines associated with water licences will bring the fine levels in line with those under the Territorial Lands Act and other pieces of federal environmental legislation and will serve as an effective deterrent to unlicensed water use.

Likewise, the addition of an administrative monetary penalties regime will give enforcement officers more tools to ensure that the legislation is complied with and will allow for more effective and efficient enforcement of water licence conditions. Allowing for "life-of-project" water licences will give the water board the flexibility to issue licences to developers that are better tailored to the particular water use and will give developers clearer certainty of their water rights.

The requirement in the bill that the water board take into consideration agreements between Canada, regional Inuit associations and proponents regarding the posting of security will address the issue of "over-bonding," which is a barrier to the investment in Nunavut.

Finally, the specific timelines that are established in the bill for regulator and ministerial decisions are particularly welcomed by the Government of Nunavut. This will bring certainty and predictability to Nunavummiut, industry and other stakeholders.

Je suis ici pour manifester notre soutien à la partie 2 du projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut. Ce projet de loi constitue une étape importante dans la création d'un régime de réglementation efficace et moderne pour le Nunavut. L'Office des eaux du Nunavut joue un rôle essentiel dans la gestion des terres et des ressources au Nunavut. Il est composé de membres nommés par les Inuits ainsi que les gouvernements territorial et fédéral — lorsque je dis Inuit, je fais référence à la NTI et son organisation-cadre. L'office exerce ses activités avec efficacité au Nunavut depuis 1996.

Ce projet de loi donnera à l'office et aux organismes de réglementation de nouveaux pouvoirs importants qui assureront une utilisation durable et écologique de l'eau au Nunavut.

Monsieur le président, le gouvernement du Nunavut est d'avis que ce projet de loi améliorera à bien des égards le régime de réglementation au Nunavut. Il donnera plus de souplesse à l'office et plus de pouvoirs d'application de la loi aux organismes de réglementation. Il assurera le recours à un processus de réglementation offrant des échéanciers prévisibles ainsi qu'une intégration claire aux travaux d'autres organismes de réglementation et offices au Nunavut.

Le gouvernement du Nunavut appuie les amendements proposés et a été consulté lors de leur élaboration. Plus particulièrement, l'augmentation des amendes associées aux permis d'utilisation des eaux élèvera celles-ci à un niveau comparable à ce que l'on retrouve dans la Loi sur les terres territoriales et d'autres lois environnementales fédérales et agira comme moyen dissuasif efficace contre l'utilisation non autorisée des eaux.

En outre, l'ajout de régime administratif de sanctions pécuniaires donnera plus d'outils aux agents d'application de la loi pour faire respecter celle-ci et permettra une application plus efficace et efficiente des conditions associées aux permis d'utilisation des eaux. La délivrance d'un permis d'utilisation des eaux pour toute la durée d'un projet donnera à l'office des eaux la flexibilité nécessaire pour délivrer aux promoteurs des permis plus adaptés à l'utilisation des eaux dans le cadre du projet concerné et confirmera les droits de ces derniers en matière d'utilisation des eaux.

L'exigence dans ce projet de loi selon laquelle l'office des eaux doit tenir compte des accords conclus entre le Canada, les associations inuites régionales et les promoteurs sur les dépôts de garantie réglera le problème du surcautionnement qui constitue un obstacle à l'investissement au Nunavut.

Finalement, le gouvernement du Nunavut est particulièrement favorable aux échéanciers spécifiques fixés dans le projet de loi en ce qui a trait aux décisions ministérielles et aux organismes de réglementation. Cela donnera une certaine assurance et prévisibilité pour les Nunavummiuqs, l'industrie et les autres intervenants.

As the committee can see, this is an important piece of legislation for the North and will contribute to the environmental protection and economic development of Nunavut.

As members of this committee may know, the Government of Nunavut is currently engaged in devolution discussions to transfer jurisdiction over lands and resources from the federal government to the Government of Nunavut. The proposed amendments to the Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act will contribute to a transparent and effective regulatory system in Nunavut. An effective regulatory system is a key component of devolution and will assist the transition of land and water management from Canada to Nunavut.

Mr. Chair, those are all I have in terms of opening remarks. I thank the committee members for their time. I'm prepared to answer any questions the committee may have.

The Chair: Thank you very much, minister. I appreciate that.

Senator Massicotte: Thank you very much, Mr. Mike and Mr. MacKay, for being with us. We much appreciate your participation and your contribution to this debate.

I'm just wondering, on the penalty stuff, there was a significant increase, basically nearly a 250 per cent increase in penalties for improper water use. We haven't seen those amendments in the balance of the act. Was there something that happened in Nunavut where this matter has become very sensitive? Maybe somebody abused an existing licence and therefore you sought to increase the maximum penalties?

Mr. Mike: Mr. Chair, generally we support changes to the licensing regime that will exclude harmless use of water from regulation, but your question, if I correctly understand it, I think what the Government of Nunavut is saying is that we just want to see something that is already practised in the other jurisdictions in some way.

Senator Massicotte: The other question I had, as opposed to renewing it on a regular basis, is that you're now able to give licences up to 25 years for type A or type B use. That's a long time. The environment can change very quickly. You've seen climate change in the North in particular. Do you have the right, after 10 or 15 years, to say, "Irrespective of the agreement, we need to change your agreement," as applicable to a certain user?

Mr. Mike: Are you talking about the life of a project?

Senator Massicotte: Yes.

Comme vous pouvez le constater, il s'agit d'une mesure législative importante pour le Nord qui contribuera à la protection de l'environnement et au développement économique du Nunavut.

Comme vous le savez peut-être, le gouvernement du Nunavut participe à des discussions avec le gouvernement fédéral sur le transfert des responsabilités relativement aux terres et aux ressources. Les amendements proposés à la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut favoriseront la création d'un régime de réglementation transparent et efficace pour le Nunavut. Un régime de réglementation efficace constitue un élément clé du transfert des responsabilités et facilitera le transfert des responsabilités de gestion des terres et des eaux du gouvernement fédéral au gouvernement du Nunavut.

Monsieur le président, ceci met fin à mon exposé. Je remercie le comité de son attention. Je suis prêt maintenant à répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup, monsieur le ministre. Ce fut intéressant.

Le sénateur Massicotte : Merci beaucoup, monsieur Mike et monsieur MacKay d'avoir accepté notre invitation. Nous vous sommes très reconnaissants de votre participation et de votre contribution à ce débat.

Les amendes pour la mauvaise utilisation des eaux ont augmenté considérablement, soit environ de 250 p. 100. Ces amendements n'ont pas été apportés au reste du projet de loi. S'est-il produit quelque chose de particulier au Nunavut pour rendre cette question si sensible? Quelqu'un a-t-il abusé de son permis d'utilisation des eaux et, par conséquent, vous voulez augmenter les amendes maximales?

M. Mike : Monsieur le président, de façon générale, nous appuyons toute modification au régime des permis qui permettraient d'exclure de la réglementation l'utilisation inoffensive de l'eau. Mais, pour répondre à votre question, si j'ai bien compris, le gouvernement du Nunavut désire simplement avoir quelque chose de comparable, dans une certaine mesure, à ce que l'on retrouve dans les autres provinces et territoires.

Le sénateur Massicotte : J'aurais une autre question à vous poser. Plutôt que de renouveler les permis sur une base régulière, vous pouvez maintenant délivrer des permis de 25 ans pour une utilisation de type A ou B. C'est une longue période. L'environnement change très rapidement. On le voit notamment dans le Nord avec les changements climatiques. Pouvez-vous, après disons 10 ou 15 ans, dire à un détenteur de permis que, nonobstant l'accord, vous devez modifier celui-ci?

M. Mike : Vous parlez de la durée de vie d'un projet?

Le sénateur Massicotte : Oui.

Mr. Mike: The water board and the other management regimes are going to govern that area to see how the life of a project will work in the way that it can have an effect on the developer or the investor, should there be any problems with the water licence.

Senator Patterson: I'd like to welcome Minister Mike to our committee. I'm glad we're focusing on the Nunavut piece of this bill.

I think that the most important provision in this bill respecting Nunavut is section 76 on the so-called over-bonding — I've always called it double-bonding — problem. Could the minister explain how double-bonding comes about as between Crown land and Inuit land and how has that been a problem, like a barrier to development so far, or what you call a barrier to investment in Nunavut?

Mr. Mike: Thank you, senator. Yes, we probably both know what the real issue is, which is that there's a Nunavut land claims agreement in place that we have an obligation to look after. That agreement is one of the foremost complicated evolutionary land claims agreements, as you know. Within our federal jurisdiction in Nunavut land, 18 per cent of the land belongs to the Inuit of Nunavut. Therefore, the double-bonding issue has been kind of an obstacle for economic development and investment simply because of the land claim definition of how it should be handled.

Today, I'm pleased to see the bill is going the direction of resolving the double-bonding, but we feel it needs greater clarity on how such agreements will work and what they will contain.

Senator Patterson: If I may, Mr. Chair, and the minister can help me with this, as I understand it, to try and put it simply, there's Inuit land in Nunavut, up to 18 per cent of the land in Nunavut, which makes the Inuit the biggest private land holders in the world, and then there's Crown land. The Inuit have been very smart about selecting land around developments. Almost every proposed mining project in Nunavut is either on or needs access through Inuit land.

So do I understand right that until this amendment was proposed, Inuit, who are the landowners and managers, could demand security for water use on Inuit land, and then the Crown could demand security for the Crown land, so mining companies were having to come up with two bonds and twice the challenge with a project? So this section addresses that by allowing the minister to arrange and the board to consider an arrangement for one bond instead of two. Am I understanding the problem correctly?

M. Mike : L'office des eaux et les autres organismes de gestion s'assureront de gérer la question à savoir si un permis pour la durée d'un projet pourrait entraîner des répercussions pour le promoteur ou l'investisseur.

Le sénateur Patterson : J'aimerais souhaiter la bienvenue au ministre Mike. Je suis heureux que l'on aborde aujourd'hui la partie du projet de loi portant sur le Nunavut.

À mon avis, la disposition la plus importante de ce projet de loi en ce qui concerne le Nunavut, c'est l'article 76 sur le problème du surcautionnement — que j'ai toujours appelé le double cautionnement. J'aimerais que le ministre nous explique comment on n'en arrive à un double cautionnement en ce qui a trait aux terres de la couronne et aux terres appartenant aux Inuits et comment cela constitue un problème, un obstacle au développement, ou ce que vous appelez un obstacle à l'investissement au Nunavut?

M. Mike : Merci, sénateur. Nous savons probablement tous les deux que le vrai problème, c'est qu'un accord sur les revendications territoriales du Nunavut a été adopté et que nous devons le respecter. Comme vous le savez, cet accord est un des principaux accords évolutifs de revendications territoriales et un des plus complexes. Dix-huit pour cent des terres sur le territoire fédéral du Nunavut appartiennent aux Inuits du Nunavut. Par conséquent, le problème du double cautionnement constitue un obstacle au développement économique et à l'investissement simplement en raison de la façon dont le processus est défini dans l'accord.

Je suis heureux de voir que le projet de loi propose de corriger le problème du double cautionnement, mais selon nous, il doit être plus précis sur le fonctionnement de tels accords et sur leur contenu.

Le sénateur Patterson : Si vous me le permettez, monsieur le président, et le ministre pourra m'aider, si j'ai bien compris, en termes simples, 18 p. 100 des terres au Nunavut appartiennent aux Inuits, ce qui fait d'eux les plus importants propriétaires fonciers privés au monde, et le reste du territoire appartient au gouvernement fédéral. Les Inuits ont été très intelligents en choisissant des terres situées autour des projets de développement. Presque tous les projets miniers proposés au Nunavut sont soit situés sur des terres appartenant aux Inuits ou ils nécessitent un passage par ces terres.

Vous me corrigerez si j'ai tort, mais avant que cet amendement ne soit proposé, les Inuits, qui sont à la fois propriétaires et gestionnaires, pouvaient demander une caution pour l'utilisation des eaux sur leur territoire, et la Couronne pouvait en faire de même pour ses terres. Donc, les sociétés minières devaient fournir deux cautions et relever deux fois plus de défis pour réaliser leurs projets. Cette section du projet de loi règle le problème en permettant aux ministres de concevoir un accord pour le versement d'une seule caution et à l'office de considérer une telle proposition. Ai-je bien compris?

Mr. Mike: Yes, you are. It's been problematic for any party involved in terms of dealing with double-bonding because of the landownership. This bill is going to help determine how this process and the agreement should work down further in a way that with this land claims agreement we're talking about, which involves Inuit-owned lands and Crown lands in those areas, there has to be a mechanism now in order to avoid double-bonding. I believe this bill will take care of that.

Senator Mitchell: Thanks very much to both of you for being here. It's a long way and we appreciate the time and effort that you took to be here with us.

My first question concerns capacity. Your government does undertake a lot of the work now, but this is more work still. You're a small population. How are you dealing with the question of expertise and personnel to undertake the kind of review processes that are implicit in these changes?

Mr. Mike: Thank you, senator. The water regulation and licensing will remain the responsibility of the federal government under this bill until such time as Canada and Nunavut reach agreement on devolution.

Senator Mitchell: Thank you. There's the question of administrative monetary penalties. A regime is going to be implemented. Have you given some thought to the magnitude of the penalties?

Mr. Mike: Nunavut faces a variety of environmental challenges. The territory is vast with, as you said, relatively few inhabitants. The ecosystem is fragile and susceptible to man-made disturbance. The size and remoteness of the territory provides enforcement challenges. That's one of the real reasons. For this reason, it is crucial to have a clear and effective regulatory regime. The regime must be clear not only for proponents and regulators but also for the people of Nunavut, the public, the landowners and the stakeholders.

The amendments to Bill S-6 will contribute positively to the current system. For example, the introduction of administrative monetary penalties and increased fines for offences under the act will assist enforcement officers. The specific timelines that are established will bring certainty to all parties. The amendments to the bill will assist regulators and Nunavummiut in dealing with the environmental challenges facing Nunavut.

Senator Black: Minister, thank you very much for being here.

M. Mike : Tout à fait. Le double cautionnement est problématique pour tous les intervenants concernés, en raison de la propriété foncière. Ce projet de loi aidera à déterminer le fonctionnement du processus et de l'accord de façon à ce que l'accord sur les revendications territoriales dont il est question, celui qui concerne des terres appartenant aux Inuits et à la Couronne, soit assujéti à un mécanisme permettant d'éviter le double cautionnement. Je crois que ce projet de loi règlera ce problème.

Le sénateur Mitchell : Merci beaucoup à vous deux d'avoir accepté notre invitation. Vous êtes loin de chez vous et nous vous sommes reconnaissants d'avoir pris le temps de venir nous rencontrer.

Ma première question porte sur la capacité. Votre gouvernement fait déjà beaucoup de choses, mais cette nouvelle responsabilité s'ajoutera à votre charge de travail. Vous avez une petite population. Comment ferez-vous pour disposer de l'expertise et du personnel nécessaire pour entreprendre ce genre d'examen implicites dans les changements proposés?

M. Mike : Merci, sénateur. En vertu de ce projet de loi, les permis d'utilisation des eaux et la réglementation connexe demeureront la responsabilité du gouvernement fédéral jusqu'à ce que le gouvernement du Canada et celui du Nunavut aient conclu une entente sur le transfert des responsabilités.

Le sénateur Mitchell : Merci. Nous avons abordé la question des sanctions administratives pécuniaires. Un régime sera mis en œuvre à cet égard. Avez-vous réfléchi à l'ampleur de ces sanctions?

M. Mike : Le Nunavut doit composer avec une variété d'enjeux environnementaux. Comme vous l'avez souligné, notre territoire est vaste et compte peu d'habitants. L'écosystème y est fragile et vulnérable aux perturbations anthropiques. La taille et l'isolement du territoire constituent des obstacles à l'application de la loi. C'est une des vraies raisons. C'est également pour cette raison qu'il est essentiel de mettre en place un régime clair et efficace de réglementation. Ce régime doit être clair, non seulement pour les promoteurs et les organismes de réglementation, mais aussi pour les Nunavummiqs, le public, les propriétaires fonciers et les intervenants.

Les amendements proposés dans le projet de loi S-6 auront un impact positif sur le système actuel. Par exemple, l'ajout de sanctions administratives pécuniaires et les amendes plus élevées aideront les agents d'application de la loi. Les échéanciers précis établis par la loi apporteront une certitude à toutes les parties concernées. Les amendements proposés aideront les organismes de réglementation et les Nunavummiuts à composer avec les enjeux environnementaux auxquels le Nunavut est confronté.

Le sénateur Black : Monsieur le ministre, merci beaucoup d'avoir accepté notre invitation.

For my benefit, but I think also for the benefit of the folks watching this, wherever and whenever they're watching it, can you please help me understand when water licenses would be required and why they would be required?

Mr. Mike: As I said, Nunavut territory is young and it's very challenging. In order to talk about the economy, Nunavut needs to be developed. The territory is seeking a way to help out so that developers and stakeholders can enjoy a lot of the management regimes within the water licensing, just like in the other jurisdictions.

Senator Black: May I ask a follow-up question?

The Chair: Yes.

Senator Black: That's very helpful. Is there lack of a water resource in Nunavut that causes the licensing to be necessary?

Senator Patterson: There's a lot of water in Nunavut.

Senator Black: That's what I'm thinking. That's why I'm wondering why we're licensing it.

Mr. Mike: Thank you, senator. There is a lot of water and we do care about the water.

Senator Black: Of course.

Mr. Mike: We need to have something in place to protect the environment.

Senator Black: Very well.

Mr. Mike: This bill will help out. The people of the territory care about it so much that we need to have this kind of bill in place in order to have a safe environment for water and for development.

Senator Black: That's very helpful. Thank you, minister.

Senator Lang: Welcome to our guests. To follow up on Senator Black's observations about your part of the world, it's amazing what an expanse of geography Nunavut encompasses. I had the opportunity of travelling there a number of years ago. It's a very beautiful part of the world. I went to Pangnirtung and to Coral Harbour — places not many have heard of. It was an enjoyable trip.

There's a section in the bill that refers to cost recovery. It's a new section. For the record, could you tell us what it does and what your intentions are looking into the future?

Mr. Mike: Yes, senator. The cost recovery is a model adopted by many regulators in Canada, but we don't believe it is appropriate for Nunavut. The cost of resource development in Nunavut is already significantly higher than in Southern Canada. Cost recovery would be a disincentive to investment. If the minister is given the power to seek recovery of the government's costs, the discretion should be used sparingly, and project

Pour ma gouverne, mais aussi pour celle de ceux qui nous regardent, peu importe où et comment, pourriez-vous m'aider à comprendre dans quelles circonstances des permis d'utilisation des eaux seraient nécessaires et pourquoi ils le seraient?

M. Mike : Comme je l'ai dit, le Nunavut est un nouveau territoire, cela constitue un grand défi en soi. Sur le plan économique, le Nunavut doit se développer. Nous cherchons une façon de contribuer à ce développement de façon à ce que les promoteurs et les intervenants puissent profiter des systèmes de gestion liés au permis d'utilisation des eaux, comme c'est le cas dans d'autres provinces et territoires.

Le sénateur Black : Puis-je poser une question de suivi?

Le président : Allez-y.

Le sénateur Black : Votre réponse est très utile. Existe-t-il un manque de ressources hydriques au Nunavut? Est-ce pour cela que le recours aux permis est nécessaire?

Le sénateur Patterson : Il y a beaucoup d'eau au Nunavut.

Le sénateur Black : C'est ce que je me disais. C'est la raison pour laquelle je me demande pourquoi il est nécessaire de délivrer des permis.

M. Mike : Merci, sénateur. Il y a beaucoup d'eau au Nunavut et nous sommes soucieux de la protéger.

Le sénateur Black : Bien entendu.

M. Mike : Il nous faut un mécanisme pour protéger l'environnement.

Le sénateur Black : Très bien.

M. Mike : Ce projet de loi nous aidera en ce sens. Les habitants du territoire sont si soucieux de protéger l'eau, que ce genre de projet de loi est nécessaire pour protéger les ressources hydriques et favoriser leur mise en valeur.

Le sénateur Black : C'est très utile. Merci, monsieur le ministre.

Le sénateur Lang : Je souhaite la bienvenue à nos invités. Dans la foulée des observations du sénateur Black au sujet de votre territoire, il est incroyable de constater l'étendue géographique du Nunavut. J'ai eu l'occasion de m'y rendre il y a plusieurs années. C'est très beau. J'ai visité Pangnirtung et Coral Harbour — des endroits dont peu de gens ont entendu parler. Ce fut un voyage agréable.

Une des sections du projet de loi concerne le recouvrement de coûts. Il s'agit d'une nouvelle section. Aux fins du compte rendu, pourriez-vous nous expliquer en quoi consiste cette section et quelles sont vos intentions pour l'avenir?

M. Mike : Certainement, sénateur. Le recouvrement des coûts repose sur le modèle adopté par de nombreux organismes de réglementation au pays, mais selon nous, il ne convient pas au Nunavut. Les coûts associés à la mise en valeur des ressources au Nunavut sont déjà considérablement plus élevés que dans le sud du pays. Le recouvrement de coûts constituerait un obstacle à l'investissement. Si l'on donne à un ministre le pouvoir de

proponents should be notified before the regulatory review begins whether the government will be seeking recovery of the government's cost.

Senator Lang: To clarify for the record, from the Government of Nunavut's point of view, for the purposes of the regulatory process, it would not be your position that you would be doing cost recovery from the proponents in respect of the process itself. Is that correct?

Senator Patterson: Well, we haven't got devolution there yet. You have to talk to the federal minister.

Mr. Mike: Thank you for the comment, but I'll say that we are working towards having devolution. We want to be ahead of the game here. Certainly this bill will help out in furthering the Government of Nunavut toward serious devolution agreements with Canada.

The Chair: I'll now go to second round.

Senator Mitchell: Speaking of the stages of devolution, what do you anticipate will be the next stage? What do you hope the next stage might be? Would it be based on review of land projects, the same kind of evolution that has occurred elsewhere?

Mr. Mike: Like I said, Nunavut is newborn; it's new. This bill will certainly cover and outline some of the vision of the Government of Nunavut regarding devolution. I think Bill S-6 is one of the most important pieces of legislation that can have an effect on further talk about devolution coming from Canada to Nunavut.

Senator Wallace: Minister, in your comments you said you were supportive of the consultation process that took place between the Government of Nunavut and the federal government. Could you describe somewhat how that consultative process unfolded and the fact that your government was able to make comments where it thought it would be important to the people of Nunavut?

Mr. Mike: Yes. When GN received the proposal, it was shared with GN officials several months before a draft bill was prepared. The draft bill was sent to Premier Taptuna for official comment and, given the limited scope of the facts and the fact that they are consistent with the other federal environmental legislation, GN did not have significant concerns with the proposed amendments. Thank you.

Senator Patterson: Mr. Minister, you talked about Nunavut being a newborn, and yours is a new government elected last October. I understand that the cabinet met early on to set

demande le remboursement des coûts du gouvernement, il devra utiliser cette discrétion avec parcimonie et informer les promoteurs de projets avant la tenue d'un examen de réglementation qu'il a l'intention de faire une telle demande.

Le sénateur Lang : À titre de précision, du point de vue du gouvernement du Nunavut, dans le cadre du processus de réglementation, il ne reviendrait pas à votre gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour recouvrer les coûts auprès des promoteurs de projets. Est-ce exact?

Le sénateur Patterson : Le transfert des responsabilités n'a pas encore eu lieu. Vous devriez poser cette question au ministre fédéral.

M. Mike : Merci pour ce commentaire. Nous travaillons au dossier du transfert des responsabilités. Nous voulons prendre les devants. Ce projet de loi favorisera la conclusion d'un accord sérieux de transfert des responsabilités entre le gouvernement du Nunavut et le gouvernement fédéral.

Le président : Nous allons maintenant amorcer la deuxième série de questions.

Le sénateur Mitchell : Concernant les étapes relatives au transfert des responsabilités, quelle sera, selon vous, la prochaine étape? Qu'espérez-vous? Porterait-elle sur l'examen des projets d'exploitation des terres, comme ce fut le cas ailleurs?

M. Mike : Comme je l'ai dit, le Nunavut est un nouveau territoire. Ce projet de loi traite de la vision du gouvernement du Nunavut en ce qui a trait au transfert des responsabilités et en présente les grandes lignes. À mon avis, le projet de loi S-6 est une des mesures législatives les plus importantes pour la suite des discussions sur le transfert des responsabilités entre le gouvernement fédéral et celui du Nunavut.

Le sénateur Wallace : Monsieur le ministre, dans votre exposé, vous avez dit appuyer le processus de consultation entre le gouvernement du Nunavut et le gouvernement fédéral. Pourriez-vous nous décrire le déroulement de ce processus et l'importance pour votre gouvernement d'avoir pu s'exprimer dans l'intérêt des habitants du Nunavut?

M. Mike : Certainement. Le gouvernement du Nunavut a reçu la proposition plusieurs mois avant la réalisation de l'ébauche du projet de loi. L'ébauche a été remise au premier ministre Taptuna aux fins de commentaires et, compte tenu de la portée limitée des données factuelles et du fait que les amendements proposés sont conformes aux autres lois environnementales fédérales, le gouvernement du Nunavut n'avait aucune raison de s'inquiéter outre mesure des amendements proposés. Merci.

Le sénateur Patterson : Monsieur le ministre, vous dites que le Nunavut est un nouveau territoire. Votre gouvernement est également nouveau, puisqu'il a été élu en octobre dernier. Si j'ai

priorities for the new government. You talked a bit about barriers to development in the cost-recovery mechanism, and regulations that could be developed in this act.

Could you share with this committee your government's vision, its priorities and particularly where you see economic development as a priority over the coming four years of your term?

Mr. Mike: We are talking about Nunavut being a young territory, and it is, with significant mineral potential, and the natural resources sector will only continue to grow as infrastructure develops and training and education opportunities produce a strong workforce.

As it stands, there is significant lack of infrastructure in Nunavut; in some cases, the lack of infrastructure presents an insurmountable obstacle for projects. However, as more companies begin to operate in the territory, infrastructure will grow and further opportunities will be presented.

Considering the continued investment in the natural resource sector, along with the progress in other economic areas, we see a bright economic future for Nunavut.

The Chair: That completes the questions we have. Minister, thank you very much for being here, for presenting your case and for answering questions. We appreciate it very much.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, September 25, 2014

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill S-6, An Act to amend the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act and the Nunavut Waters and Surface Rights Tribunal Act, met this day at 7:59 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Richard Neufeld (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Richard Neufeld. I represent the province of British Columbia in the Senate, and I am chair of this committee.

I would like to welcome honourable senators, any members of the public with us in the room and viewers all across the country who are watching on television. As a reminder to those watching, these committee hearings are open to the public and are also

bien compris, le Cabinet s'est réuni dès le début du processus pour discuter des priorités de ce nouveau gouvernement. Vous avez parlé brièvement des obstacles au développement qu'entraînerait l'adoption d'un mécanisme de recouvrement des coûts et la réglementation connexe à ce projet de loi.

Pourriez-vous nous dire quelle est la vision de votre gouvernement, quelles sont ses priorités et, plus particulièrement, quelle importance il accordera au développement économique au cours de son mandat de quatre ans?

M. Mike : On parle du Nunavut comme étant un jeune territoire, et avec raison. Mais, ce territoire possède un potentiel minéral important, et le secteur des ressources naturelles poursuivra sa croissance en vertu du développement des infrastructures et des possibilités de formation et d'éducation qui fourniront une main-d'œuvre forte.

Pour l'heure, il y a un manque flagrant d'infrastructures au Nunavut. Dans certains cas, ce manque constitue un obstacle insurmontable à la réalisation des projets. Toutefois, plus les sociétés entreprendront des activités d'exploitation sur le territoire, plus il y aura d'infrastructures et de possibilités.

En raison de l'investissement continu dans le secteur des ressources naturelles et des progrès réalisés dans d'autres secteurs économiques, l'avenir économique du Nunavut semble prometteur.

Le président : Cela met fin à nos questions. Monsieur le ministre, merci beaucoup d'avoir accepté notre invitation, de nous avoir fait part de votre position et d'avoir répondu à nos questions. Nous vous en sommes très reconnaissants.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 25 septembre 2014

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles s'est réuni aujourd'hui, à 7 h 59, pour étudier le projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon et la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut, qui lui a été renvoyé.

Le sénateur Richard Neufeld (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue à la réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je m'appelle Richard Neufeld, je représente la province de la Colombie-Britannique au Sénat et je préside le comité.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux honorables sénateurs, aux membres du public ici présents et aux téléspectateurs de partout au pays qui nous regardent. J'aimerais rappeler à ces derniers que les audiences du comité sont ouvertes au public et

available via website on sen.parl.gc.ca. You may also find more information on the schedule of witnesses on the website, under “Senate Committees.”

I would like to introduce the newly elected deputy chair of this committee, Senator Paul Massicotte from Quebec. I will now ask senators around the table to introduce themselves.

Senator Mitchell: Grant Mitchell, Alberta.

Senator Wallace: John Wallace, New Brunswick.

Senator Boisvenu: Pierre-Hugues Boisvenu, Quebec.

Senator Black: Good morning. Doug Black, Alberta.

Senator Seidman: Judith Seidman, Montreal, Quebec.

Senator Lang: Dan Lang, Yukon.

The Chair: I would also like to introduce our staff, beginning with the clerk, on my left, Lynn Gordon, and Sam Banks and Mark LeBlanc, our Library of Parliamentary analysts.

On June 17, 2014, the Senate authorized our committee to examine Bill S-6, An Act to amend the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act and the Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act. Honourable senators, this bill, the short title of which is the “Yukon and Nunavut Regulatory Improvement Act,” was introduced in the Senate and received first reading on June 3, 2014. This is our third meeting on the bill.

Today, it gives me great pleasure to welcome to the first portion of our meeting, from the Council of Yukon First Nations, Grand Chief Ruth Massie; from the Little Salmon/Carmacks First Nation, Chief Eric Fairclough; and from the Champagne and Aishihik First Nations, Mary Jane Jim, Councillor; Brian MacDonald, Legal Counsel; and Roger Brown, Manager of Environment and Natural Resources.

It gives me great pleasure to welcome to all of you today and we look forward to your presentations.

For everybody’s information, we have one hour to get through this first portion because we have another witness after that, and then the room is occupied by another committee right away. We would appreciate it if we could have some time at the end to ask some questions. I think some of the senators would like to ask you some questions.

I will turn it over to you, Grand Chief Massie. The floor is yours.

Ruth Massie, Grand Chief, Council of Yukon First Nations: Good morning, senators. I would like to also acknowledge legal counsel for the Council of Yukon First Nations, Mr. Daryn Leas.

My name is Ruth Massie. I’m Grand Chief of the Council of Yukon First Nations. I want to introduce my co-presenters this morning: Eric Fairclough of Little Salmon/Carmacks First

qu’elles peuvent être visionnées sur le site web sen.parl.gc.ca. Vous y trouverez de plus amples renseignements concernant la liste des témoins, à la rubrique « Comités du Sénat ».

J’aimerais vous présenter le président adjoint du comité, le sénateur Paul Massicotte du Québec, qui vient d’être élu. Je demanderais maintenant aux sénateurs qui siègent aujourd’hui de se présenter.

Le sénateur Mitchell : Grant Mitchell, Alberta.

Le sénateur Wallace : John Wallace, Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Boisvenu : Pierre-Hugues Boisvenu, Québec.

Le sénateur Black : Bonjour. Doug Black, Alberta.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, Montréal, Québec.

Le sénateur Lang : Dan Lang, Yukon.

Le président : J’aimerais aussi présenter notre personnel, en commençant par la greffière, à ma gauche, Lynn Gordon, ainsi que Sam Banks et Mark LeBlanc, nos analystes de la Bibliothèque du Parlement.

Le 17 juin 2014, le Sénat a autorisé le comité à étudier le projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi sur l’évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon et la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut. Honorables sénateurs, ce projet, dont le titre abrégé est la « Loi sur l’amélioration de la réglementation au Yukon et au Nunavut », a été présenté au Sénat et a été lu une première fois le 3 juin 2014. C’est la troisième fois que nous nous réunissons pour en discuter.

Pour la première partie de notre réunion, j’ai le plaisir d’accueillir le grand chef Ruth Massie du Conseil des Premières Nations du Yukon; le chef Eric Fairclough de la Première Nation de Little Salmon/Carmacks; et Mary Jane Jim, conseillère; Brian MacDonald, conseiller juridique; et Roger Brown, gestionnaire de l’environnement et des ressources naturelles, des Premières Nations de Champagne et de Aishihik.

Je suis très heureux de vous accueillir aujourd’hui et je me réjouis à la perspective d’entendre vos exposés.

Pour votre information, nous disposons d’une heure pour la première partie de notre réunion parce que nous entendrons ensuite un autre témoin et qu’un autre comité siègera immédiatement après nous. Nous vous saurions gré de garder du temps pour des questions à la fin de vos exposés. Je crois que certains sénateurs voudront vous en poser.

Je cède maintenant la parole au grand chef Massie.

Ruth Massie, grand chef, Conseil des Premières Nations du Yukon : Bonjour à tous. J’aimerais aussi souligner la présence du conseiller juridique du Conseil des Premières Nations du Yukon, M. Daryn Leas.

Je m’appelle Ruth Massie et je suis le grand chef du Conseil des Premières Nations du Yukon. J’aimerais présenter les collègues qui m’accompagnent : Eric Fairclough de la Première Nation de

Nation and Counsellor Mary Jane Jim of the Champagne and Aishihik First Nations. The Little Salmon/Carmacks First Nation and Champagne and Aishihik First Nations are two of nine self-governing members of the Council of Yukon First Nations.

Daryn Leas and Brian MacDonald, our legal counsels, are attending with us this morning as well. We also have other Yukon First Nation representatives attending as they have a vested interest.

We appreciate this opportunity to speak to you about our concerns with the proposed bill, Bill S-6, with respect to the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act, known as YESAA. Our presentation will be approximately 25 minutes. I must say, one hour is not adequate to address the proposed act. We urge this standing committee to provide an opportunity for the self-governing First Nations of the Yukon to make presentations for your consideration.

The CYFN is the successor organization to the Council for Yukon Indians that represented the Yukon First Nation citizens in the land claim negotiations in the Yukon. The UFA directed the CYFN, and the Canadian and Yukon governments to develop legislation to implement the objectives and principles set out in "Chapter 12 — Development Assessment." The federal legislation that implements the provisions of Chapter 12 is also known as YESAA.

After more than 20 years of negotiations, the Council of Yukon First Nations signed the Umbrella Final Agreement in 1993 with Canada and the Yukon government. Subsequently, 11 Yukon First Nations negotiated and ratified their respective comprehensive land claim and self-government agreements in accordance with the UFA. These land claim agreements are constitutionally protected under section 35 of the Constitution of Canada. Under the UFA, each Yukon First Nation was allocated 16,000 square miles, less than 10 per cent of the total area of the Yukon Territory. Although difficult to accept this limited land quantum, Yukon First Nations believed that the UFA would provide co-management, as agreed, in accordance with the principles and process established in the final agreements.

In particular, Chapter 12 of the UFA established an independent assessment process that acted at arm's length from the Yukon First Nations and the federal and territorial governments to undertake socio-economic and environmental assessments for projects located on Crown land and settlement land.

Chapter 12 of the UFA intended to establish a made-in-Yukon approach to development assessment. This approach would address the unique legal and socio-economic circumstances of the Yukon and ensure that development assessment in the Yukon is based on Yukon values and principles. Chapter 12 is a

Little Salmon/Carmacks, et Mary Jane Jim, conseillère des Premières Nations de Champagne et de Aishihik. La Première Nation de Little Salmon/Carmacks et les Premières Nations de Champagne et de Aishihik représentent deux des neuf membres autonomes du Conseil des Premières Nations du Yukon.

Daryn Leas et Brian MacDonald, nos conseillers juridiques, nous accompagnent aussi ce matin, de même que d'autres représentants des Premières Nations du Yukon puisque le sujet les concerne directement.

Nous nous réjouissons de pouvoir vous faire part de nos préoccupations concernant le projet de loi S-6 relatif à la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon, ou LEESY. Notre exposé durera environ 25 minutes. Je dois dire qu'une heure ne suffit pas pour discuter du projet de loi. Nous exhortons le comité permanent à donner l'occasion aux Premières Nations autonomes du Yukon de lui faire des exposés.

Le CPNY est l'organisme qui a succédé au Conseil des Indiens du Yukon qui a représenté les citoyens membres des Premières Nations du Yukon dans le cadre des négociations sur les revendications territoriales au Yukon. Au titre de l'Accord-cadre définitif, le CPNY et les gouvernements du Canada et du Yukon devaient formuler des mesures législatives pour mettre en œuvre les objectifs et les principes énoncés au « Chapitre 12 — Évaluation des activités de développement ». La loi fédérale de mise en œuvre des dispositions du chapitre 12 est aussi appelée LEESY.

Après plus de 20 ans de négociations, le Conseil des Premières Nations du Yukon a signé l'Accord-cadre définitif en 1993 avec le Canada et le gouvernement du Yukon. Par la suite, 11 Premières Nations du Yukon ont négocié et ratifié leurs accords de revendication territoriale et d'autonomie gouvernementale exhaustifs respectifs conformément à l'Accord-cadre définitif. Ces accords de revendication territoriale sont protégés par l'article 35 de la Constitution du Canada. Au titre de l'Accord-cadre définitif, chaque Première Nation du Yukon s'est vu accorder 16 000 miles carrés, soit moins de 10 p. 100 de la superficie totale du territoire du Yukon. Même s'il leur était difficile d'accepter cette quantité limitée de terres, les Premières Nations du Yukon croyaient que l'Accord-cadre définitif prévoyait la cogestion, comme convenu, conformément aux principes et au processus énoncés dans les accords définitifs.

Le chapitre 12 de l'Accord-cadre définitif prévoit notamment un processus d'évaluation socioéconomique et environnementale des projets situés sur les terres publiques et les terres visées par l'accord qui soit indépendant des Premières Nations du Yukon et des gouvernements fédéral et territorial.

Le chapitre 12 de l'Accord-cadre définitif visait à mettre en place une approche à l'égard de l'évaluation des activités de développement qui soit adaptée au Yukon. Cette approche tiendrait compte des circonstances juridiques et socioéconomiques propres au territoire et ferait en sorte que

cornerstone of our land claim agreements, and it is important to ensure that the lands and resources throughout our traditional territories are managed in the spirit and intent of our agreements. The YESAA and any amendment to it must be consistent with the final agreements and meet the objectives set out in Chapter 12.

Pursuant to the UFA, the CYFN, including Yukon First Nations, Canada and Yukon, undertook a comprehensive review of YESAA. Initially, CYFN, Yukon First Nations, Canada and Yukon worked collaboratively to prepare the interim YESAA review report. In the end, Canada unilaterally finalized the report and systematically rejected the input from the CYFN and Yukon First Nations.

The Council of Yukon First Nations reiterates that the five-year review has not been completed, and three key issues identified by Yukon First Nations remain outstanding. These three key issues are as follows.

4.1 Future Review: It is expected that the YESAA process will require adjustments to deal with future circumstances and ensure effectiveness and efficiency. Some provisions have not been operational. Therefore, it would be prudent for the parties to commit to undertake another review of the YESAA process in the future.

4.2 Adequate Funding for Yukon First Nations: If the YESAA process is to operate effectively and efficiently, Yukon First Nations must have the resources to fulfill their duties and participate fully in the assessment of projects within their respective traditional territories. Due to the significant increase in the number, scale and complexity of projects proposed in certain areas of the Yukon Territory, this issue has been raised repeatedly by the Council of Yukon First Nations.

4.3 Decision Engagement with Affected Yukon First Nations: The CYFN has proposed that a territorial or federal decision body must engage with the Yukon First Nation when it is considering recommendations from the executive committee or a designated office with respect to projects that may affect its Aboriginal treaty rights, titles and interests. This engagement must take place prior to the issuance of a decision document.

While a number of amendments were proposed to the YESAA to implement various recommendations of the five-year review, federal officials were unwilling to consider any amendments to the YESAA to address these three key issues.

The proposed amendments in front of the Senate today were not discussed in the five-year review process with Canada and the Yukon government.

l'évaluation des activités de développement soit fondée sur les valeurs et principes du Yukon. Le chapitre 12 est la pierre angulaire de nos accords sur les revendications territoriales, et il importe de veiller à ce que les terres et les ressources de nos territoires traditionnels soient gérées dans l'esprit et l'intention de nos accords. La LEESY et toute modification y étant apportée doit être conforme aux accords définitifs et atteindre les objectifs énoncés au chapitre 12.

Conformément à l'Accord-cadre définitif, le CPNY, y compris les Premières Nations du Yukon, le Canada et le Yukon, a procédé à un examen exhaustif de la LEESY. Au départ, le CPNY, les Premières Nations du Yukon, le Canada et le Yukon ont collaboré à la rédaction du rapport d'examen intérimaire de cette loi, mais au bout du compte, le Canada a unilatéralement finalisé le rapport et systématiquement rejeté les commentaires du CPNY et des Premières Nations du Yukon.

Le Conseil des Premières Nations du Yukon rappelle que l'évaluation quinquennale n'a pas été menée et que trois points importants soulevés par les Premières Nations du Yukon n'ont toujours pas été réglés, en l'occurrence :

4.1 Examen futur : L'on s'attend à ce que le processus relatif à la LEESY doive être ajusté pour tenir compte de situations futures et être efficace et efficient. Certaines dispositions n'ont pas été mises en œuvre. Par conséquent, il y aurait lieu que les parties s'engagent à procéder à un examen futur du processus relatif à cette loi.

4.2 Financement adéquat pour les Premières Nations du Yukon : Pour assurer le fonctionnement efficace et efficient du processus relatif à la LEESY, les Premières Nations du Yukon doivent disposer des ressources nécessaires pour remplir leurs fonctions et participer pleinement à l'évaluation des projets dans leurs territoires traditionnels respectifs. Compte tenu de l'augmentation considérable du nombre, de l'envergure et de la complexité des projets proposés dans certaines zones du territoire du Yukon, le Conseil des Premières Nations du Yukon a soulevé cette question à maintes reprises.

4.3 Consultation des Premières Nations concernées dans le cadre d'un processus décisionnel : le CPNY a proposé qu'un organe décisionnel territorial ou fédéral consulte la Première Nation du Yukon lorsqu'il étudie des recommandations du comité exécutif ou d'un bureau désigné dans le cadre de projets susceptibles d'influer sur les droits issus de traités, les titres et les intérêts. Cette consultation doit être tenue avant qu'une décision écrite ne soit prise.

Bien qu'on ait proposé d'apporter un certain nombre de modifications à la LEESY afin de mettre en œuvre diverses recommandations formulées à l'issue de l'examen quinquennal, les responsables fédéraux ont refusé d'envisager la moindre modification à cette loi pour régler ces trois points.

Les modifications proposées devant le Sénat aujourd'hui n'ont pas fait l'objet de discussions avec le Canada et le gouvernement du Yukon pendant l'examen quinquennal.

Federal regulatory improvement initiatives: In late 2007, Aboriginal Affairs announced publicly that it had commissioned Mr. Neil McCrank to review the regulatory regimes and systems in the three northern territories. In his report, Mr. McCrank made a single recommendation about Yukon: "All affected parties should make it a priority to participate in the five (5) year review of the *Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act* (YESAA), so as to complete the review in a timely fashion."

Bill S-6 proposes amendments that were not discussed by the CYFN, Canada and Yukon as part of the five-year review. Although the action plan of Canada spoke about legislative changes to the YESAA, the Council of Yukon First Nations and the First Nations were not provided a draft of the proposed amendments to the YESAA referred to in the action plan as set out in Bill S-6 until earlier this year.

Eric Fairclough, Chief, Little-Salmon/Carmacks First Nation: We agree to the issues that have been raised by CYFN with regard to the amendments before us. While the CYFN has concerns about the nature and scope of many of the amendments proposed in Bill S-6, we want to draw your attention to four specific amendments that are deeply concerning. The CYFN and Yukon First Nations maintain that the proposed amendments would undermine the independence and autonomy of the YESAA and adversely impact its effectiveness.

Policy direction to the board: The CYFN opposes any amendments that provide authority to the federal minister to issue binding policy directions to the board with respect to any of the board's powers, duties and functions.

Under this proposed amendment, there is no requirement for the federal minister to obtain the consent of First Nations before issuing policy direction to the board. Providing the federal minister with the authority to unilaterally issue policy direction undermines the independence of the board and designated offices when conducting assessments.

Independence is a fundamental element of the YESAA that was discussed at length by the CYFN, Canada and Yukon during the development of the YESAA. Providing a single party with authority to direct the board is contrary to the spirit and intent of the YESAA and the provisions of the final agreements.

Delegation of federal powers: The CYFN opposes any amendment that would allow the federal minister to delegate any or all of his or her powers, duties and functions under the YESAA to the territorial minister.

The CYFN has several concerns relating to this proposed amendment. There is no requirement for the federal minister to obtain consent of Yukon First Nations before delegating any powers, duties and functions. The federal minister only has to provide notice to Yukon First Nations. The YESAA implements treaty rights. The provision would exclude Yukon First Nations from discussions and decisions about future redistribution of

Initiatives fédérales d'améliorations réglementaires : À la fin de 2007, Affaires autochtones a annoncé qu'il avait chargé M. Neil McCrank d'examiner les régimes et systèmes réglementaires des trois territoires septentrionaux. Dans son rapport, M. McCrank a formulé une seule recommandation concernant le Yukon : « Toutes les parties concernées devraient faire de la participation à l'examen quinquennal de la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon* (LEESY) une priorité pour que celui-ci soit mené à bien en temps opportun ».

Le projet de loi S-6 propose des modifications dont le CPNY, le Canada et le Yukon n'ont pas discuté pendant l'examen quinquennal. Bien qu'il ait été question d'apporter des modifications législatives à la LEESY dans le plan d'action du Canada, le Conseil des Premières Nations du Yukon et les Premières Nations n'ont pas reçu l'ébauche de ces modifications proposées dans le projet de loi S-6 avant le début de l'année.

Eric Fairclough, chef, Première Nation de Little-Salmon/Carmacks : Nous sommes d'accord avec les points soulevés par le CPNY en ce qui touche les modifications qui se trouvent devant nous. Bien que le CPNY ait des réserves quant à la nature et à la portée de bon nombre des modifications proposées dans le projet de loi S-6, nous voulons attirer votre attention sur quatre modifications précises qui nous préoccupent grandement. Le CPNY et les Premières Nations du Yukon insistent pour dire que les modifications proposées nuiraient à l'indépendance et à l'autonomie de la LEESY et mineraient son efficacité.

Orientation stratégique de l'Office : Le CPNY s'oppose à toute modification autorisant le ministre fédéral à émettre des orientations stratégiques exécutoires en ce qui a trait aux pouvoirs, tâches et fonctions de l'Office.

Dans le contexte de la modification proposée, le ministre fédéral n'est pas tenu d'obtenir le consentement des Premières Nations avant d'imposer une orientation stratégique à l'Office. Le fait de donner au ministre fédéral le pouvoir d'émettre des orientations stratégiques unilatérales mine l'autonomie de l'Office et des bureaux désignés lorsqu'ils mènent des évaluations.

L'autonomie est l'un des éléments fondamentaux de la LEESY dont le CPNY, le Canada et le Yukon ont discuté en profondeur au stade de la rédaction législative. Donner à une seule partie le pouvoir d'imposer des orientations stratégiques à l'Office est contraire à l'esprit et à l'intention de la LEESY et aux dispositions des accords définitifs.

Délégation des pouvoirs fédéraux : Le CPNY s'oppose à toute modification qui permettrait au ministre fédéral de déléguer une partie ou la totalité de ses pouvoirs, tâches et fonctions à son homologue territorial en vertu de la LEESY.

La modification proposée suscite un certain nombre de préoccupations auprès du CPNY. Le ministre fédéral n'est pas tenu d'obtenir le consentement des Premières Nations du Yukon avant de déléguer des pouvoirs, des tâches et des fonctions; il est simplement tenu de leur donner un avis. La LEESY met en œuvre les droits issus de traités. La disposition exclurait les Premières Nations du Yukon des discussions et des décisions concernant la

power, duties and functions under the YESAA. It would create a bilateral federal-territorial process that would be inconsistent with the intent of the final agreements.

Exemption for renewals and amendments: The CYFN opposes any amendment that creates a broad exemption from the YESAA for renewals and amendments of permits or authorizations.

This proposed amendment is unacceptable since it would directly contravene the agreements reached by the CYFN, Canada and Yukon about this issue as part of the five-year review. It is unnecessary because previously existing concerns about assessments of renewals and amendments have already been addressed by changes in board policies as agreed during the five-year review. The proposed amendments will interfere with a process that is working effectively. During the development of the YESAA, the CYFN, Canada and Yukon agreed that the regulations would define which projects are subject to assessments. The proposed amendments would interfere with this approach.

Time lines of the YESAA assessments: The CYFN opposes the proposed amendments that establish overall time lines for completion of assessments under the YESAA since time lines are already in place.

The proposed time lines for screening by the executive committee and panel reviews do not provide adequate time to complete assessments of complex projects that will be subject to these assessments. This will affect the thoroughness of assessments and the opportunities for Yukon First Nations to complete comprehensive reviews of projects and to provide input.

While no panel reviews have been completed under the YESAA, the proposed time lines are not consistent with the duration required to complete panel assessments in other jurisdictions. Canada failed to raise these proposed amendments during the five-year review process, where they would have received detailed discussions and considerations. These matters were never discussed during the five-year review.

Mary Jane Jim, Councillor, Champagne and Aishihik First Nations:

[Ms. Jim spoke in an aboriginal language.]

I introduced myself today with a name that was given to me at birth by my grandmother. My Tlingit name honouring my Tlingit ancestry is Dak wa ul. That name was given to me at the age of 19 when I decided to enter politics. I introduce myself honouring my ancestors and my ancestral background.

I'm here today representing Champagne and Aishihik First Nations. I thank my colleagues for allowing me the time to present. I want to continue the presentation and then finish with some of the concerns that Champagne and Aishihik First Nations has with respect to this process.

redistribution future des pouvoirs, des tâches et des fonctions en vertu de la LEESY. Elle créerait un processus fédéral-territorial bilatéral qui irait à l'encontre de l'intention des accords définitifs.

Exemptions relativement aux renouvellements et aux modifications : Le CPNY s'oppose à toute modification qui crée une exemption très large à la LEESY en ce qui concerne les renouvellements et les modifications des permis ou autorisations.

Cette modification est inadmissible puisqu'elle contreviendrait directement aux accords conclus par le CPNY, le Canada et le Yukon à cet égard dans le cadre de l'examen quinquennal. Elle est superflue puisque les questions concernant l'évaluation des renouvellements et des modifications ont déjà été réglées par le truchement de modifications aux politiques de l'Office tel qu'il a été convenu pendant l'examen quinquennal. Les modifications proposées mineront un processus qui fonctionne efficacement. Pendant la rédaction de la LEESY, le CPNY, le Canada et le Yukon ont convenu que le règlement déterminerait quels seraient les projets évalués. Les modifications proposées nuiraient à cette approche.

Délais pour les évaluations de la LEESY : Le CPNY s'oppose aux modifications proposées qui fixent des délais généraux pour mener à bien les évaluations prévues dans la LEESY puisque des délais ont déjà été fixés.

Les délais proposés pour l'examen initial du comité exécutif et les examens par une commission ne donnent pas suffisamment de temps pour évaluer des projets complexes qui feront l'objet de ces évaluations. Cela aura une incidence négative sur la rigueur des évaluations et fera en sorte qu'il soit plus difficile pour les Premières Nations du Yukon d'évaluer les projets de façon exhaustive et de faire valoir leur point de vue.

Bien qu'aucune évaluation n'ait été menée à bien au titre de la LEESY, les délais proposés ne sont pas conformes aux délais requis pour mener des examens par une commission dans d'autres juridictions. Le Canada n'a pas abordé les modifications proposées pendant l'examen quinquennal, au cours duquel elles auraient fait l'objet de discussions approfondies. Il n'en a jamais été question pendant cet examen.

Mary Jane Jim, conseillère, Premières Nations de Champagne et de Aishihik :

[Mme Jim s'exprime dans une langue autochtone.]

Je me suis présentée aujourd'hui en me servant du nom que m'a donné ma grand-mère à la naissance. Le nom qui rend hommage à mes origines tlingit est Dak wa ul. C'est le nom qui m'a été donné à l'âge de 19 ans lorsque j'ai décidé de me lancer en politique. Je me suis présentée sous ce nom pour rendre hommage à mes ancêtres et à mes racines.

Je suis ici aujourd'hui à titre de représentante des Premières Nations de Champagne et de Aishihik. Je remercie mes collègues de m'avoir donné le temps de m'exprimer. Je veux continuer l'exposé et terminer en vous faisant part des préoccupations des Premières Nations de Champagne et d'Aishihik en ce qui touche ce processus.

Concerns regarding Bill S-6: Subject to the matters raised during the five-year review, it is our view that the YESAA has been operating effectively and efficiently since its enactment in 2003. The federal government now wants to unilaterally make additional amendments to the YESAA. We did not request these amendments, nor do support them. These amendments are not necessary.

If Bill S-6 amends the YESAA, the CYFN makes the following assertions.

7.1: The CYFN and Yukon First Nations assert that the amendments to the YESAA proposed by Bill S-6 would breach the Crown's duty to consult and accommodate with respect to the proposed changes to the YESAA.

Federal officials were willing to meet with representatives of the CYFN and Yukon First Nations to provide explanations and clarification about the nature and scope of the proposed amendments and to listen to the concerns raised. But the federal government has not demonstrated any mandate or interest in meaningful consultation or negotiations with the CYFN and Yukon First Nations to address our substantive issues and interests relating to Bill S-6.

7.2: The CYFN and Yukon First Nations assert that the federal government would breach its constitutional duty to uphold the honour of the Crown when it proceeded unilaterally with amendments to the YESAA. These are matters that were not discussed or raised during the five-year review or, in the case of the amendment that would create exemptions for project renewals and changes, contradict agreements reached during the five-year review.

In addition, the federal government breached its constitutional duties when it refused to complete the five-year review. We have moved, in our opinion, from a cooperative process to a unilateral process, which is a breach of our agreements.

The CYFN and Yukon First Nations assert that the proposed amendments to the YESAA would infringe on their treaty rights under Chapter 12, including the rights for independent assessments of certain projects in accordance with the objectives of Chapter 12. These proposed amendments would impact the integrity, independence and effectiveness of the YESAA process. It is our view that the federal government is not acting in good faith and its actions relating to Bill S-6 constitute bad faith.

In conclusion, we urge the Senate to give consideration to this presentation and to reject Bill S-6 or amend it to address our concerns. We are concerned that an opportunity has not been

Préoccupations concernant le projet de loi S-6 : Sous réserve des questions soulevées pendant l'examen quinquennal, nous sommes d'avis que la LEESY fonctionne efficacement depuis sa promulgation en 2003. Le gouvernement fédéral veut maintenant y apporter unilatéralement des modifications supplémentaires. Nous ne lui avons pas demandé de le faire et nous ne sommes pas non plus en faveur de ces modifications qui ne sont pas nécessaires.

Si le projet de loi S-6 modifie la LEESY, le CPNY fait les affirmations suivantes.

7.1 : Le CPNY et les Premières Nations du Yukon affirment que les modifications que le projet de loi S-6 propose d'apporter à la LEESY iraient à l'encontre au devoir du gouvernement de tenir des consultations et d'offrir des accommodements en ce qui touche les changements qu'il veut apporter.

Les responsables fédéraux étaient disposés à rencontrer des représentants du CPNY et des Premières Nations du Yukon pour fournir des explications et des clarifications concernant la nature et la portée des modifications proposées et d'écouter les préoccupations soulevées. Cependant, le gouvernement fédéral ne s'est pas montré intéressé à tenir des consultations ou des négociations dignes de ce nom avec le CPNY et les Premières Nations du Yukon pour se pencher sur les questions et intérêts qui nous tiennent à cœur concernant le projet de loi S-6.

7.2 : Le CPNY et les Premières Nations du Yukon affirment que le gouvernement fédéral manquerait à son devoir constitutionnel de défendre l'honneur de la Couronne en apportant unilatéralement des modifications à la LEESY. Ces modifications n'ont pas fait l'objet de discussions ou même été soulevées pendant l'examen quinquennal; dans le cas de la modification qui créerait des exemptions pour le renouvellement et la modification de projets, elles vont même à l'encontre des accords conclus pendant l'examen quinquennal.

De plus, le gouvernement fédéral a manqué à ses fonctions constitutionnelles lorsqu'il a refusé de compléter l'examen quinquennal. À notre avis, nous sommes passés d'un processus de coopération à un processus unilatéral, ce qui constitue une violation de nos accords.

Le CPNY et les Premières Nations du Yukon soutiennent que les amendements proposés à la LEESY sont en violation des droits issus de traités en vertu du Chapitre 12, y compris le droit à des évaluations indépendantes pour certains projets, conformément aux objectifs du Chapitre 12. Les amendements proposés auraient des répercussions sur l'intégrité, l'indépendance et l'efficacité du processus lié à la LEESY. Selon nous, le gouvernement fédéral n'agit pas de bonne foi; le projet de loi S-6 constitue un geste de mauvaise foi.

En terminant, nous exhortons le Sénat à prendre en considération cet exposé et à rejeter le projet de loi S-6 ou à le modifier en tenant compte de nos préoccupations. Ce qui nous

afforded all First Nations, including Champagne and Aishihik, an opportunity to be heard during these proceedings on a very important matter.

We must point out that the legislative summary of Bill S-6, An Act to amend the Yukon environmental and Socio-economic Assessment Act, and the Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act dated June 18, 2014, states that the five-year review was finalized in October 2012 and that “According to departmental documentation, Bill S-6 reflects agreed upon recommendations arising from the review of the Act.”

These statements are misleading and inconsistent with facts. As set out in this submission, Yukon First Nations clearly are not in support of many of the amendments that have been unilaterally incorporated into Bill S-6.

CYFN does not want to follow the Tlicho and Sahtu path to litigation, and indeed it is not the position of Champagne and Aishihik as well. They have to challenge the validity of the amendments made to the environmental assessment process in the Northwest Territories. We do not want to do that at Champagne and Aishihik, and I’m not sure if that indeed is the wish of CYFN.

If Bill S-6 proceeds as it is, the CYFN and Yukon First Nations will, unfortunately, need to take steps necessary to protect the integrity of their final agreements.

As I said earlier, it is not the wish of Champagne and Aishihik to litigate. We are hoping that, through this process, you will provide us with an opportunity to provide a submission from Champagne and Aishihik First Nations. As the grand chief stated earlier, we have given up a good portion of our lands. In order to do that, we gave up that portion to create a trust relationship with Canada and Yukon. That trust relationship is all about partnership; it is not about unilateral decision making.

I will go back to the day we signed our agreement at Champagne and Aishihik, where my grandmother on that day said, “Now here we are. We’ve given up everything. We’ve given up the rights to our land.” In saying so, I had to remind her that while we have given up the rights to the greater portion of our lands, we also took a giant step and a leap of faith in creating a trust relationship with Canada and Yukon.

Today I sit here as the only member of Champagne and Aishihik — because our chief is in election mode right now — protecting and saying: You have a duty, Canada, to honour the treaty obligations that we signed off so many years ago, and don’t prove my grandmother right that we’ve lost everything. When we tell our elders that we have created a trust relationship, it’s not an

inquiète, c’est que certaines Premières Nations, y compris les Premières Nations de Champagne et de Aishihik, n’ont pas eu l’occasion de se faire entendre dans le cadre de ce processus très important.

Nous tenons à souligner que le résumé législatif du projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi sur l’évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon et la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut publié le 18 juin 2014 précise que l’examen quinquennal a pris fin en octobre 2012 et que « selon la documentation préparée par le ministère, le projet de loi S-6 tient compte des recommandations issues de l’examen de la LEESY [...] »

Ces déclarations sont trompeuses et contredisent les faits. Comme nous l’avons déjà souligné, les Premières Nations du Yukon n’appuient pas bon nombre des amendements proposés unilatéralement dans le projet de loi S-6.

Ni le CPNY, ni les Premières Nations de Champagne et de Aishihik ne veulent intenter de poursuites judiciaires comme l’ont fait les Premières Nations des Tlichos et du Sahtu. Elles doivent remettre en question la validité des amendements proposés au processus d’évaluation environnementale dans les Territoires du Nord-Ouest. Ce n’est pas la voie que veulent suivre les Premières Nations des Tlichos et du Sahtu, pas plus, à mon avis, que le CPNY.

Malheureusement, si le projet de loi S-6 est adopté dans sa forme actuelle, le CPNY et les Premières Nations des Tlichos et du Sahtu devront prendre les mesures nécessaires pour protéger l’intégrité de leurs accords-cadres définitifs.

Je le répète, les Premières Nations de Champagne et de Aishihik ne souhaitent pas intenter de poursuite judiciaire. Grâce à ce processus, nous espérons avoir l’occasion de soumettre une présentation au nom de ces Premières Nations. Comme l’a souligné plus tôt le grand chef, nous avons renoncé à une bonne partie de nos terres afin de créer une relation de confiance entre le Canada et le Yukon. Cette relation de confiance repose sur le partenariat; les décisions unilatérales ne contribuent pas à bâtir cette relation.

Je me souviens du jour où les Premières Nations de Champagne et de Aishihik ont signé leur accord. Ma grand-mère m’a dit : « Et voilà. Nous avons tout abandonné. Nous avons renoncé aux droits que nous avions sur nos terres. » J’ai dû lui expliquer que nous avions renoncé à nos droits sur une plus grande portion de nos terres, mais que nous avions également fait un grand pas en avant et un acte de foi en créant une relation de confiance avec le Canada.

En tant que seule représentante des Premières Nations de Champagne et de Aishihik — notre chef est en campagne électorale en ce moment —, je suis ici pour vous dire que le Canada doit honorer ses obligations en vertu des traités conclus il y a de nombreuses années. Ne donnez pas raison à ma grand-mère qui dit que nous avons tout perdu. Il est difficile de dire à nos

easy thing to do to say, yes, you have given up your treaty rights, your Aboriginal rights, to a majority of the land so that you can trust someone else to take on that responsibility for you.

Today I want to reiterate that Champagne and Aishihik would want to be allowed to be heard. You have given everybody else the opportunity to be heard in a one-hour segment.

We are a self-governing First Nation that contributes to the greater economy of the Yukon. We contribute well over \$20 million a year. Having said that, YESAA has not changed much of anything in terms of economic — these amendments won't change because the economy in the Yukon has done very, very well in the last 10 years. Although I don't have the facts, I would purport to say that the economy has done very well, in fact, because of YESAA in the way it currently is read.

So, again, it is a giant leap of faith to be saying to Canada: You have a duty. You have a duty to consult us. You have a duty and an obligation to protect an agreement that you signed on to, which is actually constitutionally protected.

We also at Champagne and Aishihik would like to say that we need to be heard. I thank the grand chief and my colleague Eric for allowing me to present on their behalf, because we didn't have separate standing, and to be here and take up some of their time as chiefs.

The Chair: Thank you very much for your presentations. We will now go to questions and I will begin with the deputy chair, Senator Massicotte.

Senator Massicotte: Thank you for being with us this morning. I can assure you we hear you loud and clear. We are trying to understand your issues, and we're very sincere in attempting to understand your thoughts on those issues.

Let me try to summarize in my way what I hear from you. I separate the issue: You first are disappointed with the process whereby, in your mind, there is an obligation to consult and accommodate, and you are saying that at the end the federal government did not accommodate. You are saying, "We did not agree to the following amendments; they chose to prepare the proposed amendments without our consent." So you're not pleased with that process.

Secondly, you are saying the proposed amendments could contravene your treaty rights and therefore it is a major issue. You have three or four comments regarding the proposed amendments, because you don't think it respects your existing rights, agreements and discussions, verbal and otherwise.

On the latter point, as you know, the minister responded to say, "We certainly respect your treaty rights. In fact, the existing agreement in place, section 4, makes it very clear that if there is

ainés que pour créer une relation de confiance, ils ont renoncé à leurs droits issus de traités, leurs droits autochtones, pour une majeure partie de leurs terres afin que quelqu'un d'autre puisse en assumer la responsabilité.

Je tiens à réitérer que les Premières Nations de Champagne et de Aishihik veulent se faire entendre. Toutes les autres ont eu l'occasion de s'exprimer au cours d'un segment d'une heure.

Nous sommes une Première Nation autonome dont la contribution à l'économie générale du Yukon s'élève à plus de 20 millions de dollars par année. Cela dit, la LEESY n'a pas eu beaucoup d'impact sur l'économie — les amendements proposés n'auront aucun impact, puisque l'économie Yukon se porte très, très bien depuis 10 ans. D'ailleurs, même sans avoir de données à l'appui, je prétends que l'économie se porte très bien, et c'est grâce à la LEESY dans sa forme actuelle.

Encore une fois, nous faisons un énorme acte de foi en rappelant au Canada son obligation de consulter et qu'il est tenu de protéger l'accord qu'il a conclu, un accord protégé par la constitution.

En tant que représentante des Premières Nations de Champagne et de Aishihik, je tiens à dire que nous aussi voulons être entendus. Je remercie le grand chef et mon collègue Éric de m'avoir permis de présenter cet exposé en leur nom, car nous n'avons pas reçu d'invitation distincte, et de les représenter ici en tant que chef.

Le président : Merci beaucoup pour vos exposés. Nous allons maintenant passer à la période des questions. Le vice-président, le sénateur Massicotte, sera notre premier intervenant.

Le sénateur Massicotte : Merci beaucoup d'avoir accepté notre invitation. Je tiens à vous assurer que nous vous entendons très bien. Nous tentons de comprendre les problèmes que vous soulevez et nous sommes sincères dans nos efforts.

Je vais d'abord tenter de résumer, en mes propres mots, ce que vous avez dit. D'abord, vous dites être déçus par le processus. Selon vous, le gouvernement a l'obligation de consulter et doit satisfaire cette obligation et il ne l'a pas fait. Vous dites que vous n'êtes pas d'accord avec les amendements proposés et que le gouvernement les a proposés sans votre consentement. Vous n'êtes donc pas satisfaits du processus.

Ensuite, vous dites que les amendements proposés contreviennent à vos droits issus de traités et que, par conséquent, il s'agit d'un problème majeur. Vous avez formulé trois ou quatre commentaires sur les amendements proposés, car, selon vous, ils contreviennent à vos droits actuels et ne respectent pas les accords conclus, verbalement ou par écrit, et les discussions qui ont eu lieu.

Comme vous le savez, en ce qui a trait à ce dernier point, le ministre a répondu : « Il va de soi que nous respectons vos droits issus des traités. D'ailleurs, à l'article 4 de l'accord actuel, il est

any conflict with the act, contrary to your final agreement, your treaty rights will override.” In other words, they make it very clear that is a superseding right that you have.

I must admit that when I read the old act and I read section 4, it seems to be very clear in that respect, but you seem to disagree with that. Could you comment and explain to us why you don't think section 4 protects you in any case relative to your treaty rights?

Daryn R. Leas, Legal Counsel, Council of Yukon First Nations: Good morning. I'll respond quickly to that.

The key issue for us is the fact that these amendments, even if they are approved, ultimately if they are challenged it is going to create a great deal of unnecessary uncertainty. It's going to impact the economy and the relationship between the Yukon First Nations and the federal and territorial governments, impacting the trust-like partnership that Councillor Mary Jane referred to.

It is true our land claim agreements would prevail over federal or territorial legislation, but the key point that we are raising, perhaps as a subtle point, is that it's not just the outcome that is the problem; it's the process as well and the fact that in our view the Government of Canada is breaching its constitutional duties that it owes to First Nations — the duty to act in the honour of the Crown, the duty to take steps to accommodate, and the duty to respect the provisions under our land claim agreement.

We can say at the end of the day that perhaps those amendments technically are not affecting the final agreement, or maybe even the fact that the final agreement is going to prevail over the provisions that we think are out of whack with the final agreement, but in the end it will have tremendous impacts to the economy and to the relationships of the parties around the table who signed the agreements that Councillor Mary Jane Jim referred to.

Senator Massicotte: Let me go one step further. You raised technical issues like timing; you don't agree with the time frame. One could debate forever. But you are also quite concerned with the proviso that the minister has a right to direct or give instructions relative to policy decisions. As you well know, that has not occurred yet, and the same thing with devolution. None of that has occurred.

Maybe you're concerned that the minister will use that to disrupt your existing agreement. But you don't think the minister, if ever he were to do so, that he would say that section 4 is very clear? I'm quite sure you would win in the courts very easily and it would be a lack of acting in good faith to do something contrary to that. But you don't think the minister, if ever he were to suggest

clairement précisé qu'en cas de conflit avec la loi, contrairement à votre accord-cadre définitif, vos droits issus de traités prévalent. » Autrement dit, cet article précise très clairement que vous disposez d'un droit prévalent.

Je dois admettre qu'en lisant l'article 4 de la loi, ça me semble très clair, mais vous ne semblez pas être d'accord. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi, selon vous, l'article 4 ne protège pas vos droits issus de traités?

Daryn R. Leas, conseiller juridique, Conseil des Premières Nations du Yukon : Bonjour. Je vais répondre rapidement à cette question.

Le principal problème, c'est que si ces amendements sont adoptés et qu'ils sont contestés, cela créera énormément d'incertitudes inutiles. Cela aura des répercussions sur l'économie et la relation entre les Premières Nations du Yukon et les gouvernements fédéral et territorial, ainsi que sur la relation de confiance à laquelle la conseillère Mary Jane a fait référence.

Il est vrai que nos accords sur les revendications territoriales l'emporteraient sur une loi fédérale ou territoriale, mais le principal point que nous voulons soulever, et il est peut-être subtil, c'est que le résultat n'est pas le seul problème; ce qui nous pose problème, c'est le processus suivi du fait que, selon nous, le gouvernement fédéral a manqué à ses obligations constitutionnelles envers les Premières Nations — l'obligation de défendre l'honneur de la Couronne, de satisfaire à ses obligations et de respecter les dispositions de nos accords de revendications territoriales.

Tout compte fait, on peut dire que, techniquement, ces amendements n'auront aucun impact sur l'Accord-cadre définitif ou que ce dernier prévaudra sur les dispositions qui, selon nous, sont en conflit avec l'accord-cadre. Mais, au bout du compte, ces amendements auront de sérieuses répercussions sur l'économie et la relation entre les parties signataires des accords auxquelles la conseillère Mary Jane Jim a fait référence.

Le sénateur Massicotte : Je vais aller encore plus loin. Vous avez soulevé les problèmes techniques, comme le moment opportun; vous n'êtes pas d'accord avec l'échéancier. On pourrait en parler longtemps. Un autre élément qui vous préoccupe, c'est la clause conditionnelle selon laquelle le ministre a le droit de donner des directives relatives aux décisions stratégiques. Comme vous le savez, cette situation ne s'est pas encore présentée, tout comme le transfert des responsabilités. Rien n'est encore fait.

Peut-être craignez-vous que le ministre utilise cette clause pour nuire à l'accord actuel. Mais, ne croyez-vous pas qu'avant de poser un tel geste, le ministre conclurait que l'article 4 est très clair sur la question? Je suis convaincu que vous pourriez obtenir très facilement un jugement favorable devant les tribunaux; il serait ensuite de mauvaise foi de ne pas les respecter. Mais, vous ne

a policy directive or some other provision for which you are to be consulted, which is contrary, he would say, “No, section 4 prohibits me from doing that. I’m not going to do that”?

Why would he do something willingly that contravenes a clear agreement? We always worry about the future, but any reasonable minister would say “No, I will not touch that because that contravenes that clause.”

Ms. Jim: I am going to make an attempt at this. I’m not as familiar as my colleagues with this bill, but if the federal minister were to delegate that authority, then why wouldn’t he delegate that authority in the same instance to a Yukon First Nation, per se? And that allocation is not in the amendment.

Senator Massicotte: He may.

Ms. Jim: It doesn’t state that. It really warrants that question of why wouldn’t they. If you are going to allocate that kind of authority to the territorial government, why not to a First Nation? We are a self-governing First Nation. We have jurisdiction. We have the ability to create law, make law and enforce law. Why wouldn’t you do that?

If you are going to go that one step, go that one step further and allocate that same kind of authority to the First Nation, or leave it as is.

Senator Lang: I would like to welcome my friends and neighbours from the Yukon. I appreciate the time and effort it takes to get here and I know it is a long trip. Welcome and I’m very happy to have you presenting here today and putting forward your point of view.

I would like to set the framework for part of the discussions that should be here today. Perhaps we should talk about some things that bring us together as opposed to where we have differences.

I want to go back to Mary Jane Jim’s presentation. She talked about the success of YESAA. It was 11 years ago when this bill came into effect, and we have seen a tremendous increase in our economy in the Yukon and the results of, in part, what this particular board has been able to do with three nominations from the Council of Yukon First Nations participating in a board of seven making very major decisions on behalf of all Yukoners.

I want to set the framework a little further on settlement lands so that our viewers are aware. In one particular case, we have a First Nation where there’s a producing mine, where all the royalties accrue to that particular First Nation. They are benefiting tremendously in respect to that development directly and indirectly — all Yukoners are.

Second, a number of benefit agreements with the mining community throughout the territory have been signed or are being negotiated by various First Nations, including, I believe, Chief Fairclough. Hopefully, those are successful.

crochez pas qu’avant de proposer une directive stratégique ou autre pour laquelle vous êtes censés être consultés et qui serait en conflit avec l’accord-cadre, le ministre dirait : « Non, l’article 4 m’empêche de procéder de la sorte »?

Pourquoi prendrait-il sciemment une décision qui contrevient à un accord? On s’inquiète toujours de ce qui pourrait arriver. Mais, tout ministre raisonnable se dirait : « Non, je ne proposerai pas cela, car ça va à l’encontre de la clause. »

Mme Jim : Je vais tenter de vous répondre. Je ne connais pas aussi bien ce projet de loi que mes collègues, mais si le ministre fédéral peut déléguer le pouvoir qui lui est confié, alors pourquoi ne pourrait-il pas le déléguer à la Première Nation du Yukon? Cette possibilité n’est pas énoncée dans l’amendement.

Le sénateur Massicotte : Il le pourrait.

Mme Jim : Ce n’est pas explicite. La question est donc très légitime : pourquoi ne pourrait-il pas? Si le ministre peut déléguer ce genre de pouvoirs au gouvernement territorial, pourquoi pas à la Première Nation? Nous sommes une Première Nation autonome. Nous avons les compétences nécessaires. Nous pouvons créer des lois et les appliquer. Alors, pourquoi pas?

Si vous voulez aller encore plus loin, alors confiez le même genre de pouvoirs à la Première Nation ou ne modifiez pas la loi.

Le sénateur Lang : J’aimerais souhaiter la bienvenue à mes amis et voisins du Yukon. Je sais tout le temps et l’effort qu’il faut pour faire ce voyage; c’est un long voyage. Je vous souhaite la bienvenue. Je suis très heureux que vous ayez l’occasion de venir nous présenter votre point de vue.

J’aimerais établir le cadre pour une partie de la discussion d’aujourd’hui. Peut-être devrions-nous parler de ce qui nous unit plutôt que ce qui nous différencie.

J’aimerais revenir à l’exposé de Mary Jane Jim. Vous avez parlé du succès de la LEESY. Cette loi a été adoptée il y a 11 ans. Depuis, l’économie du Yukon s’est énormément développée en partie grâce à ce conseil où siègent trois membres du Conseil des Premières Nations du Yukon. Le conseil prend des décisions très importantes au nom des Yukonnais.

J’aimerais parler davantage des terres désignées pour que ceux qui nous regardent soient au courant. Nous avons une Première Nation où se trouve une mine en exploitation et qui touche toutes les redevances associées à cette mine. Elle profite énormément, directement et indirectement, de cette exploitation, comme tous les Yukonnais.

Aussi, diverses Premières Nations à l’échelle du territoire ont conclu plusieurs ententes relatives aux avantages avec les sociétés d’exploitation minière ou sont en cours de négociation pour conclure de telles ententes, y compris, si je ne m’abuse, le chef Fairclough. J’espère que ces négociations connaîtront un dénouement positif.

The point I would like to have the grand chief comment on, so that we look at the Yukon from a positive lens, is to expand a little on what Mary Jane Jim's presentation was about, the successes we had through YESAA and the way it has been working.

Ms. Massie: Thank you, Senator Lang. It is true that we do have a lot of success in our economic development fields. As a matter of fact, Brian MacDonald works in Champagne and Aishihik's development corporation. He could probably even provide you some concrete evidence of the success, as was stated earlier. Yukon First Nations have provided millions of dollars. All of the First Nations have their own corporations. They are successfully off and running. Millions of dollars flow through the economy in the Yukon, and maybe Brian can share some of the experience from their corporation as well.

As stated earlier, YESAA today has been very successful in the projects. What we're worried about are these new amendments coming forward, so maybe I can ask Brian to speak to some of his successes with economic development.

Brian MacDonald, Legal Counsel, Champagne and Aishihik First Nations: One of the challenges of being in a small jurisdiction is we all tend to wear different hats, so while today I'm here as legal counsel to my First Nation, I also participate in one of the economic engines of our community, which is a development corporation.

We have observed a number of the witnesses that have presented. They have spoken about stimulating the economy, and I believe that the YESAA process is very much an economic engine for the Yukon. It's functioning effectively and ensuring that the relationships between First Nations and the various other governments working effectively, and that is critical, in our view as a company, to the success of Yukon's economy. We need to have that certainty as a company to protect the shareholder interests in the various investments that we have.

Our investment portfolio has grown to almost \$30 million in actual value. We have revenues of over \$65 million in everything from manufacturing, construction and paving, and very recently we have acquired a resource sector innovative technology company.

We have a very broad range of experiences. We employ approximately 170 northerners as well, so we are, I think, a material presence to Yukon's economy. That's just one of the development corporations.

I think across the Yukon, as the grand chief has said, there's significant participation in the economy. So while these presentations do speak to the process, I think that behind that as well there's an appreciation that certainty is required because we all have a vested interest in an economy that works for us.

Afin que l'on puisse voir le Yukon d'un œil positif, j'aimerais que le grand chef nous explique un peu l'exposé de Mary Jane Jim, les succès obtenus grâce à la LEESY et la façon dont le processus fonctionne.

Mme Massie : Merci, sénateur Lang. Il est vrai que nous avons connu beaucoup de succès dans nos domaines de développement économique. D'ailleurs, Brian MacDonald travaille pour la société de développement des Premières Nations de Champagne et de Aishihik. Il pourrait certainement vous donner des exemples concrets de réussites. Les Premières Nations du Yukon ont contribué des millions de dollars à l'économie. Toutes les Premières Nations ont leurs propres sociétés, et elles connaissent du succès. Elles contribuent des millions de dollars à l'économie du Yukon. Brian pourrait vous partager quelques-unes des expériences de ces sociétés.

Comme nous l'avons dit plus tôt, la LEESY a joué un rôle très important dans la réalisation de projets. Ces amendements proposés nous inquiètent. Je vais demander à Brian de vous parler de ses réussites dans le secteur du développement économique.

Brian MacDonald, conseiller juridique, Premières Nations de Champagne et de Aishihik : Un des problèmes lorsqu'on travaille sur un petit territoire, c'est qu'on a tendance à porter plusieurs chapeaux. Donc, je suis ici aujourd'hui en tant que conseiller juridique pour ma Première Nation, mais je participe également à un des moteurs économiques de notre collectivité, soit la société de développement.

Nous avons écouté plusieurs des exposés présentés. Il a été question de stimuler l'économie. À mon avis, le processus lié à la LEESY constitue réellement un des moteurs de l'économie du Yukon. Il fonctionne efficacement et fait en sorte que la relation entre les Premières Nations et les ordres de gouvernement est harmonieuse. Selon nous, en tant qu'entreprise, c'est essentiel à la croissance économique du Yukon. En tant que société, nous avons besoin de cette certitude afin de protéger les intérêts de nos actionnaires.

Notre portefeuille d'investissement a augmenté à près de 30 millions de dollars en valeur réelle. Nous touchons des revenus de plus de 65 millions de dollars provenant de la fabrication, de la construction et de l'asphaltage, notamment. Tout récemment, nous avons acquis une société de technologie novatrice dans le secteur des ressources.

Nous avons acquis des expériences très variées. Nous comptons également environ 170 employés qui viennent du Nord. Donc, nous apportons une présence appréciable à l'économie du Yukon. Et je ne parle que d'une seule des sociétés de développement.

Comme l'a souligné le grand chef, des intervenants de partout au Yukon contribuent à l'économie du territoire. Bien que les autres témoins aient parlé du processus, je crois que tous réalisent également qu'un degré de certitude est nécessaire, car nous voulons tous une économie qui nous sert bien.

From our experience, seeing a process that works and our experience as a company and dealing in our sectors, we haven't found any glaring issues with the assessment process.

The permanent process is another matter, but that's not the issue that's before you here today.

Mr. Leas: I appreciate the senator's comment. It is valid as indicated by Brian and the grand chief.

To go a little further, it is important to point out why YESAA works so well in the Yukon. As people said earlier, it is a made-in-the-Yukon process, but even going beyond that, why? How do we achieve that?

We, as in the parties — Canada, CYFN, Yukon First Nations and the Yukon government — spent years in a tripartite working group working with the legislative council for the federal government, developing YESAA and the regulations in the tripartite cooperative process. When we lay that process down to what the process has been for these proposed amendments, there's a real contrast. That's why, quite frankly, we're quite concerned. We have built something that works really well, effectively and efficiently, in the Yukon through a tripartite process over a number of years, and now there are subtle changes that will have significant impacts, in our view.

Senator Lang: I appreciate Mr. MacDonald's overview in respect to his development corporation and his involvement.

Also, as I understand, wearing many hats, maybe it is the grand chief I should direct this to or the president of the First Nations chamber of commerce. Mr. MacDonald is the president.

In my opening remarks I talked about the success of YESAA. Just for the information of other senators, in 2012, statistics were released where First Nation employees in the workforce increased by 41.4 per cent, by 1,200 positions, throughout the economy. What a great story that is for Yukon, for the nation, and it is perhaps an example that the rest of the nation could follow.

We have talked about the seven years and the consultation that has taken place. One can argue, whether one agreed or disagreed with various sections of the act before us, but there have been thousands of hours of consultation. There have been 73 out of 76 policy and legislative amendments agreed to by all the parties in discussion, so a lot of work has been done over the course of the last number of years. We're now on the national agenda. We have a bill before Parliament. That doesn't happen every day.

I would like to know — and maybe the grand chief or Mr. MacDonald could comment — do you agree that this legislation, although you may disagree with a couple sections in the bill, is important to be updated and to be presented through

Selon nous — en nous appuyant sur notre expérience en tant que société et sur le fonctionnement du processus —, le processus d'évaluation actuel ne pose aucun problème majeur.

Le processus permanent, ça, c'est une autre chose, mais ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui.

M. Leas : Je remercie le sénateur pour son commentaire. Comme l'ont souligné Brian et le grand chef, c'est un commentaire pertinent.

Aussi, il est important de souligner pourquoi la LEESY est si efficace au Yukon. Comme certains l'ont déjà dit, le processus lié à la LEESY a été créé au Yukon, mais il y a plus. Comment y sommes-nous parvenus?

Pendant plusieurs années, le Canada, le CPNY, les Premières Nations du Yukon et le gouvernement du Yukon ont collaboré, dans le cadre d'un groupe de travail tripartite en compagnie des conseillers législatifs du gouvernement, à l'élaboration de la LEESY et des règlements connexes. Lorsqu'on examine le processus utilisé pour élaborer les amendements proposés, c'est totalement différent. C'est la raison pour laquelle nous sommes très préoccupés. Nous avons mis en place quelque chose au Yukon de très efficace et efficient grâce à un processus tripartite qui s'est déroulé sur plusieurs années. Aujourd'hui, on propose des changements subtils qui, selon nous, auront de sérieuses répercussions.

Le sénateur Lang : Je vous remercie, monsieur MacDonald, pour ces commentaires au sujet de votre société de développement et de votre participation.

Je comprends également que vous portez beaucoup de chapeaux. Peut-être devrais-je adresser ma question au grand chef ou au président de la chambre des commerces des Premières Nations. Monsieur MacDonald, c'est vous le président.

Au début de mon intervention, j'ai parlé de la réussite de la LEESY. Au bénéfice des autres sénateurs, en 2012, des données ont été publiées selon lesquelles le nombre de membres des Premières Nations au sein de la population active avait augmenté de 41,4 p. 100, soit de 1 200 postes. C'est une excellente histoire de réussite pour le Yukon et le pays; c'est peut-être un exemple à suivre pour le reste du pays.

Nous avons parlé de la période de sept ans et de la consultation qui a eu lieu. Qu'on soit d'accord ou non avec divers articles de la loi, on peut soutenir qu'il y a eu des milliers d'heures de consultation. Toutes les parties concernées se sont entendues sur 73 des 76 amendements politiques et législatifs proposés. Donc, beaucoup de travail a été fait au cours des dernières années. Le dossier est maintenant abordé à l'échelle nationale. Un projet de loi a été déposé au Parlement. Ça ne se voit pas tous les jours.

Je crois que je vais adresser ma question à M. MacDonald. Même si vous êtes en désaccord avec certains articles proposés dans le projet de loi, êtes-vous d'accord que cette mesure législative constitue une mise à jour importante et qu'il est

Parliament in view of what we're facing in the Yukon and some of the uncertainty? Mr. MacDonald, I refer to your comment about certainty.

The reality of it is that investors looking to come to the Yukon are viewing our permit process in a very jaundiced way now in view of some of the experiences that they have had. Perhaps, Mr. MacDonald, you could comment on that.

Mr. MacDonald: To be frank, we have had lots of very high level discussions with lots of different companies. None of them expressed a frustration with the assessment process. They have expressed a frustration with the relationships between the First Nations and government and the uncertainty that that creates through, I guess, the litigation environment that seems to be percolating in the Yukon.

That's the uncertainty that creates the issue. For us and for the companies that we have talked with and the other development corporations, it is the issue at the back end of the process that seems to be the greater concern for the companies that we have experienced.

To your point, though, YESAA needs to work well. I think that on the face of the suite of amendments that went through the seven-year review, there seems to be significant value to those improvements.

The issue that is before the committee today that has been raised by CYFN and Little-Salmon/Carmacks First Nation and Champagne and Aishihik First Nations is primarily focused on what we believe are the unilateral amendments that kind of went in parallel with our process, the process that First Nations were participating in. We do not feel that those other amendments were given a full opportunity to be vetted through those discussions. That process yielded some compromises. Yes, First Nations didn't get everything that they hoped for, but they believe in compromise and recognize that everybody has to have something out of these processes.

Those specific amendments they referred to around delegation, around policy, did not have that opportunity to be put forward in that process that was committed to do the review. That's a fundamental issue that we're struggling with as Champagne and Aishihik. They didn't get a chance to have that fulsome discussion about those issues, and Champagne and Aishihik feel that that is one of our troubling concerns with the process.

Mr. Fairclough: The amendments presented through the five-year review are fine. The four that I listed are not with us and did not go through thousands of hours of consultation. Show me where it is, and maybe you can change my mind. But we're not going to see that.

important qu'elle soit présentée au Parlement étant donné ce à quoi le Yukon est confronté, notamment le degré d'incertitude? Monsieur MacDonald, je fais référence à votre commentaire au sujet de la certitude.

La réalité, c'est que les investisseurs qui veulent investir au Yukon regardent d'un très mauvais œil le processus de délivrance de permis à la suite des expériences qu'ils ont vécues à ce chapitre. Monsieur MacDonald, j'aimerais obtenir vos commentaires à ce sujet.

M. MacDonald : Sincèrement, nous avons eu beaucoup de discussions de haut niveau avec beaucoup de sociétés différentes et aucune n'a exprimé de frustration quant au processus d'évaluation. Elles se sont dites frustrées par la relation entre les Premières Nations et le gouvernement et l'incertitude que tout cela crée, notamment le climat de litige qui semble percoler au Yukon.

La source du problème, c'est cette incertitude. Pour nous, les sociétés avec lesquelles nous avons discuté et les autres sociétés de développement, c'est la fin du processus qui inquiète.

Mais, pour revenir à votre question, la LEESY est efficace. À première vue, les amendements proposés à la suite de l'examen de sept ans semblent très utiles.

Selon le CPNY, la Première Nation de Little-Salmon/ Carmacks et les Premières Nations de Champagne et de Aishihik, le principal problème, c'est les amendements unilatéraux proposés en parallèle à notre processus, celui auquel participaient les Premières Nations. À notre avis, les autres amendements proposés n'ont pas été bien évalués dans le cadre de ces discussions. Le processus a permis de trouver certains compromis. Il est vrai que les Premières Nations n'ont pas obtenu tout ce qu'elles voulaient, mais elles croient au principe du compromis et sont conscientes que tous les participants doivent pouvoir tirer quelque chose de ces processus.

Les amendements concernant la délégation et les politiques n'ont pas été présentés dans le cadre de ce processus. Il s'agit d'un problème fondamental pour les Premières Nations de Champagne et de Aishihik. Il n'y a eu aucune discussion approfondie sur ces questions, et c'est une des choses qui les inquiète.

M. Fairclough : Les amendements proposés dans le cadre de l'examen quinquennal ne posent pas problème. Ce sont les quatre dont j'ai parlé qui sont problématiques et qui n'ont pas fait l'objet de milliers d'heures de consultation. Dites-moi où il en est question, et vous réussirez peut-être à me faire changer d'avis. Mais il n'en est question nulle part.

The other thing is that our final agreements and the creation of YESAA have created a whole pile of certainty with the development community, and that's why we have seen such a boom in the Yukon Territory, to the point where companies have been coming to First Nations and wanting to talk with them and create relationships with them.

These proposed amendments actually have the opposite effect, according to one of the developments that has taken place in my area. It is the opposite effect. It brings uncertainty to them.

Where is this going now? Not a whole lot of discussion took place with regard to these four major points, and I think they need to be considered strongly by the Senate.

If the intent of these amendments before us today is to bring them up to date, modernize them, then fine, focus on that. But don't kick the legs out of our environmental process and our First Nation agreements in doing so. If the intent is to really look at how development could improve in the territory, then maybe there are other ways that we can focus on improving that, but I believe that what we're doing here today is the wrong way.

Senator Black: Thank you all for being here, and thank you very much for your very informative and frank presentations.

I think you can start from the position that everyone around this table understands and respects the duty and the benefits of consultation. That's what I want to come to understand from you this morning.

You have, on pages 6, 7, 11 and 14 in your presentation, made some very strong allegations. You have suggested to us that, in your mind, you have either not been consulted or certainly not adequately consulted. That is what I have heard you to say this morning.

What you have to help me with is that we have heard from others and have been advised that, indeed, there were, between April of 2013 and June of 2014, at least 10 engagements with your organization. Now, I say "organization" because I'm not sure specifically with whom, I think possibly with the overreaching federation.

Those are the facts that we have. I would like you, please, to clarify for me whether or not that is accurate.

Ms. Massie: Although we have been consulted several times, we very seldom have been accommodated in our recommendations. You have to know that our UFA is a tripartite process, and you sit down and discuss. We are not here you against whatever. We want things to work.

Senator Black: Of course.

Ms. Massie: We want to provide the certainty for any industry that comes in or for the other governments, and we want to be part and parcel of the overall governance in the Yukon because, legally, we do have 17 orders of government in the Yukon.

Aussi, nos accords-cadres définitifs et la LEESY ont apporté un degré de certitude élevé à la collectivité du développement. C'est la raison pour laquelle le territoire du Yukon est en plein essor, à un point tel que les sociétés communiquent avec les Premières Nations afin de créer avec elle des relations.

Selon un des promoteurs de projets dans la région, les amendements proposés ont l'effet contraire. Ils créent de l'incertitude.

Dans quelle direction allons-nous? Les quatre principaux points que nous avons soulevés ont fait l'objet de très peu de discussions et je crois que le Sénat devrait sérieusement en tenir compte.

Si l'intention derrière les amendements proposés est de moderniser les articles concernés, alors très bien, concentrons-nous sur cet aspect. Mais il faut éviter de compromettre notre processus environnemental et les accords que nous avons conclus. Si l'intention est vraiment de mettre l'accent sur la mise en valeur afin d'améliorer le territoire, il y a peut-être d'autres façons de procéder. Mais, à mon avis, cette mesure législative ne convient pas.

Le sénateur Black : Merci d'avoir accepté notre invitation et merci beaucoup pour vos exposés très informatifs et honnêtes.

Vous devez savoir que tous les gens autour de cette table comprennent et respectent l'obligation de consulter et les avantages de ce processus. C'est ce que j'aimerais que tous ici comprennent.

Aux pages 6, 7, 11 et 14 de votre exposé, vous faites de sérieuses allégations. Vous dites que, selon vous, vous n'avez pas été consultés ou pas suffisamment. C'est ce que j'ai entendu.

D'autres prétendent qu'en réalité, entre avril 2013 et juin 2014, votre organisation a participé à 10 rencontres. Je dis « votre organisation », car j'ignore exactement qui y a participé. C'est peut-être quelqu'un de la fédération-cadre.

Ce sont les faits qui nous ont été transmis. Pourriez-vous me dire si c'est exact?

Mme Massie : Même si nous avons été consultés à plusieurs reprises, nos recommandations ont été très rarement retenues. Il faut savoir qu'il s'agit d'un processus tripartite; on se réunit et on discute. Nous ne nous opposons pas l'un à l'autre. Nous voulons que les choses fonctionnent.

Le sénateur Black : Bien entendu.

Mme Massie : Nous voulons offrir un degré de certitude aux industries qui veulent investir chez nous ou aux autres gouvernements. Nous voulons également faire partie intégrante de la gouvernance globale du Yukon, car, sur le plan juridique, il existe 17 ordres de gouvernement au Yukon.

Senator Black: Sounds like a nightmare.

Ms. Massie: Well, there are days where it is easy to coordinate, depending on the subject. There are other days where you can be consulted, but, if you're not accommodated, what was the purpose of the exercise?

Senator Black: May I ask, then, two points that arise from that ever so quickly, grand chief? I very much appreciate your openness here. What you have said to me now is that there has been a consultation; you are just not happy with the results of it.

Ms. Massie: Well, there are no results. When you sit there with three parties, you should try to come to agreement, even though you are sitting there having the discussion. Anybody can talk to another party and be consulted and speak their opinion and so on and so forth, but how do you come together to build a good relationship in a working environment or governance environment? It took a lot of years to come to agreement with our final agreements, with the UFA.

Senator Black: I hear you, but help me with this. Some people would suggest — and I don't know whether anyone around this table would suggest — that folks say that consultation is only effective if you get your way. What would you say to that?

Ms. Massie: No, there are times where you do have to sit down and compromise a situation, but it is a meeting of the minds in the end, right?

Senator Black: Okay. That's great.

Ms. Massie: It has to be satisfactory to all of the parties involved.

Senator Black: Thank you very much. Thanks to you all.

Senator Mitchell: Thanks to all of you. It was very impressive; you said 25 minutes and were right on the button, so I'm sure the chair is looking at me sideways about how much time I take. I will be right to the point.

On the issue of the power of the minister, I am very sympathetic, as much as somebody who doesn't live the life that you live and where you live and your experiences, to the idea that somebody could overrule your treaty rights and your traditional rights. Does the minister not have that power now? That power exists right now. It is not as though this bill actually exacerbates it. Nor is it true, it seems to me and I'm not a lawyer, that it would prohibit a change to that power structure in the future. Ultimately, that change in the future would mean that at some point the territories and Aboriginal governments, the territories in particular, become provinces, the minister wouldn't have that power any longer in those ways.

Whereas I can see the point you are making, I'm asking: Does Bill S-6 actually make that any worse? It seems to me that it doesn't.

Le sénateur Black : Ça me semble cauchemardesque.

Mme Massie : Parfois, la coordination est facile; tout dépend du sujet. D'autres fois, même si on nous rencontre, l'obligation de consulter n'est pas respectée. Dans ce cas, quel est le but de l'exercice?

Le sénateur Black : Je retiens deux choses de ce que vous dites. D'abord, je vous remercie de votre ouverture. Ce que vous venez de dire, c'est que vous avez été consultés; vous n'êtes simplement pas satisfaite du résultat.

Mme Massie : Il n'y a eu aucun résultat. Dans le cadre de discussions tripartites, il devrait être possible de conclure un accord. N'importe qui peut être consulté et exprimer son opinion, mais comment faire pour bâtir une bonne relation dans un environnement de travail ou de gouvernance? Il a fallu plusieurs années de discussions avant de conclure les ACD.

Le sénateur Black : Je comprends ce que vous dites, mais certains diront — et j'ignore si quelqu'un autour de cette table dirait cela — que la consultation n'est efficace que si l'on obtient ce que l'on veut. Êtes-vous d'accord?

Mme Massie : Non. Il faut parfois faire des compromis, mais au bout du compte, il s'agit d'un accord de volonté, n'est-ce pas?

Le sénateur Black : D'accord. C'est très bien.

Mme Massie : Toutes les parties concernées doivent être satisfaites du résultat.

Le sénateur Black : Merci beaucoup. Merci à vous tous.

Le sénateur Mitchell : Merci à vous tous. Je suis très impressionné; vous avez dit 25 minutes et nous y sommes exactement. Je suis convaincu que le président me surveille attentivement pour voir combien de temps je vais prendre. J'irai donc droit au but.

J'aimerais aborder le pouvoir du ministre. Je ne vis pas les mêmes choses que vous et je n'habite pas la même région, mais je comprends très bien votre préoccupation selon laquelle le ministre pourrait outrepasser vos droits issus de traités et vos droits traditionnels. Mais, n'a-t-il pas déjà ce pouvoir? Oui. Ce n'est pas comme si ce projet de loi aggravait la situation. Je ne suis pas un avocat, mais il me semble que rien ici n'empêcherait un changement dans la structure de pouvoir. Essentiellement, cet amendement signifie qu'à un certain moment, les gouvernements autochtones et des territoires... Plus précisément, les territoires deviendraient des provinces et le ministre n'aurait plus ce pouvoir.

Je comprends ce que vous dites. Ma question est la suivante : le projet de loi S-6 aggrave-t-il la situation? Selon moi, non.

Mr. Leas: I will make a quick comment in response to that, senator. You are correct. The minister has certain powers, duties and functions under the act. Our problem with allowing the minister by statute to expressly delegate that only to a territorial minister, not to First Nations — the amendment is very clear that it goes to the territorial minister, not to a self-governing First Nation — is the fact that at the development of the legislation the parties agreed that the minister would have that power. That's how that relationship would work among the parties under the YESAA to ensure that necessarily as devolution is happening, the regulators wouldn't have that power, and the federal minister would provide some degree of oversight.

By changing that and allowing that relationship to get altered unilaterally or bilaterally between the Yukon government and federal government is troubling. If, in fact, the amendment said something along the lines of a need for consent from the parties to have that delegation among Yukon First Nations, the federal government and the territorial government, I think we would have a different discussion today about that particular amendment. When you have two parties that have that power and we're left out and not involved in that evolving relationship, it's a problem.

Senator Mitchell: I would like to pursue the environmental review process. I think Chief Fairclough alluded to concerns in that regard. There's at least one improvement in the environmental review process to the extent that it will redefine cumulative effects, so it will not just consider existing projects or those in the process of being built now. Rather, it will have to consider things in the future. Is that any comfort to you at all? From an environmental perspective, cumulative effects are often not considered in the way that they should be.

Mr. Fairclough: Yes, it does give us some comfort, particularly in areas that are heavily impacted. In my traditional territory, we have been calling for that — of course, right? Our concern is the fact that the minister right now, should this amendment go through, could say which project would require an environmental assessment. All he needs to do is give us notice of it as we would have no input; and that's pretty important to us.

Yukon Territory is pretty big, but there aren't a whole lot of people there. The eyes on the land right now are the smaller communities and First Nations. We really go out there and look at the possible everlasting impacts that could come upon us; and those are our interests. The interest is not there with the territorial government in my view, unfortunately. This has been demonstrated in the past, too.

Senator Seidman: There's no question that we sit here listening and taking everything you say extremely seriously.

M. Leas : Je vais répondre rapidement à votre question, sénateur. Vous avez raison. En vertu de la loi, le ministre a certains pouvoirs ainsi que certaines obligations et fonctions. Le problème que nous avons avec cet amendement qui permet au ministre de déléguer son pouvoir uniquement au ministre territorial, et non aux Premières Nations — l'amendement dit clairement que le pouvoir peut être délégué à un ministre territorial et non à une Première Nation autonome —, c'est que dans le cadre de l'élaboration de ce projet de loi, les parties concernées ont convenu que le ministre aurait ce pouvoir. En vertu de la LEESY, c'est ainsi que s'établirait la relation entre les parties de façon à ce que lors du transfert des pouvoirs, les organismes de réglementation n'aient pas ce pouvoir. Le ministre fédéral assurerait une certaine surveillance.

Il est troublant de constater que cette relation pourrait être modifiée unilatéralement ou bilatéralement par le gouvernement du Yukon et le gouvernement fédéral. D'ailleurs, si l'amendement disait, par exemple, que toutes les parties doivent consentir à ce que les pouvoirs soient délégués entre les Premières Nations du Yukon, le gouvernement fédéral et le gouvernement territorial, je crois qu'il ne poserait aucun problème. Le fait que deux des parties aient ce pouvoir et que nous soyons exclus de cette relation en évolution est problématique.

Le sénateur Mitchell : J'aimerais maintenant aborder la question du processus d'évaluation environnementale. Le chef Fairclough a dit avoir quelques préoccupations à cet égard. Cette mesure législative propose au moins une amélioration au processus d'évaluation environnementale en ce sens qu'elle redéfinit la question des effets cumulatifs. Donc, ce ne sont plus uniquement les projets terminés ou en cours qui feront l'objet d'une évaluation; les projets proposés également. Est-ce que cela vous rassure? Du point de vue environnemental, les effets cumulatifs ne sont pas pris en considération comme ils le devraient.

M. Fairclough : Oui, ça nous rassure quelque peu, notamment dans les régions durement touchées. C'est ce que nous demandions sur mon territoire traditionnel... Bien entendu, n'est-ce pas? Ce qui nous inquiète, c'est que, si cet amendement est adopté, le ministre pourrait décider quel projet doit faire l'objet d'une évaluation environnementale. Il n'aurait qu'à nous informer de sa décision. Nous n'aurions rien à dire. Il s'agit d'un élément important pour nous.

Le territoire du Yukon est assez vaste, mais peu peuplé. Ce sont les petites collectivités et les Premières Nations qui surveillent la situation. Nous évaluons les effets durables possibles pour nous, et c'est ce qui nous tient à cœur. Malheureusement, selon moi, le gouvernement territorial ne partage pas nos intérêts. D'ailleurs, il en a déjà fait la démonstration.

La sénatrice Seidman : Il ne fait aucun doute que nous prenons très au sérieux tout ce que vous dites.

Chief Massie, in your presentation you said that the five-year review has not been completed, in your opinion, and there's been no accommodation. On the other hand, you also said that three key issues remain outstanding. I would like to know what accommodations were made and why you say that the five-year review is not complete.

Ms. Massie: In the five-year review process, all three parties sat down and went through it. It was extensive over probably a two-and-a-half-year period. I believe there were 76 proposed amendments. Some of them were just language, so they were very quick to resolve. Resolution was reached quite quickly with approximately 60 of the recommendations. Mr. McCrank's report came out, and our technicians all went back to the table to talk about the outstanding recommendations, and they agreed on most of them.

What they didn't agree on was a future review of the YESAA. Does the YESAA need improvement? What's working? What's not working? That's what that whole review was about — besides, the review was legislative. We had asked for future reviews. They removed that, and we said that no, we needed to have reviews regularly because things evolve over time, just like where this environmental act is today. The review was just to take a look at what's working and not working; so that was one thing. They said no to future reviews. Well, is this the last time that this environmental act will be amended, which excludes Yukon First Nations input?

As well, First Nations are involved with the environmental assessment process. They have spent millions of dollars reviewing applications; and, believe me, hundreds of applications come down every month that have to be reviewed. It has cost our First Nations a lot of financial resources to accommodate and participate. Some First Nations don't have the capacity, so the CYFN has to assist at times.

Some projects are very complex, so you have to bring in expertise to address them. Some of these projects are quite new industries, and we have never been involved in that. The decision-making process with what's being proposed now totally excludes us. There are so many levels of government in Yukon, especially with the final agreements where our First Nation members have that say. It is pertinent for them to be part of the decision-making process in the end.

We are trying to build good working relationships in Yukon. I don't think, with the three parties that signed onto our agreements, that they should be able to pick and choose what day they want to have a good relationship. Our experience with the Yukon government has not been good.

Chef Massie, dans votre exposé, vous avez dit que, selon vous, l'examen quinquennal n'a pas été complété et que l'obligation de consulter n'a pas été respectée. Vous avez dit également que trois questions sont toujours sans réponse. J'aimerais savoir quels ont été les compromis acceptés et pourquoi, selon vous, l'examen quinquennal n'a pas été complété.

Mme Massie : Dans le cadre du processus d'examen quinquennal, et les parties se sont réunies pour procéder à l'examen. Cet examen détaillé s'est déroulé sur une période d'environ deux ans et demi. Si je ne m'abuse, 76 amendements ont été proposés. Certains ne concernaient que du langage et ont donc été rapidement acceptés. Environ 60 des recommandations ont rapidement fait l'objet d'une résolution. M. McCrank a ensuite publié son rapport et les responsables se sont de nouveau réunis pour discuter des recommandations restantes. La plupart ont été acceptées.

La recommandation sur la tenue d'autres examens de la LEESY a été rejetée. La LEESY a-t-elle besoin d'être améliorée? Qu'est-ce qui fonctionne, et qu'est-ce qui ne fonctionne pas? C'était le but de l'examen. D'ailleurs, il s'agissait d'un examen législatif. Nous avons demandé à ce que d'autres examens aient lieu, mais cette recommandation a été rejetée. Nous sommes revenus à la charge disant que ces examens étaient nécessaires, car les choses évoluent, comme la loi environnementale dont il est question aujourd'hui. L'examen ne servait qu'à analyser ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Le manque d'examens futurs est une chose qui ne fonctionne pas. Cette recommandation a été rejetée. Est-ce la dernière fois que cette loi environnementale sera modifiée, cette loi qui exclut la participation des Premières Nations du Yukon?

De plus, les Premières Nations participent au processus d'évaluation environnementale. Elles ont dépensé des millions de dollars dans l'examen des demandes; chaque mois, des centaines de demandes doivent être analysées. Les Premières Nations ont dû dépenser beaucoup d'argent pour participer à ce processus et respecter leurs obligations. Certaines n'ont pas cette capacité. C'est dans ce genre de situation que le CPNY intervient.

Certains projets sont très complexes. Par conséquent, on doit faire appel à des experts pour s'en occuper. Certains de ces projets ont trait à des industries tout à fait nouvelles dans lesquelles nous n'avons jamais joué un rôle. Compte tenu de ce qui est proposé, nous serons totalement exclus du processus décisionnel. Il y a tellement d'ordres du gouvernement au Yukon, en particulier lorsqu'il s'agit d'approuver les accords-cadres dans lesquels les membres de nos Premières Nations ont leur mot à dire. Il est approprié qu'ils participent à la fin du processus décisionnel.

Nous nous efforçons d'établir de bonnes relations de travail au Yukon. Je ne crois pas que les trois parties qui ont signé nos accords-cadres devraient pouvoir choisir les jours où ils souhaitent entretenir une bonne relation. Nous n'avons pas eu une bonne expérience de travail avec le gouvernement du Yukon.

Senator Seidman: How much do you think of what was in the final product was bringing a certain degree of consistency, given changes in CEAA 2012, et cetera, across the country to all regions, all provinces and all territories to make it consistent?

Ms. Massie: I think with the creation of YESAA — it was mentioned that it is made in Yukon, for Yukon — because of the final agreements, because we tried to have the tripartite relationship, that it's important for our region because it addresses our region.

With CEAA, it was outside of our region, which meant always having to be in Ottawa to get your proof. It actually brought the regulatory process to our region.

Senator Seidman: Do you not think there is certainty and value in being consistent across the territories and across the country?

Ms. Massie: I'm sure that our technicians and our negotiators had followed along the lines of the CEAA legislation, but I think it's consistent.

Senator Patterson: I just want to say that we and Nunavut are still striving for devolution of federal authority over managing lands and resources to Nunavut. We look at Yukon as a shining light in showing the way, and it is very impressive to hear the progress that I think everyone around the table has described economically in Yukon.

But since YESAA was established 11 years ago, there have been changes. There was the McCrank study that recommended regulatory reform in all three territories. CEAA was amended. As Chief Fairclough said, I think the attempt of this legislation is to update and improve things.

I would like to pick up on what Senator Seidman said again. The global marketplace means that we are competing, not just within Canada but within the world, for investment. It seems to me the three changes that you're concerned about — the minister's delegating authority, the timelines, the ability to extend the licence if there is no significant change — are all in place, all across Canada, in the new N.W.T. devolution regime which was just put in place, and for Nunavut. You've got three members on the YESAA board. You have more than the two governments each on the board. You will have a significant voice in administering any changes that result from these amendments.

La sénatrice Seidman : Compte tenu des changements apportés à la LCEE de 2012, dans quelle mesure, selon vous, le contenu du produit final apportait-il un certain degré d'uniformité dans toutes les régions, toutes les provinces et tous les territoires, donc à l'échelle nationale?

Mme Massie : Parce que la LEESY comporte des accords-cadres et que nous nous efforçons d'établir une relation tripartite, je pense que sa création — il a été mentionné qu'elle avait été créée au Yukon à l'intention du Yukon — revêt une grande importance pour notre région, car elle tient compte de notre région.

La LCEE était mise en œuvre à l'extérieur de notre région, ce qui signifiait qu'il fallait constamment être à Ottawa pour obtenir les preuves requises. La LEESY a, en fait, transféré le processus de réglementation dans notre région.

La sénatrice Seidman : Croyez-vous que l'uniformité à l'échelle territoriale et nationale apporte une certitude et une valeur?

Mme Massie : Je suis certain que nos techniciens et nos négociateurs avaient suivi les grandes lignes de la LCEE, mais je crois que le résultat est uniforme.

Le sénateur Patterson : Je tenais simplement à dire que nous, les habitants du Nunavut, cherchons toujours à obtenir que le gouvernement fédéral nous transfère les pouvoirs en matière de gestion des terres et des ressources du Nunavut. Nous voyons le Yukon comme un phare qui nous indique la voie à suivre, et il est très impressionnant, selon moi, d'entendre tous les gens assis à la table décrire les progrès économiques réalisés au Yukon.

Toutefois, depuis que la LEESY a été établie il y a 11 ans de cela, des changements ont eu lieu. L'étude McCrank a recommandé une réforme de la réglementation des trois territoires. La LCEE a été modifiée. Comme le chef Fairclough l'a indiqué, je pense que la mesure législative tente d'actualiser les dispositions et d'améliorer les choses.

J'aimerais reprendre encore une fois les propos de la sénatrice Seidman. En raison de l'existence d'un marché mondial, nous rivalisons non seulement avec les autres provinces et territoires du Canada, mais aussi avec les pays du monde entier pour obtenir des investissements. Il me semble que les trois changements qui vous préoccupent, à savoir la délégation de pouvoirs par le ministre, les délais et la capacité de prolonger un permis si aucun changement important n'est apporté, sont des mesures qui sont déjà en place partout au Canada, notamment dans le nouveau régime de transfert des responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest qui vient juste d'être établi et au Nunavut. Trois membres du conseil de la LEESY vous représentent. Vous avez plus de représentants au sein du conseil que chacun des deux gouvernements. Vous aurez amplement voix au chapitre lorsque le temps viendra d'administrer tout changement découlant de ces amendements.

I'm curious why you would be opposed to these sections, when it would put you out of line with jurisdictions in the rest of the country and maybe make Yukon a less attractive place for investment than it has been to date.

Ms. Jim: I will comment on that. Champagne and Aishihik, as a self-governing First Nation, has an agreement with Canada, and those agreements are here. They passed legislation in Parliament. That's different than any other jurisdiction, outside of other self-governing First Nations in this country, of which some are in the Northwest Territories and some are in B.C. That's different. That's what makes this process different.

We have a tripartite process. We have a partnership, for lack of a better word. These agreements state very clearly that Canada has an obligation to honour this treaty; and this treaty is what creates YESAA, pure and simple. It didn't create CEAA or anything else in Winnipeg, Ontario, British Columbia. It created YESAA in Yukon Territory, and that's what we are concerned about. We have a stake, as a self-governing First Nation, in what is before us today with respect to our position at that table. So Canada's accommodation, if you will, or lack of, is our concern with respect to the changes to what is before us and the amendment of that bill.

Senator Patterson: I do hope, as Senator Massicotte said, that the strong words of section 4 that, in the event of an inconsistency, the umbrella agreement prevails, which is constitutionally protected, the highest protection that can be given to a law in the land, will give you some comfort moving forward that your agreement will be respected in all aspects.

I would like to ask one other thing that I cannot quite understand. In Nunavut, we are striving — I won't say "struggling" — to wean ourselves, to have authority over our lands and resources close to home, taking it away from Ottawa. The Inuit have significant authority through the co-management boards, but the territorial government is beholden to Ottawa. You have a different situation in Yukon, and we look at that as where we want to go.

Now, I'm really puzzled. I hear you saying that you have some "differences," I think was the term used, with the current territorial government. The current government may well change and you would have a voice in that, of course, through your members. Putting that aside, isn't the principle of what someone in your delegation called a made-in-Yukon process, the principle of bringing decisions closer to home, way more important than how you're getting along with the territorial government of the day? We struggle with remote administration

Je suis curieux de savoir la raison pour laquelle vous vous opposez à ces articles alors qu'en leur absence, votre régime serait discordant par rapport à ceux des autres provinces et territoires et rendrait peut-être le Yukon moins attrayant pour les investisseurs qu'il l'était jusqu'à maintenant.

Mme Jim : Je vais formuler des observations à ce sujet. Les Premières Nations autonomes Champagne et Aishihik ont négocié un accord avec le Canada, et cet accord est administré ici. La mesure législative a été adoptée par le Parlement. C'est une situation différente de celle de toute autre administration, mis à part les autres Premières Nations autonomes du Canada, dont certaines se trouvent dans les Territoires du Nord-Ouest et en Colombie-Britannique. C'est une situation différente qui rend le processus différent.

Nous avons établi un partenariat, faute d'un meilleur terme, et nous avons recours à un processus tripartite. Ces accords indiquent très clairement que le Canada est obligé de respecter ce traité, et ce traité est purement et simplement à l'origine de la LEESY. Le traité n'a pas donné naissance à la LCEE ou à quoi que ce soit d'autre à Winnipeg, en Ontario ou en Colombie-Britannique. Il a créé la LEESY dans le territoire du Yukon, et voilà ce qui nous préoccupe. En tant que Première Nation autonome, le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui nous intéresse, car nous souhaitons faire connaître notre point de vue à son sujet. Donc, ce qui nous préoccupe à propos des changements que le projet de loi et ses amendements apportent, ce sont les compromis ou, si vous voulez, le manque de compromis auxquels le gouvernement consent.

Le sénateur Patterson : Comme le sénateur Massicotte l'a indiqué, j'espère que les termes fermes de l'article 4, selon lesquels l'accord-cadre — qui est protégé par la Constitution, soit la protection la plus importante qui peut être accordée à une loi nationale — prévaudra en cas d'incohérence, vous donneront un peu l'assurance que tous les aspects de votre accord seront respectés dans les années à venir.

J'aimerais vous poser une autre question à propos d'une autre facette que je ne comprends pas tout à fait. Au Nunavut, nous cherchons — et je ne dirai pas que nous avons du mal — à couper le cordon ombilical, à détenir des pouvoirs sur nos terres et les ressources près de chez nous et à les retirer au gouvernement fédéral. Les conseils de cogestion accordent aux Inuits de grands pouvoirs, mais le gouvernement territorial est assujéti au gouvernement fédéral. La situation au Yukon est différente, et nous considérons que c'est là la direction que nous voulons prendre.

Cependant, je suis vraiment perplexe. Je vous entends dire que des « différends » — je pense que c'est le terme que vous avez employé — vous opposent au gouvernement territorial actuel. Ce gouvernement pourrait bien changer et vous, par l'entremise de vos membres, aurez bien entendu votre mot à dire dans ce changement. Cela étant dit, le principe qui sous-tend ce qu'un membre de votre délégation a appelé un processus purement yukonnais, le principe qui vous permet de prendre des décisions plus près de chez vous, n'est-il pas beaucoup plus important que

in Ottawa today, in Nunavut. Isn't it better to have decision making closer to home than a distant, remote, less accountable government in Ottawa? I will put it crudely: the devil you know and the devil you have a voice in electing and changing.

So this provision of allowing the minister to delegate to a territorial minister, to me that should be welcomed. I don't understand why you would not want to have that policy-making authority right close to home, amongst your fellow citizens of Yukon. I hear you say that it didn't go to First Nations, but it's more than notice. I understand the provision says that the policy directions would only be exercised after consultation with the board. Can you explain to me why that is not in progress?

Mr. Leas: I'll make a couple of comments, senator.

It's important to point out at the outset of this question that this is not about politics; this is not about whether we agree or disagree with the current government of the Yukon or any other government. This is an important point for us on process.

Council of Yukon First Nations supported devolution in 2003. There was a long period of negotiations. At the beginning of that period of negotiations in 1996, the Yukon government and the federal government maintained it was a bilateral process and First Nations were not involved except to be provided notice and to be consulted. We were not full parties. During the discussions of that process, eventually we became parties and eventually signed on to that agreement, and the same thing with the YESAA process. At the same time, there was the development of a tripartite process.

I don't think in any way First Nations are opposed to the concept of devolution and local decision making, local accountability. The point we are trying to raise very clearly is that if those decisions are going to be made, we need to be part of that decision. It cannot be a bilateral decision between the federal government and the territorial government. Those politics and processes are decades gone. We have a new relationship with governments, both in Ottawa and Whitehorse, based on our land claim agreements, evolving from those land claim agreements, and we need to be part of those discussions. That's the nature of governance now in 2014 in the Yukon. That's why we are here today, to say that these decisions on delegation cannot be made

la façon dont vous vous entendez avec le gouvernement territorial actuel? Au Nunavut, nous avons du mal à gérer le fait que notre territoire est administré à distance depuis Ottawa. N'est-il pas préférable que les décisions soient prises plus près de chez vous, plutôt que par un gouvernement éloigné établi à Ottawa qui est moins susceptible de rendre des comptes? Pour vous le dire crûment, ce danger vous le connaissez et vous contribuez à l'élire et à le changer.

Donc, à mon avis, la disposition qui permet au ministre de déléguer ses pouvoirs à un ministre territorial devrait être la bienvenue. Je ne comprends pas pourquoi vous ne souhaiteriez pas que le pouvoir d'élaborer des politiques soit détenu par quelqu'un près de chez vous, qui fait partie de vos compatriotes yukonnais. Je vous entends dire que ces pouvoirs n'ont pas été accordés aux Premières Nations, mais on fera plus que vous avertir. Je crois comprendre que la disposition indique que les orientations politiques seront suivies seulement après avoir consulté le conseil. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi cela ne représente pas une amélioration?

M. Leas : Je vais formuler quelques observations, sénateur.

D'emblée, il est important de signaler que cet enjeu n'est pas d'ordre politique; cela n'a rien à voir avec la question de savoir si nous tombons d'accord ou non avec le gouvernement actuel du Yukon ou tout autre processus. C'est une question ayant trait au processus qui revêt une grande importance pour nous.

Le Conseil de Premières Nations du Yukon a appuyé le transfert des responsabilités en 2003. Une longue période de négociations a eu lieu. Au début de cette période, soit en 1996, le gouvernement du Yukon et le gouvernement fédéral soutenaient qu'il s'agissait d'un processus bilatéral, et les Premières Nations n'y participaient pas sinon pour recevoir des avis ou être consultées. Nous ne prenions pas pleinement part au processus. Au cours des discussions concernant ce processus, nous avons finalement obtenu le statut de partie et signé l'accord, et la même chose est survenue dans le cadre du processus lié à la LEESY. En même temps, un processus tripartite a été élaboré.

Je ne crois nullement que les Premières Nations s'élèvent contre la notion de transfert des responsabilités, de processus décisionnel local et de reddition de comptes locale. L'argument que nous tentons de faire valoir très clairement est que, si des décisions doivent être prises, nous devons participer à la prise de décisions. Il ne peut pas s'agir d'une décision bilatérale prise par le gouvernement fédéral et le gouvernement territorial. Ces politiques et ces processus ont disparu il y a des dizaines d'années. Nous entretenons une nouvelle relation avec les gouvernements, tant celui d'Ottawa que celui de Whitehorse, et cette relation est fondée sur les accords sur les revendications territoriales; elle découle de ces accords et, par conséquent, nous

simply from the federal government to the territorial government and simply notify us. We need to be part of that discussion.

Senator Patterson: There was a concern expressed about decision body engagement with affected Yukon First Nations that before a final decision is made that may affect a First Nation, there must be engagement with that Yukon First Nation, page 6 of your presentation. I'm curious about that because I would have thought that the regulatory process itself that led to that decision would have allowed for full participation and engagement of affected First Nations for any decision — that the First Nation affected would already have the full opportunity for engagement in the regulatory process. Why would you want to add another final step that could lead to further delays when you should have been already involved along the way?

Ms. Massie: With some projects, I think it would expedite instead of delay projects, with our involvement. The process now is that, when we get notice, we have the opportunity to comment. When you have hundreds of these applications in front of you, it's one at a time. So isn't it better to be at the table when all of the discussions are happening, instead of the discussions going from room to room? If it's going to involve all the parties, then it should be there.

Also, some of these projects happen within the traditional territories and settlement land of the self-governing First Nations. By law and by agreements, they should be involved.

There was a comment earlier about thousands of hours of consultation. When you get together for a meeting and share information, is that consultation?

The Chair: Thank you. Everyone will have noticed that we went over time. I have taken time out from the next presenter. Senator Wallace is the last questioner.

Senator Wallace: Grand Chief Massie, let us go back to the issue of consultation. I listened carefully to the concerns you expressed to Senator Patterson and Senator Black, in particular. At one point, you responded to Senator Black and said, "Yes, there were consultations, but there was not total agreement by all parties at the table." It strikes me that that sometimes happens; it's hard to get everybody on every issue in total agreement.

devons prendre part à ces discussions. C'est la nature de la gouvernance au Yukon en 2014. C'est la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui. Nous sommes ici pour vous dire que ces décisions concernant la délégation des pouvoirs ne peuvent pas être prises simplement par le gouvernement fédéral et le gouvernement territorial, et que ces gouvernements ne peuvent pas simplement nous aviser de ces décisions. Nous devons participer à cette discussion.

Le sénateur Patterson : Une préoccupation a été soulevée à propos du dialogue entre l'organisme décisionnaire et les Premières Nations du Yukon qui sont touchées par les décisions. À la page 6 de votre exposé, il est indiqué qu'avant que soit prise la décision finale qui pourrait toucher une Première Nation, un dialogue doit être engagé avec cette Première Nation du Yukon. Je suis curieux à ce sujet parce que j'aurais cru que le processus de réglementation ayant mené à la décision aurait permis à la Première Nation touchée de prendre pleinement part au processus, quelle que soit la décision à prendre — que la Première Nation touchée aurait déjà eu l'occasion de dialoguer dans le cadre du processus de réglementation. Pourquoi souhaiteriez-vous ajouter une autre étape finale qui pourrait occasionner d'autres retards alors que vous devriez déjà avoir participé tout au long du processus?

Mme Massie : Je pense que, dans certains cas, notre participation accélérerait les projets au lieu de les retarder. Le processus actuel consiste à nous aviser, puis à nous donner l'occasion de formuler des observations. Lorsque vous faites face à des centaines de demandes, vous êtes forcé de les examiner une à la fois. Donc, ne serait-il pas préférable d'être à la table des négociations pendant que toutes les discussions ont lieu, au lieu de déplacer les discussions d'une salle à l'autre? Si l'examen de la demande nécessite la participation de toutes les parties, la Première Nation devrait prendre part au processus.

De plus, certains de ces projets se déroulent sur les territoires traditionnels ou sur les terres visées par les traités négociés par les Premières Nations autonomes. Selon la loi et selon les accords conclus, les Premières Nations devraient participer au processus.

Plus tôt, quelqu'un a fait allusion à des milliers d'heures de consultation. Lorsque des personnes se réunissent et échangent des renseignements, s'agit-il d'une consultation?

Le président : Merci. Vous aurez tous remarqué que nous avons dépassé le temps qui nous était imparti. J'ai retiré du temps à la prochaine personne qui fera un exposé. Le sénateur Wallace est le dernier intervenant.

Le sénateur Wallace : Grand chef Massie, revenons sur la question de la consultation. J'ai écouté attentivement les préoccupations que vous avez exprimées aux sénateurs Patterson et Black, en particulier. À un moment donné vous avez répondu au sénateur Black en disant : « Oui, des consultations ont eu lieu, mais toutes les parties assises à la table ne se sont pas tombées d'accord ». Je suis frappé par le fait que cela se produit parfois; il est difficile d'obtenir l'accord de tous à propos de chaque question.

Back to Bill S-6, it's my understanding from the presentation made by Minister Valcourt that there were extensive consultations with all parties, including First Nations, leading up to the drafting of the final form of Bill S-6; that through that process, numerous drafts of the bill were circulated to the parties, including First Nations; and that there were specific accommodations or adjustments made to the final form of the bill at the specific request of the Yukon First Nations. That left us with the impression that the process was responding to concerns of First Nations.

Did everyone agree to everything? I don't think he left us with that impression, but I wonder whether it is accurate as I described it. Did First Nations find that those accommodations were made in the final form of Bill S-6 to some of the issues at least?

Ms. Massie: Perhaps I could have some of our technicians answer those questions, as they were in their caucus meetings with this.

Mr. Leas: "Consultation" does not mean "you have to agree with us." Clearly the courts have said that when the federal government is making decisions affecting our treaty rights, there is a duty to consult, listen to us, hear what our points of view are, and then take steps to accommodate the concerns we have raised.

As the grand chief said, there is a fundamental difference — and it's true that drafts were provided and that federal government officials met us with at our request to explain the provisions, but there was never the dialogue that took place about trying to develop language to accommodate our concerns. I think that is fundamentally where we fall short: It's not enough to come and share the information and provide clarifications; we are looking for actions in good faith to deal with our concerns.

Those are the concerns that have been raised in writing to the federal minister's office over the last two or three years on these particular issues.

Conversely, with the five-year review amendments, it was clear. We had a lot of dialogue, and that's why the process took so long. Recommendations were made there. For the most part, except for the three we raised, we have been able to deal with it. That never took place with these four issues that were raised today.

Senator Wallace: You say that the accommodation or the consultation process wasn't just to convey information. You leave me with the impression that that's all that was accomplished. We'll perhaps have to follow up on this, but my understanding from the minister's presentation is that Yukon First Nations made specific requests for accommodation and that those were

Revenons au projet de loi S-6, d'après l'exposé du ministre Valcourt, je crois comprendre que toutes les parties ont été longuement consultées, y compris les Premières Nations, avant la rédaction de la version finale du projet de loi S-6; que, dans le cadre de ce processus, de nombreuses ébauches du projet de loi ont été distribuées aux diverses parties, dont les Premières Nations; et qu'à la demande particulière des Premières Nations du Yukon, la version finale du projet de loi a fait l'objet de rajustements et de compromis. Cela nous a donné l'impression que les préoccupations des Premières Nations avaient été cernées dans le cadre du processus.

Est-ce que toutes les dispositions ont été approuvées par tous? Je ne crois pas que le ministre nous a donné cette impression, mais je me demande si j'ai décrit ce qui s'était passé correctement. Les Premières Nations ont-elles constaté qu'au moins, certains des enjeux avaient fait l'objet de compromis dans la version finale du projet de loi S-6?

Mme Massie : Je pourrais demander à certains de nos techniciens de répondre à ces questions, ils en ont discuté pendant leurs réunions.

M. Leas : Le terme « consultation » ne signifie pas « vous devez être de notre avis ». Manifestement, les tribunaux ont indiqué que lorsque le gouvernement fédéral prend des décisions qui ont une incidence sur nos droits issus des traités, il a l'obligation de nous consulter, de nous écouter, d'entendre nos points de vue puis de prendre des mesures qui tiennent compte des préoccupations que nous avons soulevées.

Comme le grand chef l'a indiqué, il y a une différence fondamentale. Il est vrai que l'on nous a fourni les versions préliminaires et que les fonctionnaires du gouvernement fédéral nous ont rencontrés, à notre demande, pour expliquer les dispositions, mais il n'y a jamais eu de dialogue visant l'adoption d'un libellé qui tient compte de nos préoccupations. À mon avis, c'est fondamentalement sur cet aspect qu'il y a des lacunes. Se présenter et fournir des informations et des précisions ne suffit pas; nous cherchons des actions prises de bonne foi pour prendre en compte nos préoccupations.

Voilà les préoccupations que nous avons soulevées par écrit auprès du bureau du ministre fédéral ces deux ou trois dernières années concernant ces questions précises.

Inversement, avec les cinq modifications découlant de l'examen quinquennal, c'était clair. Nous avons eu beaucoup de discussions, ce qui explique pourquoi le processus a été si long. Il y avait des recommandations. Dans la plupart des cas, à l'exception des trois points que nous avons soulevés, nous étions satisfaits. Cela n'a jamais été le cas des quatre enjeux qui ont été soulevés aujourd'hui.

Le sénateur Wallace : Vous dites que les accommodements ou le processus de consultation ne visaient pas seulement à transmettre l'information. Cela me porte à croire que c'est tout ce qui a été accompli. Nous devons peut-être faire un suivi à cet égard, mais d'après ce que j'ai compris de l'exposé du ministre, les Premières Nations du Yukon ont demandé des accommodements

addressed. So the back and forth wasn't simply to convey information but to address specific issues. We will follow up on that.

Mr. Leas: With some issues — certainly on the issues we are not raising today — we are pleased. But with regard to the four issues we have highlighted in our presentation this morning, we are deeply troubled that accommodation was not made to deal with our particular issues.

Roger Brown, Manager of Environment and Natural Resources, Champagne and Aishihik First Nations: With the respect to accommodations, it's very important to follow through and look at some of the track there.

The only thing I can provide is an example. Some of the witnesses who have presented before you to describe what accommodations have been made I think are misleading, and some have been inaccurate or don't convey the right thing. For example, one the witnesses you heard had presented that one of the First Nations had requested a cumulative effects assessment as a likely provision. Well, that was actually discussed during the five-year review where we all came to agreement on that. The fact remained that at an earlier iteration of the draft bill, it was not there. So the First Nations in the meeting had noted, "Hey, what about this? We agreed to it in the five-year review." It was simply notifying the early drafters that someone must have mistakenly left out that provision we agreed to.

On another matter, there is the idea that if you have already had an assessment, you are not required to have one again; this issue of project renewals. Earlier iterations of the draft had suggested this could be a matter addressed through regulatory-making authority under the act in section 122. Then it evolved into, "No, we're just going to have a very big umbrella legislative provision that prevents requirement for reassessment unless determined by a decision body that is significant." In fact, we were asking for even the regulatory thing to be taken out, because we had already had a remedy in the five-year review, which was for it to be dealt with through a scoping policy process. So we are very surprised by where we are today.

The Chair: Thank you, Grand Chief Massie, Chief Fairclough and Ms. Mary Jane Jim.

I want to put on the record that I took the liberty of taking 20 minutes out of the next presenter's time to accommodate a large group and allow them time to actually present. I'm sure you appreciate that. I'm sure the next presenter is going to appreciate how much it means to you to have had that extra time. Thank you very much. I appreciate it.

précis qui ont été satisfaits. Donc, les échanges ne visaient pas seulement à transmettre des renseignements, mais à régler des problèmes précis. Nous ferons un suivi à cet égard.

M. Leas : Pour certains enjeux — sans doute ceux dont nous n'avons pas parlé aujourd'hui —, nous sommes satisfaits. Cependant, en ce qui concerne les quatre enjeux dont nous avons parlé dans notre exposé d'aujourd'hui, nous sommes très troublés de constater qu'aucun accommodement n'a été fait pour répondre à nos préoccupations.

Roger Brown, gestionnaire de l'environnement et des ressources naturelles, Premières Nations de Champagne et d'Aishihik : En ce qui concerne les accommodements, il est très important d'y donner suite et d'examiner le bilan à cet égard.

Permettez-moi simplement de vous donner un exemple. À mon avis, les témoignages de certains témoins qui ont comparu devant le comité précédemment voulant qu'il y ait eu des accommodements sont trompeurs; d'autres étaient inexacts ou ne contenaient pas les bonnes informations. Par exemple, un des témoins que vous avez entendus a décrit l'évaluation des effets cumulatifs demandée par une des Premières Nations comme étant une disposition probable. Eh bien, cette question a en fait été discutée lors de l'examen quinquennal et nous nous étions tous entendus sur la question. Il n'en demeure pas moins que cela ne figurait pas dans une version antérieure de l'avant-projet de loi. Donc, les Premières Nations présentes à la réunion ont voulu savoir ce qu'il en était de cet aspect, car il y avait eu une entente à cet égard lors de l'examen quinquennal. Il s'agissait simplement d'aviser les rédacteurs que quelqu'un devait avoir omis une disposition sur laquelle nous nous étions entendus.

En ce qui concerne un autre enjeu, celui du renouvellement des projets, il y a l'idée selon laquelle une deuxième évaluation n'est pas exigée. Dans les versions antérieures de l'avant-projet de loi, on laissait entendre que cela pourrait être réglé par l'intermédiaire d'un pouvoir de réglementation en vertu de l'article 122 de la loi. Ensuite, cela a évolué; on a dit qu'il y aurait simplement une importante disposition législative générale qui empêcherait qu'une nouvelle évaluation soit exigée, sauf à la demande d'un important organisme décisionnel. En fait, nous demandons même le retrait de ce pouvoir de réglementation parce qu'une solution a déjà été trouvée dans le cadre de l'examen quinquennal, soit le règlement de ces questions par l'intermédiaire d'un processus de détermination de la portée. Donc, nous sommes très surpris de voir où nous en sommes aujourd'hui.

Le président : Grand chef Massie, chef Fairclough et madame Mary Jane Jim, merci.

Je tiens à souligner, aux fins du compte rendu, que je me suis permis de prendre 20 minutes du temps réservé au prochain témoin comité pour permettre à tous les membres de cet important groupe de faire leurs exposés. Je suis certain que vous en êtes reconnaissants, comme je suis certain que le prochain témoin comprendra l'importance de ces minutes supplémentaires pour vous. Merci beaucoup. Je vous en suis reconnaissant.

Senator Massicotte: This is to strictly tell you that we heard you clearly. But being the optimist that I am, I heard one good piece of information from you. When you talk about delegation, you said you had problems with the provincial government but you very much trust the federal government. That was very refreshing to hear that from you.

The Chair: Welcome to the second portion of this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. We are continuing our examination of Bill S-6, the proposed Yukon and Nunavut regulatory improvement act.

It gives me great pleasure to welcome our second panel from the Yukon Energy Corporation, David Morrison, President and CEO.

I want to thank you, Mr. Morrison — you came a long way too — for giving up some of your time to the previous panel. I appreciate it very much. The floor is yours, sir.

David Morrison, President and CEO, Yukon Energy Corporation: Thanks for the opportunity to come and speak to you today about the YESAA amendments, as I'll call them. I don't have a long introductory set of remarks, but I have what I think are some important points.

We're not going to talk — at least I hope not — about the issues that the previous panel discussed. Those are not my issues. I'm here to tell you today that as Yukon Energy, we have probably been through more YESAA screenings than anyone else, so we are the meat-and-potatoes guys here. We want to talk about the practicalities of the process and the relationship that a lot of these amendments have to making the process better.

We have been through three executive committee screenings. I would guess that's two more than anybody else has ever been through. We have been through 33 designated office screenings; 39 screenings through the YESAA process.

Timelines are imperative. In order to help the committee understand this, I want to talk for a minute about how projects work. Projects don't work on other people's timelines. Projects work within a fairly logical set of processes when you go forward to try to build things. First you do some planning; then you do some environmental baseline; you do some preliminary engineering and you start moving projects forward. Projects move forward not when every "I" is dotted and "T" is crossed and they're ready to go. They move forward about halfway through their life, and they move into these screening processes. Having screening processes that don't have defined timelines, and strictly defined timelines, makes it very difficult for people who are investing millions and hundreds of millions of dollars.

Le sénateur Massicotte : Je tiens simplement à vous dire que nous avons bien compris votre message. Comme je suis optimiste de nature, je dois dire que j'ai entendu une information positive de votre part. Lorsque vous avez parlé de délégation, vous avez indiqué que vous avez eu des problèmes avec le gouvernement provincial, mais que vous faites confiance au gouvernement fédéral. C'était très agréable de vous l'entendre dire.

Le président : Bienvenue à cette deuxième partie de la réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Nous poursuivons notre étude du projet de loi S-6, la Loi sur l'amélioration de la réglementation au Yukon et au Nunavut.

Pour la deuxième partie, nous avons le plaisir d'accueillir M. David Morrison, qui est président et chef de la direction de la Yukon Energy Corporation.

Monsieur Morrison, je sais que vous venez aussi de loin. Je tiens à vous remercier d'avoir donné une partie du temps qui vous était réservé au groupe précédent. Je vous en suis très reconnaissant. La parole est à vous.

David Morrison, président et chef de la direction, Société d'énergie du Yukon : Je vous remercie de me donner l'occasion de venir parler des modifications à la LEESY, comme je les appelle. Je n'ai pas une longue série de remarques préliminaires, mais je pense avoir des points importants à présenter.

Nous ne parlerons pas — du moins je l'espère — des enjeux discutés avec le groupe précédent. Ce ne sont pas les miens. Aujourd'hui, je suis ici pour dire que la Société d'énergie du Yukon a probablement fait l'objet de plus d'examen préalable de la LEESY que n'importe qui d'autre. Nous sommes donc bien au fait de ces questions. Nous voulons parler des aspects pratiques du processus et de l'incidence de bon nombre de ces modifications sur l'amélioration du processus.

Nous avons fait l'objet de trois examens préalables du comité de direction, ce qui est deux de plus que n'importe qui d'autre, je suppose. Nous avons fait l'objet de 33 examens préalables d'un bureau désigné et 39 examens du processus de la LEESY.

Les délais sont d'une importance capitale. Pour aider le comité à comprendre cet aspect, je vais prendre une minute pour vous expliquer le fonctionnement des projets. Les projets n'évoluent pas au rythme des délais des autres. Pour construire quelque chose, tout se déroule en fonction d'un ensemble de processus plutôt logiques. Il y a d'abord la planification; ensuite, il y a les études environnementales de référence et les études techniques préliminaires. Puis, les projets commencent à progresser. Cette progression ne se fait pas lorsque tous les détails sont fixés et réglés. Ils progressent au fil du temps, à mi-parcours, et font ensuite l'objet de processus d'examen. Avoir des processus d'examen dont les délais ne sont pas clairement définis — avec exactitude — complique beaucoup la tâche des gens qui investissent des millions, voire des centaines de millions de dollars.

In the last five years, we have spent over \$250 million advancing projects, more than anyone else has spent in the Yukon, outside of government. I think in some way you could say we are government; we are certainly a Crown corporation. As a Crown corporation, we are used to being regulated. We are regulated, regulated and regulated. We're used to regulation that has very clear, well-defined and well-prescribed operating frameworks. I would say that as much as YESAA has grown and improved over its life, it has some ways to go, and I think some of these amendments that you are talking about will really be helpful in that respect.

Although I heard the debate around how and where the policy directive piece fits, I'd like to speak to you about why I think the policy directive piece is very important. You can't have an entity that doesn't have a parent, that can't be guided by someone. When you are trying to guide an organization or an entity, a regulator or an assessment body such as YESAA, you can't always have it going back to a legislature to get legislative change when you are talking about the practicalities of how an assessment process or regulatory process can be refined to make it work better.

I would ascribe to Senator Patterson's view that regulation by someone closer to us is better than someone far away, but I would not throw the baby out with the bathwater on the policy directive piece. I think it's important that someone can guide an organization through its growth period, and someone has to be responsible and have the ability to set policy, guidance and framework in order to do that. It's imperative that organizations such as YESAA, which I'm grouping into this regulatory bundle of things, have consistency, fairness and transparency. That can be improved because organizations, economies, and provinces and territories grow and change over time, and somebody has to have that guiding hand.

Without going on and on about it, my experience over the years — and I've been doing this a long time. This grey hair isn't only from stress; it's from age, as well, and experience. We can fight about the intricacies of things or we can, in my view, look at the practicalities and look at building things and making them better.

There are a couple of other points before I get into giving examples of where there are issues. Adequacy, in my opinion, is almost the most important thing that could be dealt with here in terms of how it's defined and the fact that it has to be defined and clear. As much as your timelines are welcome and as much as your timelines really define, from my perspective, the bigger issue of executive committee and designated office timelines being shrunk, I don't think they're shrunk enough, in my opinion, because they still allow a lot of time to go through a process. This process has all kinds of starts and stops over and above those

Au cours des cinq dernières années, nous avons consacré plus de 250 millions de dollars dans la mise en oeuvre de projets, ce qui est plus que n'importe qui d'autre au Yukon, à l'exception du gouvernement. Je pense qu'on pourrait presque dire que nous sommes le gouvernement; nous sommes à tout le moins une société d'État. À ce titre, nous avons l'habitude de la réglementation. Nous y sommes assujettis en tout temps. Nous avons l'habitude d'une réglementation fondée sur des cadres opérationnels très clairs, bien définis et bien énoncés. Je dirais que même si la LEESY a évolué et qu'on y a apporté des améliorations depuis son entrée en vigueur, il reste du travail à faire. Je pense que certaines des modifications dont il est question ici seront très utiles à cet égard.

Même si j'ai écouté le débat sur le fonctionnement et la pertinence de la disposition sur les instructions générales, j'aimerais vous dire pourquoi j'estime qu'il s'agit d'une disposition très importante. On ne peut avoir une entité orpheline qui ne peut recevoir d'instructions de personne. Lorsque l'on veut orienter un organisme, une entité, un organisme de réglementation d'évaluation comme la LEESY, on ne peut pas toujours être obligé de demander à une assemblée législative de modifier la loi lorsqu'il s'agit simplement de trouver des façons pratiques d'améliorer un processus d'évaluation ou de réglementation.

Je souscris au point de vue du sénateur Patterson voulant qu'il soit préférable que la réglementation émane d'une entité qui est plus proche de nous que d'une entité éloignée, mais pour ce qui est de la disposition sur les instructions générales, je ne veux pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Je pense qu'il est important qu'un organisme en évolution ait un guide; quelqu'un doit en avoir la responsabilité et doit disposer du pouvoir d'établir des politiques, des orientations et des cadres à cet égard. Il est essentiel que des organismes comme la LEESY — que je place dans ce groupe d'organismes de réglementation — puissent compter sur cette uniformité, cette équité et cette transparence. Il est possible de faire mieux, car les organismes, les économies, les provinces et les territoires croissent et évoluent au fil du temps; il faut quelqu'un pour les orienter.

Sans vouloir m'éterniser là-dessus, mon expérience, au fil des ans... Je suis dans le domaine depuis longtemps. Ces cheveux gris ne sont pas seulement attribuables au stress, mais aussi à l'âge et à l'expérience. Nous pouvons nous quereller pour des subtilités ou nous pouvons, à mon avis, examiner les aspects pratiques et chercher à construire des choses et à les améliorer.

Avant de vous donner des exemples de situations qui posent problème, j'aimerais aborder deux ou trois autres points. À mon avis, la pertinence est peut-être l'aspect le plus important dont on devrait s'occuper par rapport à la façon dont c'est défini et au fait que cela doit être défini clairement. Bien que les délais soient les bienvenus et bien qu'ils définissent réellement, selon moi, l'enjeu plus grand qu'est la réduction des délais des examens du comité de direction et du bureau désigné, je ne crois pas pour autant qu'ils aient été assez réduits, parce que l'on accorde toujours beaucoup de temps pour franchir les étapes d'un processus. Ce processus est

16 months. Yes, I understand why you have to have some leeway built into things, but right now that leeway is unfettered. It doesn't have any fences, and it needs fences. It needs to be clear for all parties what the definitions of those things are, because coming in and doing what you think is the right thing, and having somebody tell you it's not adequate, is esoteric; it doesn't give clarity to the process. When you are spending tens or hundreds of millions of dollars, you need to know the rules of the game and they need to be clear and consistent.

Timelines are very important, as I have said, but the consistency of the process is very important. When I get down to timelines, I'd like to see some breakdowns within the process that give me an idea of how you get from one step to the next step, not just the strict 16-months on the executive committee or 9-months on the decision body.

To give you an example, from issuing a draft screening report to getting a final screening report should be a fairly straightforward and short process. You have done all the work. You have taken all the comments. You have had your consultants and experts look at it, and you have actually written a draft screening report.

On our LNG projects, which we just had through the YESAA, it was 82 days to go from a draft screening report to a final screening report. I don't know; how do you take 82 days? Thirty days for public comment and 52 more days to write a report that you have already written. That is too long, and I don't know what happens in that period of time.

Sixty-two days for Mayo B; 76 days for Carmacks-Stewart to get from the draft screening report to the final screening report. Seventy-six days for a project that is a transmission line. Not one pole in water anywhere, no issues, mostly following the highway.

You have got to look at projects. I can see that some project that is large and has a huge environmental imprint might take 16 months, but I would like to see some consideration around smaller, less impactful projects. Maybe there's a more straightforward process in terms of timelines.

I hadn't wanted to comment on it — and it wasn't part of my intention to comment on it — but I just have two final points, and then I will give senators the floor.

Senator Patterson or Senator Mitchell raised the question of adding cumulative effects to the issue. I want to caution you on cumulative effects. I would say it is probably a very good example of something that has to be properly defined and given certainty from the proponent's point of view as well as the assessor's point of view.

interrompu et repris maintes fois, et il se termine bien au-delà des 16 mois. Certes, je comprends qu'il faut intégrer une certaine latitude, mais actuellement, cette latitude est illimitée. Il n'y a pas de limites, et il en faut. Toutes ces choses doivent être clairement définies pour toutes les parties, parce que lorsqu'on commence quelque chose en pensant que c'est la chose à faire et qu'on apprend ensuite que cela ne convient pas, c'est de l'esotérisme. Cela ne rend pas le processus limpide. Lorsqu'on dépense des dizaines ou des centaines de millions de dollars, il faut connaître les règles du jeu, et ces règles doivent être claires et uniformes.

Comme je l'ai indiqué, les délais sont importants, mais l'uniformité du processus est essentielle. Pour ce qui est des délais, j'aimerais voir dans ce processus une grille qui me donnerait une idée de la façon dont on passe d'une étape à l'autre plutôt que d'avoir seulement le délai de 16 mois pour l'examen du comité de direction ou celui de 9 mois pour l'examen de l'organisme décisionnel.

À titre d'exemple, passer de la présentation d'une ébauche du rapport d'examen préalable à celle d'un rapport final devrait être un processus assez simple et assez rapide. Vous avez fait tout le travail. Vous avez entendu tous les commentaires. Vos consultants et experts ont étudié le dossier et vous avez rédigé une ébauche du rapport d'examen préalable.

Pour nos projets de GNL, qui viennent de franchir le processus de la LEESY, il a fallu 82 jours pour passer de l'étape de l'ébauche du rapport d'examen préalable à celle du rapport final. Je ne sais pas ce qu'il en est, mais comment cela peut-il prendre 82 jours? On parle de 30 jours pour obtenir les commentaires du public et 52 jours supplémentaires pour rédiger un rapport qui l'est déjà. C'est trop long, et je ne sais pas ce qui se passe entretemps.

Pour passer de l'étape de l'ébauche du rapport d'examen préalable à celle du rapport final, il a fallu 62 jours pour le projet Mayo B et 76 jours pour le projet Carmacks-Stewart. Soixante-seize jours pour un projet de ligne de transmission. Il n'y aura aucun poteau dans un plan d'eau, où que ce soit, il n'y a aucun problème; le trajet suit essentiellement l'autoroute.

Il faut tenir compte de la nature des projets. Je comprends qu'on puisse avoir besoin de 16 mois pour certains grands projets qui ont une empreinte environnementale considérable, mais j'aimerais que l'on tienne compte des projets plus modestes ayant des effets moins importants. Il existe peut-être un processus plus simple en ce qui concerne ces délais.

Je ne voulais pas faire de commentaire à ce sujet — je n'en avais pas l'intention —, mais il me reste deux derniers points. Ensuite, je céderai la parole aux sénateurs.

Le sénateur Patterson — ou le sénateur Mitchell — a parlé de la possibilité d'ajouter à cet enjeu la question des effets cumulatifs. Je tiens à faire une mise en garde à cet égard. Je dirais qu'il s'agit probablement d'un très bon exemple de quelque chose qui doit être défini adéquatement et clairement, tant du point de vue de la partie intéressée que de celui de l'organisme d'évaluation.

We built a transmission line. I will use this as an example, even though cumulative effects weren't brought into it to the same extent as I think you are talking about. The cumulative effects piece on a transmission line, because it was raised, was, "Well, that's opening this area to economic development. We need to assess that."

I beg you to help me define how you would assess that because there is no economic development. How do you know what is going to happen? How long do you think it's going to take? When is it going to happen?

Yes, I think these things are all well and good to add, and I'm a big supporter of regulatory processes. However, you really have to be in a position to clearly define them and manage these processes in a way that doesn't just open this big question up and cause further delays and further differences in determining what cumulative effects are, how they are defined.

We have had some good YESAA experiences and we have had some negative ones, and one of the issues has to do with — I can't remember the phrase — trying to harmonize processes, not duplicate processes. I will give you an example from both Mayo B, our hydro project, and the LNG project we just built.

We are regulated on those projects and everything else we do by an economic regulator, the public utility board, just like all other provincial regions, with the exception of Saskatchewan. They are an economic regulator. YESAA has always relied on them to deal with these questions: Is this project economic? Is it the best choice in terms of alternatives for the options being looked at?

In this last hearing, at the eleventh hour, as part of this getting from draft screening report to final screening report, they decided they would go out and get an economic analysis done of the project. We had just been through a three- or four-month process with our public utility board, an exhaustive process — six hundred written questions — and YESAA decides it is going to go off and get another opinion, in their view, from somebody who did weeks, if not a month or so, of work and came back and said I don't know what because we never saw the report.

The same thing happens in a different light with the water board. We go through a YESAA process, which looks at the environmental footprint and the use of water and all of those issues, and then we're off to the water board to do exactly the same thing. It is months and months and months.

I know that people can't control when people apply for projects and how these processes roll out, but there has to be consideration given to the costs that are happening to the proponent.

Nous avons construit une ligne de transmission. Je vais utiliser cela comme exemple, même les effets cumulatifs n'ont pas été pris en compte avec autant d'importance que ce dont vous parlez. Voici ce qui a été dit — parce qu'il en a été question — pour les effets cumulatifs d'une ligne de transmission : « Eh bien, cela pave la voie au développement de la région. Nous devons évaluer cela. »

Je vous demande de bien vouloir m'expliquer comment on peut l'évaluer, parce qu'il n'y a pas de développement économique. Comment peut-on savoir ce qui va se passer? Combien de temps faudra-t-il, selon vous? Quand est-ce que cela va se produire?

Je pense qu'il convient d'ajouter ces choses, et je suis un ardent défenseur des processus de réglementation. Toutefois, il faut être en mesure de définir clairement et de bien gérer ces processus afin d'éviter de lancer de grandes interrogations et ainsi entraîner des retards supplémentaires et des disparités au sujet de la définition des effets cumulatifs.

En ce qui concerne le processus de la LEESY, nous avons eu de bonnes et de mauvaises expériences. L'un des problèmes portait sur... Je ne me souviens pas de la phrase, mais il s'agissait d'essayer d'uniformiser les processus plutôt que de les dédoubler. Je vais vous donner deux exemples. L'un concerne le projet Mayo B, notre projet hydroélectrique, et l'autre, le projet de GNL que nous venons de construire.

Comme dans toutes les provinces, à l'exception de la Saskatchewan, nous sommes assujettis à la réglementation d'un organisme de réglementation économique — la commission des services publics — pour nos projets et toutes nos activités. C'est un organisme de réglementation économique. Dans le cadre de la LEESY, on fait toujours appel à cet organisme pour les questions suivantes : le projet est-il économique? S'agit-il du meilleur choix parmi les solutions étudiées?

Lors de la dernière audience, pendant la période entre la présentation de l'ébauche du rapport d'examen préalable à celle du rapport final, ces gens ont décidé à la dernière minute de demander une analyse économique du projet. Nous venions de terminer un processus avec la commission des services publics, ce qui avait pris trois ou quatre mois. C'était un processus exhaustif; il y avait quelque 600 questions écrites. Puis, les gens de la LEESY décident de demander un autre avis, selon leur point de vue, auprès d'une personne qui a travaillé des semaines, si ce n'est pas un mois, pour enfin revenir et dire qu'il ne le savait pas parce qu'il n'a jamais vu le rapport.

La même chose, mais de façon un peu différente, est arrivée avec l'Office des eaux. Nous suivons le processus de la LEESY, qui nous permet d'examiner l'empreinte écologique, l'utilisation de l'eau et tous les enjeux connexes; et puis nous nous tournons vers l'Office des eaux pour qu'il fasse exactement la même chose. Et tout cela prend de longs mois.

Lorsque l'on fait une demande de projet, on ne peut pas tout contrôler, et notamment le déroulement du processus, mais il faut tenir compte des coûts que doit assumer le promoteur.

My final point is that there are often costs, and we have no way to dispute the costs or refute them other than by going through a referral-back process by saying that we're not going to do it.

On the Carmacks-Stewart line, in the YESAA final screening report, they moved a section of the transmission line. They moved it from our routing, and they picked the route. It was \$2 million to change the route. That's a lot of money, and we had no say. Our only say was that we could go back, but now we're talking about a process of six, eight or nine months more. So you eat it and keep going, but these are not insignificant.

We have got to find ways of having rules that deal with these kinds of issues. I think having the minister — and, in my mind, I don't care if it's federal or territorial — be able to set these policy directives and make sure these things are transparent and well prescribed is an imperative part of this process.

I would argue for more time, but you probably won't give it to me. So I'm ready for questions, Mr. Chair.

The Chair: Thank you very much. We'll start with Deputy Chair Massicotte.

Senator Massicotte: Thank you, Mr. Morrison, for being with us. You know our chairman well.

Talk to me about process. You were in the cog and you were involved in the last five years when you reviewed the existing act. You heard from our previous witnesses that they had 76 recommendations, 72 unanimous, and that this is an important improvement and an important act. What they're very upset about is that the policy directive paragraph, as well as the delegation paragraph, was brought in at the end and not discussed with your group. Is that the case?

Mr. Morrison: I can't comment, Senator Massicotte, on where that was brought in. I wouldn't be part of that tripartite group. We were certainly allowed to comment. We provided comments, but I don't know where all of that piece took place.

Senator Massicotte: On the policy, you make an argument saying that it is very important and useful and that we need somebody to decide and give direction. Was that part of the 76 recommendations that the group came up with and said, "We need to insert such policy direction?"

Mr. Morrison: That I don't know. I don't know where that came from in the process; I'm just saying it's good.

I don't know regulatory processes or boards that don't have this. In the Yukon Public Utilities Act that we're governed by, which is the one I'm most familiar with, that power exists. The minister can give direction and make policy for the public utility

Dernière chose, il y a souvent des coûts et le seul moyen que nous ayons de les contester ou de les refuser est de renvoyer le dossier en disant qu'on n'y donnera pas suite.

S'agissant de la ligne de transport d'énergie Carmacks-Stewart, dans le rapport final d'examen conformément à la LEESY, on a déplacé une partie de la ligne. Le changement de trajet a coûté 2 millions de dollars. C'est beaucoup d'argent et on ne nous a pas demandé notre avis. La seule chose qu'on aurait pu dire, c'est de revenir en arrière, mais le processus aurait pris alors six, huit ou neuf mois de plus. Alors on ne dit rien et on continue, mais ce n'est pas sans conséquence.

Nous devons trouver des moyens de réglementer ces types d'enjeux. Le fait que le ministre — et à mes yeux, ce pourrait être le ministre fédéral ou territorial, ça n'a pas d'importance — puisse élaborer des lignes directrices en s'assurant que tout est transparent et bien prescrit, est une étape incontournable du processus.

Je pourrais demander plus de temps, mais vous ne me l'accorderez probablement pas. Je suis donc prêt pour les questions, monsieur le président.

Le président : Merci beaucoup, nous allons commencer par le vice-président, M. Massicotte.

Le sénateur Massicotte : Merci d'être venu, monsieur Morrison. Vous connaissez bien notre président.

Parlez-moi du processus. Vous en faites partie depuis cinq ans que vous passez en revue la loi actuelle. Vous avez entendu de la part de nos témoins précédents qu'il y avait eu 76 recommandations, dont 72 faisaient l'objet d'un consentement unanime, et que cela constituait une amélioration importante et une loi importante. Mais ce qui les a mis en colère, c'est que le paragraphe sur la directive stratégique ainsi que le paragraphe sur la délégation ont été proposés au dernier moment, sans qu'on en discute avec votre groupe. Est-ce le cas?

M. Morrison : Je n'ai rien à dire, monsieur, sur l'endroit où ces paragraphes ont été proposés. Je ne voulais rien avoir à faire avec ce groupe tripartite. Nous avons certainement été autorisés à faire des commentaires. Nous en avons fait, mais je ne sais pas où tout cela s'est déroulé.

Le sénateur Massicotte : S'agissant de la politique, vous faites valoir qu'elle est très importante et utile, et que nous avons besoin que quelqu'un décide et fournisse les orientations nécessaires. Est-ce que cela faisait partie des 76 recommandations que le groupe a proposées en disant : « Nous devons indiquer une telle orientation »?

M. Morrison : Ça, je ne le sais pas. Je ne sais pas d'où cela provient dans le processus; tout ce que je dis c'est que c'est utile.

Je ne connais pas de processus réglementaire ou d'office de réglementation qui ne prévoit pas cela. Dans la Loi sur les entreprises de service public du Yukon, qui nous régit et que je connais bien, ce pouvoir existe. Le ministre peut fournir des

board. My friend Senator Patterson, I don't know if it's in Nunavut because I'm not as familiar, but certainly, when it was the Northwest Territories, that policy existed there as well.

I wouldn't have paid that much attention to where it came up in the process. I just look at the concept itself, and I know how important that is.

Senator Lang: I would like to welcome Mr. Morrison here. You gave a very good overview with respect to the meat and potatoes of the actual process itself, and that's why, in part, this legislation is here, to make it more efficient. Later on next week I think we will hear from other proponents that have gone through the process, and they will describe their difficulties and successes.

There is something I want to follow up on a little further. That's the question from Senator Massicotte about the policy and the ability for the minister or, quite frankly, the department in consultation with the board, to develop policies that give discipline to the system.

I would like to have you describe further how you would see that working. If you were the minister and were put in the position to say that for cumulative effects, I think there should be a policy and clearly describe what that policy is, within a general framework, so that a proponent would know how that is, how do you see putting that policy in effect?

Mr. Morrison: To me, there is a myriad of ways you could do that. It would be part of a consultative process. You would want to sit down with folks who could articulate that in a draft that might get circulated or you could sit around the table and get input, go away and come back with a draft and circulate it. But for a number of these items, what they need is a definition and clear boundaries so that everyone understands where they can go and where they can't, and what is to be considered.

There are folks who can help do these things but it would then be, "Okay, let's have a discussion around the table between the parties and develop this." Not everybody is going to get everything they want, but at least you will be able to define it and perhaps it can be refined as it goes forward.

Senator Lang: I would like to move to another area, which is the question of the issues raised earlier today. I believe they were very sincere in how they presented their positions. At the same time, we know we have a piece of legislation that is very important to Yukon. As I think Senator Wallace said, consultation doesn't mean that you get everything you have requested. At the end of the day, there are some compromises and in some cases the other point of view prevails.

I will make this comment: You and I both know, being from the Yukon — and as the premier said very clearly the other day — that our process, if we don't have changes, is very much behind what every other jurisdiction in Canada presently has in place. How important and imperative do you feel this legislation is to

orientations à l'entreprise de service public. Mon ami le sénateur Patterson, je ne sais pas s'il y a cela au Nunavut que je ne connais pas aussi bien, mais certainement, cette politique était également en vigueur dans les Territoires-du-Nord-Ouest.

Je n'aurais pas prêté beaucoup d'attention à sa provenance dans le processus. Je ne m'intéresse qu'au concept de lui-même et je sais combien cela est important.

Le sénateur Lang : J'aimerais accueillir M. Morrison. Vous nous avez donné un très bon résumé du processus et c'est la raison pour laquelle ce projet de loi est ici présenté pour, en partie, rendre ce processus plus efficace. La semaine prochaine, nous entendrons d'autres promoteurs qui ont suivi le processus et qui nous communiqueront leurs difficultés et leurs réussites.

Il y a quelque chose que j'aimerais approfondir. Cela se rapporte à la question que le sénateur Massicotte a posée à propos de la politique et la capacité, pour le ministre, ou pour être franc, pour le ministre, en consultation avec l'office, d'élaborer des politiques qui disciplineront le système.

J'aimerais que vous nous donniez d'autres détails sur son fonctionnement. Si vous étiez le ministre et dans la position de dire que, pour les effets cumulatifs, il devrait y avoir une politique et que vous décriviez cette politique, dans un cadre général, de façon à ce qu'un promoteur puisse en prendre connaissance, comment feriez-vous entrer cette politique en vigueur?

M. Morrison : On pourrait le faire d'une multitude de façons. Cela ferait partie d'un processus consultatif auprès de gens capables d'articuler cette politique et de la faire connaître. Mais pour un certain nombre de ces éléments, ce qu'il faut c'est une définition et des frontières claires de façon à ce que tout le monde sache jusqu'où on peut aller et les éléments à considérer.

Il y a des gens qui peuvent s'en charger et qui en débattraient avec les parties intéressées. Tout le monde n'obtiendra pas tout ce qu'il veut, mais au moins, vous serez en mesure de définir la politique, qui pourra être peaufinée au fil du temps.

Le sénateur Lang : J'aimerais revenir sur un autre élément, à savoir la question des enjeux dont on a parlé aujourd'hui. Je pense que les points de vue ont été exprimés de façon sincère. En même temps, nous avons une mesure législative qui est très importante pour le Yukon. Comme le sénateur Wallace l'a dit, je crois, consultation ne signifie pas d'obtenir tout ce que l'on demande. Ultimement, il y a des compromis à faire et, dans certains cas, d'autres points de vue sont prioritaires.

Je dirais simplement ceci : vous et moi savons, étant donné que nous sommes originaires du Yukon — et comme l'a dit très clairement le premier ministre l'autre jour — que notre processus, si nous n'avons pas de changement, est très en retard par rapport à ce qui est actuellement en vigueur dans toutes les autres

ensure that we regain our competitive position with the rest of Canada, the Northwest Territories and Nunavut so that we can carry on with attracting investment?

Mr. Morrison: It is easy sometimes to say, well, it is just an assessment process and everybody has assessment processes so you have to let them have a life of their own. I don't think that's the case. Getting the processes right is highly important in a day where money can travel much more freely than it ever could.

There is competition for the investment dollar, and it is highly competitive. One of the things about Yukon is that much as you have all seen how beautiful it is — and how much those of us who live there like being there — it does have a high cost of business. If you add to that cost by regulatory or assessment processes that are lengthy, cumbersome and not easy to understand or navigate, you add another chink in the armour. You are adding up to a point where maybe you have pushed the rock too far and you are back down the hill again.

People look at all these things. It isn't just the fact that there are some minerals in the ground; it is how we get them out of there. Where do they go? What's the process? How much does it cost? When I indicated that these processes can add cost to projects, they can add significant cost to processes, particularly when they're not well defined. That mushiness adds time, and time is very costly.

You might get a two-month delay in an assessment process that costs you a year from a construction point of view, because you have missed the construction window. Those things really add up. They add up significantly.

Senator Seidman: Thank you very much. You have provided the pragmatic viewpoint to us and we appreciate that enormously.

If I could make a point, which almost everybody who asked questions has made, that has to do with your support and point of view that an individual providing broad policy direction to this growing body is of enormous import, and the amendments provide very clear limitations on that. They provide boundaries when it says in 121.1(2) that "Policy directions do not apply in respect of any proposal for a project that, at the time the directions are given, has been submitted to a designated office, the executive committee or a panel of the Board." So there are very defined limitations.

Mr. Morrison: As there should be. Nothing should be opened.

Senator Seidman: Exactly. The minister was very clear about that when he was here because that was an issue.

You have a lot of experience and have given us examples of how things weren't working. Could you succinctly, maybe without specific examples, tell us from your point of view what ways the current system has not been working?

provinces du Canada. À votre avis, dans quelle mesure cette loi est importante et incontournable pour retrouver notre position concurrentielle avec le reste du Canada, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut et, partant, pour continuer d'attirer les investissements?

M. Morrison : Quelquefois, il est facile de dire qu'il ne s'agit que d'un processus d'évaluation comme tout le monde en a et qui fait son temps. Je ne pense pas que ce soit le cas. Avoir de bons processus est d'autant plus important de nos jours que l'argent circule plus facilement que jamais.

La concurrence pour attirer les investissements est féroce. Ce qui caractérise le Yukon, mis à part sa beauté et le fait que nous aimons tous y vivre, c'est le coût élevé des affaires. Si vous y ajoutez des processus réglementaires ou d'évaluation longs, encombrants et pas faciles à comprendre, cela fait un obstacle de plus. Vous en arrivez au point où le bouchon a été poussé trop loin et vous vous retrouvez à la case départ.

Les gens prennent tout cela en considération. Il ne s'agit pas simplement de la présence de minéraux, mais de leur mode d'extraction. Comment procède-t-on? Quel est le processus? Combien cela coûte-t-il? Quand j'ai dit que tous ces processus ajoutent des coûts aux projets, ils peuvent aussi ajouter des coûts importants aux processus, particulièrement lorsque ces processus ne sont pas bien définis. Ce flou fait perdre du temps et le temps est extrêmement cher.

Vous pouvez ajouter un retard de deux mois dans un processus d'évaluation qui vous coûte un an du point de vue de la construction, parce que vous avez laissé passer l'occasion. Toutes ces choses s'ajoutent et de façon importante.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup de votre point de vue pragmatique, que nous apprécions énormément.

Si je pouvais souligner quelque chose, et presque tous les intervenants en ont parlé, c'est l'appui que vous manifestez et l'idée que quelqu'un qui offre de larges orientations stratégiques revêt une extrême importance et que les amendements présentent des limites très précises à son intervention. J'en veux pour preuve le paragraphe 121.1(2) qui stipule que : « Les instructions ne visent toutefois pas la proposition relative à un projet de développement qui, au moment où elles sont données, a été soumis à un bureau désigné, au comité de direction ou à un comité restreint. » Les limites sont donc très bien définies.

M. Morrison : Et elles devraient l'être. Rien ne devrait rester vague.

La sénatrice Seidman : Exactement, le ministre a été très clair à ce sujet lorsqu'on en a parlé.

Vous avez beaucoup d'expérience et vous nous avez donné des exemples de dysfonctionnements. Pourriez-vous nous dire succinctement, sans entrer dans les détails, ce qui n'a pas fonctionné dans le système actuel?

Mr. Morrison: I will give you a couple of examples of specifics, but in a general sense in terms of issues. I want to speak here more at the executive committee level, which I'm personally more familiar with.

The YESAA office does not necessarily have expertise in that industry or that process, so if we come in with this LNG project, nobody in that office has been through it, doesn't know what a gas engine is, doesn't know what gasification equipment is, has no clue; fine. So they go out and get experts.

Certainly in this case they got experts. We agreed around the table, as stakeholders, on the limits. One of the issues is the impact of the process if there's a spill or a dangerous situation. It was very clear that it is limited to the boundary of the property.

Well, those were YESAA's experts. Then they decided, for some reason, they were going to get other experts who told them something else. But what they were doing was getting into the role of the regulator. They were crossing a boundary and talking about what are really regulatory issues and they were told that by the regulator, but they still wanted to go out and do that work.

One of the difficult issues is that you have a lot of people giving you a lot of comments. How do you address them? At some point, they don't have the resources to do that, so they may need more resources.

More importantly, it is the lack of understanding. We were going through a designated office screening on an air emissions permit for our diesels and we get questions: "Tell us how you're going to operate the diesel, system-wide." We're talking about one community at a designated office. "Tell us how you're going to operate this system, system-wide. Why are you going to do it this way or that way?" Those are operational issues that have nothing to do with the air emissions in that community.

They tend to stray out of their area, which is why I talked earlier about needing to understand the adequacy, but you also have to understand the roles what you are really assessing. You are assessing what's in front of you. Whether you want to stray or people want to make comments about things, they tend to get dragged off, I would say.

One of the things I really like about the YESAA, and I would be at fault for not saying this, is the ability to go in and talk to them, whereas you can't talk to most regulators. You can have a discussion with them. You don't always win, but at least you get an opportunity to state your case, and that's important. It is important in all this process to realize that you're going to win some and lose some. You are going to get regulated. You are going to have an environmental decision that doesn't have

M. Morrison : Je vais vous en donner quelques exemples que je vous décrirai de façon générale. Je vous en parlerai du point de vue de la direction, niveau que je connais le mieux.

Le bureau de la LEESY n'a pas d'expertise dans une industrie ou un processus donnés. On peut avoir un projet de GNL, et personne au bureau ne l'a examiné, ne sait ce qu'est un moteur au gaz ni du matériel de gazéification. Mais pas de problème, on se tourne vers les experts.

Dans ce cas, on s'est évidemment tourné vers les experts. En tant qu'intervenants, nous avons convenu des limites. L'un des points à envisager est la portée du processus, s'il y a un déversement ou une situation dangereuse. Il était très clair que cela se limitait à la propriété.

Bon, il s'agissait d'experts de la LEESY. Ils ont décidé ensuite, pour une quelconque raison, de s'adresser à d'autres experts qui leur ont dit d'autres choses. Mais leur action s'apparentait dès lors à une fonction de réglementation. Ils dépassaient une limite et parlaient de ce qui était vraiment des enjeux réglementaires, ce que leur a dit le responsable de la réglementation, mais ils ont voulu quand même procéder.

L'une des difficultés est qu'il y a beaucoup d'intervenants, donc beaucoup de commentaires. Comment les traiter? Jusqu'à un certain point, ils n'ont pas les ressources nécessaires.

Mais ce qui est plus important encore, c'est le manque de compréhension. On nous a adressé à un bureau d'évaluation désigné qui délivre des permis pour les émissions atmosphériques des moteurs diesel, où on nous a posé des questions du genre : « Comment allez-vous faire fonctionner le moteur diesel à l'échelle du système? » Il s'agit d'une seule communauté à un bureau désigné. « Dites-nous comment vous allez faire fonctionner ce système, pourquoi allez-vous le faire de cette façon-ci ou de cette façon-là? » Ce sont des questions opérationnelles qui n'ont rien à voir avec les émissions atmosphériques dans cette communauté.

Ils ont tendance à sortir de leur domaine. C'est pourquoi j'ai parlé de la nécessité de comprendre la pertinence de leur action. Mais vous devez aussi comprendre les rôles que vous évaluez. Vous évaluez ce qui est en face de vous. Si vous voulez vous écarter du sujet ou si des gens font des commentaires, on a tendance à s'écarter du sujet.

Ce que j'aime beaucoup à propos de la LEESY, et je m'en voudrais de ne pas le dire, c'est la possibilité de parler aux responsables, alors que dans la plupart des cas, il est impossible de parler aux responsables de la réglementation. On peut discuter avec eux. On n'a pas toujours gain de cause, mais au moins on peut faire valoir ses arguments, et c'est important. Dans tout ce processus, il est important de prendre conscience que l'on va gagner certaines choses, mais que l'on va en perdre d'autres. On

everything you want in it, but that's not the point. The point is to do the best job and as long as it is done fairly and transparently, I think we're all winners.

Senator Black: I sense a very high level of frustration, Mr. Morrison. Coming from the energy industry before I came here, I understand where that is coming from.

Mr. Morrison: Yes.

Senator Black: You have reviewed the proposed legislation. Have you any suggestions for things you would want in addition to what you see?

Mr. Morrison: I thought about that, and I don't think so. My answer would only stay that way if the amendments in the bill go forward. They're very important amendments.

Senator Mitchell: It was understandably your frustration in the 82-day example and the 62-day example — you alluded to what may be the answer to that in an earlier answer. Is it a capacity problem, a budget problem or a problem of not having a sense of urgency? Do they need more people or money?

Mr. Morrison: I wouldn't have experience enough to say they need more people, but my sense is that they do. We were at an executive committee screening and a couple of others were coming in the door but there were inadequacies, and it is not a big office. They're looking for people. In conversations I've had with members of the executive committee, I've heard them say they're scrambling to find some people to try to get through it.

The difficulty is that it can be a real roller coaster. You can have a whole bunch of projects in and then you might not have any for a bit. You will get one and then maybe there's a whole bunch of others. You can't manage the timing of how these projects come in. That's one of the challenges; so overall, probably, yes.

Also in the process, there have to be clear targets of how you get from point A to point B. They struggle with that at times as well and with the experience of the staff they have.

[Translation]

Senator Boisvenu: Mr. Morrison, thank you very much for being here. And I would like to thank you again for your hospitality when we visited the Yukon in the spring. Personally, I thoroughly enjoyed it.

I spent about 10 years working as a senior manager at Québec's environment ministry, so I appreciate your frustration. The private sector would always point to two major irritants: the amount of time it took to obtain approvals and, especially, the lack of any distinction between high-impact projects and low-impact ones. I would often see employees take longer to deal with

va être soumis à une réglementation. On va faire l'objet d'une décision environnementale qui ne vous satisfera pas entièrement, mais là n'est pas la question. La question est de faire de son mieux et tant que cela est fait de façon équitable et transparente, je pense que nous sommes tous gagnants.

Le sénateur Black : Je sens chez vous un degré de frustration extrêmement élevé, monsieur Morrison. Venant du secteur de l'énergie, je vous comprends.

M. Morrison : Oui.

Le sénateur Black : Ayant examiné le projet de loi, y a-t-il des choses que vous aimeriez ajouter?

M. Morrison : J'y ai pensé, mais je ne vois rien à ajouter, mais seulement si les amendements sont adoptés, car ils sont très importants.

Le sénateur Mitchell : On comprend votre frustration dans l'exemple de 82 jours et celui de 62 jours, vous y avez fait allusion dans votre réponse précédente. Est-ce un problème de capacité, un problème de budget ou l'impression qu'il n'y a pas d'urgence? Ont-ils besoin de plus de gens ou de plus d'argent?

M. Morrison : Je n'ai pas suffisamment d'expérience pour vous dire qu'ils ont besoin de plus de gens, mais j'ai l'impression que c'est le cas. Nous procédions à une préétude du comité de direction et d'autres gens arrivaient et il y avait des choses qui ne fonctionnaient pas, mais le bureau n'est pas très grand. Ils cherchent des gens. Dans les conversations que j'ai eues avec des membres du comité de direction, je les ai entendus dire qu'ils avaient désespérément besoin de gens pour y arriver.

Le problème est celui des montagnes russes. Tout d'un coup, une foule de projets arrive et pendant un certain temps, il n'y a plus rien. Il est difficile de gérer leur arrivée. C'est donc là l'un des défis à relever, probablement, oui.

Dans le processus, il doit y avoir des cibles précises permettant de partir du point A pour arriver au point B. C'est là un des obstacles quelquefois, en plus du manque d'expérience du personnel.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Monsieur Morrison, merci beaucoup d'être ici. Je vous remercie encore de l'accueil que vous nous avez fait au printemps dernier, lorsque nous avons visité le Yukon. Personnellement, ce fut pour moi une très belle expérience.

J'ai été, pendant une dizaine d'années, haut fonctionnaire au ministère de l'Environnement du Québec. Je comprends vos frustrations. Il y a deux grands irritants que rapportaient les entreprises privées : c'étaient les délais pour l'obtention des autorisations et, surtout, le manque de discernement entre les projets à impact mineur et les projets à impact majeur. Je voyais

a low-impact project, and to develop legislation addressing production methods rather than desired results. This was a major source of frustration for companies.

I am not sure whether you heard the previous panel of witnesses. Correct me if I am wrong, but I gather that the people in the Yukon's Aboriginal communities are uneasy about having the minister delegate some of his powers to an authority other than them. I would like to know which of the two schools of thought you, as the proponent, subscribe to. Is it better to delegate this kind of responsibility to a provincial or territorial authority, like the Yukon, or to hand the power directly over to a local authority, like the Aboriginal community? Which is your preference? My understanding, given what we heard from one witness, is that the issue seems to have more to do with politics than the environment. What is your view on the matter in terms of efficiency and effectiveness? As far as the powers that are about to be delegated under Bill S-6 are concerned, would it be better to delegate them to a provincial authority, like the Yukon, or a more local one, like an Aboriginal band or community?

[English]

Mr. Morrison: I know enough about politics that I should probably dance around this one. Seeing as I'm here, let me try to be helpful without getting too much into the issue of politics.

I will start by telling you that our LNG project was just permitted through the regulatory process. There were 38 permits required before we could put a shovel in the ground. I tell you that by way of trying to be helpful, Senator Boisvenu, because I think there are levels; it isn't one or the other but a combination.

At the local level we are dealing with First Nations directly. Our LNG project is a good example as we're on Kwanlin Dun First Nations traditional territory, which is on our land, and Ta'an Kwach'an First Nations. We have a partnership with KDFN as they will be 50 per cent owners of this project. In some instances, they are decision bodies in projects.

As I said before in response to Senator Patterson's point, my preference is that it be more local than farther away. Quite frankly, would it bother me if the directive power stayed with the federal government? That wouldn't bother me at all.

Whatever government is in Ottawa and whatever government is in the Yukon will come and go. There will be changes. If you are going to bring it down to the local level, to individual First Nations, you are starting to bring it down too far. The practicality is that they have abilities on their lands and on their properties to make rules, laws, standards and guidelines. For example, on our Carmacks-Stewart transmission line, we cross Selkirk First Nation, Little-Salmon/Carmacks First Nation and other First

souvent les fonctionnaires prendre plus de temps pour traiter un projet à impact mineur, ainsi que pour élaborer une loi où l'on traite des moyens de production plutôt que des résultats à atteindre. Cela représentait une grande frustration pour les entreprises.

Je ne sais pas si vous avez écouté le panel précédent. Dites-moi si je me trompe, mais j'en déduis que les gens des communautés autochtones du Yukon semblent frileux à ce que le ministre délègue à une autre autorité que la leur certains de ses pouvoirs. Vous, en tant qu'entrepreneur, dans laquelle des deux écoles de pensée vous situez-vous? Est-il préférable de déléguer ce type de responsabilité à un pouvoir provincial ou territorial, comme le Yukon, ou de transmettre directement ce type de pouvoir à un pouvoir local, comme une communauté autochtone? Laquelle des deux préférez-vous? Ce que j'ai compris de l'un des témoignages, c'est qu'il semblerait s'agir davantage d'un problème politique que d'un problème environnemental, selon le discours que tenait le témoin. Où vous situez-vous en termes d'efficacité, d'efficience? Les pouvoirs que l'on s'apprête à déléguer dans le cadre du projet de loi S-6, serait-il préférable de les déléguer à un pouvoir provincial, comme le Yukon, ou à un pouvoir plus local, comme une bande autochtone ou une communauté autochtone?

[Traduction]

M. Morrison : Je connais suffisamment la politique pour tourner autour du pot. Je vais essayer d'être utile sans faire de politique.

Je commencerai par vous dire que notre projet de GNL vient juste d'être accepté aux fins du processus de réglementation. Il a fallu obtenir 38 permis avant de pouvoir soulever une pelletée de terre. Je vous dis cela pour vous renseigner, monsieur Boisvenu, parce que je pense qu'il y a des niveaux; ce n'est pas l'un ou l'autre, mais une combinaison.

Au niveau local, nous traitons directement avec les Premières Nations. Notre projet de GNL est un bon exemple, puisque nous nous trouvons sur le territoire traditionnel de la Première Nation de Kwanlin Dun, qui est sur notre terre, et des Premières Nations Ta'an Kwach'an. Nous sommes en partenariat avec la PNKD, qui possède 50 p. 100 des actifs du projet. Dans certains cas, il y a des organes décisionnaires.

Comme je l'ai déjà dit dans ma réponse au sénateur Patterson, je privilégie le local. Est-ce à dire que cela me gênerait si le pouvoir de donner des directives était maintenu au sein du gouvernement fédéral? Cela ne me gênerait pas du tout.

Quel que soit le gouvernement à Ottawa et quel que soit le gouvernement au Yukon, les gouvernements vont et viennent. Il y aura des changements. Si on ramène tout au niveau local, au niveau de la Première Nation, on descend trop bas. Ce qui est pratique, c'est que sur leurs terres, les Premières Nations sont en mesure d'élaborer des règlements, des lois, des normes et des lignes directrices. Ainsi, en ce qui concerne notre ligne de transmission Carmacks-Stewart, nous traversons les territoires

Nation lands. We are on settlement lands and have right-of-ways. We were prescribed what we could and couldn't do on those lands for those specific areas responding to each of the First Nations.

When you think about it that way, there is ability for all levels of government and municipalities within Yukon. We have permits from the City of Whitehorse, the Yukon government and the federal government. It is a fairly broad scope.

I don't want to think of it as a level of government or politics; I look at it more in terms of the practicalities. If it's a problem moving from the federal government down to the territorial government, then leave it at the federal level. I don't care, as long as somebody has an ability that is not legislation-based so that we don't have to go through a Parliamentary process to guide the ship; and the ship always needs to be guided by someone.

The Chair: Mr. Morrison, thank you kindly for giving up some of your time. We appreciate that. Thank you for your remarks, which were very good and will form part of our decision making.

Mr. Morrison: Thank you for the opportunity, senator.

(The committee adjourned.)

de la Première Nation de Selkirk, de la Première Nation de Little-Salmon/Carmacks et d'autres terres des Premières Nations. Nous nous trouvons sur des terres revendiquées, sur lesquelles nous avons un droit de passage. On nous a prescrit ce que nous pouvions faire ou pas sur ses terres, dans les régions relevant de chacune des Premières Nations.

Vu sous cet angle, il y a des capacités pour tous les niveaux de gouvernement et pour toutes les administrations municipales au Yukon. Nous avons des permis de la ville de Whitehorse, du gouvernement du Yukon et du gouvernement fédéral. Tout cela est de portée assez générale.

Je ne veux pas y penser comme un ordre de gouvernement ou de la politique, mais par rapport à ce qui est pratique. S'il est difficile de passer du gouvernement fédéral au gouvernement territorial, laissons donc les choses au niveau fédéral. Cela m'est égal, tant que quelqu'un a des pouvoirs non fondés sur la législation de façon à ce que nous n'ayons pas à passer par un processus parlementaire pour orienter le navire. Et le navire a toujours besoin d'un pilote.

Le président : Monsieur Morrison, c'est gentil à vous de nous avoir consacré du temps. Nous vous en sommes reconnaissants. Merci de vos remarques qui sont excellentes et dont nous nous inspirerons pour prendre nos décisions.

M. Morrison : Merci de m'avoir donné cette possibilité, sénateur.

(La séance est levée.)

APPEARING

The Honourable Bernard Valcourt, P.C., M.P., Minister of
Aboriginal Affairs and Northern Development

WITNESSES

Thursday, September 18, 2014

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:

Tara Shannon, Director, Resources Policy and Programs
Northern Affairs;

Janice Traynor, Senior Analyst, Environment and Renewable
Resources.

Department of Justice Canada:

Tom Isaac, Senior Counsel.

Tuesday, September 23, 2014

Yukon Government:

The Honourable Darrell Pasloski, Premier of Yukon;

Julie Stinson, Development Assessment Process Manager.

Government of Nunavut:

The Honourable Johnny Mike, M.L.A, Minister of Environment;

William MacKay, Director, Intergovernmental Relations.

Thursday, September 25, 2014

Council of Yukon First Nations:

Ruth Massie, Grand Chief;

Daryn R. Leas, Legal Counsel.

Little-Salmon/Carmacks First Nation:

Eric Fairclough, Chief.

Champagne and Aishihik First Nations:

Mary Jane Jim, Councilor;

Brian MacDonald, Legal Counsel;

Roger Brown, Manager of Environment and Natural Resources.

Yukon Energy Corporation:

David Morrison, President and CEO.

COMPARAÎT

L'honorable Bernard Valcourt, C. P., député, ministre des
Affaires autochtones et du développement du Nord canadien

TÉMOINS

Le jeudi 18 septembre 2014

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :

Tara Shannon, directrice, Politiques en matière de ressources et de
programmes, Affaires du Nord;

Janice Traynor, analyste principale, Environnement et
ressources renouvelables, Affaires du Nord.

Ministère de la Justice Canada :

Tom Isaac, avocat-conseil principal.

Le mardi 23 septembre 2014

Gouvernement du Yukon :

L'honorable Darrell Pasloski, premier ministre du Yukon.

Julie Stinson, gestionnaire des processus d'évaluation du
développement.

Gouvernement du Nunavut :

L'honorable Johnny Mike, député, ministre de l'environnement.

William MacKay, directeur, Relations intergouvernementales.

Le jeudi 25 septembre 2014

Conseil des Premières Nations du Yukon :

Ruth Massie, grand chef;

Daryn R. Leas, conseiller juridique.

Première Nation de Little-Salmon/Carmacks :

Eric Fairclough, chef.

Premières Nations de Champagne et de Aishihik :

Mary Jane Jim, conseillère;

Brian MacDonald, conseiller juridique;

Roger Brown, gestionnaire de l'Environnement et des
ressources naturelles.

Société d'énergie du Yukon :

David Morrison, président et chef de la direction.